


	<p><b>INSTITUT SUPERIEUR DE DEVELOPPEMENT RURAL DES GRANDS LACS</b></p> <p><b>I.S.D.R/G.L</b></p>
	<p><b>BULLETIN DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE</b></p> <p><b>(BULDEV)</b></p>
<p><b>Numéro 3</b></p> <p><b>Volume III</b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. LE COMMERCE INFORMEL DES PRODUITS AGRO-PASTORAUX DANS LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE« CAS DU GROUPEMENT DE BASHALI KAEMBE » NZABONIMPA N., RUREMESHAK. et MUNYEMANA N.</li> <li>2. EVALUATION THEORIQUE DE LA CONSOMMATION D'HUILE DE PALME ET HUILE VEGETALE DANS LE TERRITOIRE DE MASISI. (MASISI centre et NYABYONDO centre) 2011- 2012 AYOBANGIRA S. et HABINEZA M.</li> <li>3. LA CULTURE DE MANIOC FACE A L'INSECURITE ALIMENTAIRE EN TERRITOIRE DE RUTSHURU ; GROUPEMENT DE BUKOMA MAOMBI K., RUREMESHAK. et KAKULE N.</li> <li>4. CONTRIBUTION DE LA CULTURE DE TABAC (NICOTIANATABACUM) DANS LE DEVELOPPEMENT SOCIOECONOMIQUE DANS LE TERRITOIRE D'ARU, PROVINCE ORIENTALE. MUZAMA M.</li> <li>5. LES DROITS SUCCESSORAIRES DE LA FEMME CHEZ LES BAHAVU D'IDJWI EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO : ANALYSE DES CAUSES D'EXCLUSION ET PROPOSITION DE SOLUTION Me KALEGAMIRE A.</li> <li>6. IMPACT DES ACTIVITES DU DEBOISEMENT SUR L'ENVIRONNEMENT DU TERRITOIRE DE MASISI : SECTEUR OSSO/BANYUNGU Ir CUNGURA B. et KAKULE N. 7.</li> <li>7. ROLE DES IMF ET DES COOPEC DANS LA REDUCTION DE LA PAUVRETE DANS LA VILLE DE GOMA MUBUTO M. et KAMALA S.</li> <li>8. STRATEGIE MARKETING POUR LA PROMOTION DES SERVICES HOTELIERS A GOMA « Cas de Grands Restaurants »  SALUMU M., KATSANA B. et LOBELA S.</li> </ol>
<p><b>Février 2013</b></p>	<p><b>Publication de l'Institut Supérieur de Développement Rural des Grands Lacs (ISDR/GL)</b></p>

**BULLETIN DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE  
(BULDEV)**

**N0 3, Vol III**

## **Le Bulletin de l'Environnement et Développement Durable(BULDEV)**

Organe de l'Institut Supérieur de Développement Rural des Grands Lacs à Goma (République Démocratique du Congo), publie les travaux originaux en sciences sociales ayant particulièrement trait à l'environnement et développement durable.

Les opinions exprimés dans les articles ou reproduites dans les analyses n'engagent que leurs auteurs. Aucun article ou résumé d'article publié dans cette revue ne peut être reproduit sans l'autorisation expresse de l'éditeur.

### **Administration :**

Editeur : Institut Supérieur de Développement Rural des Grands Lacs à Goma

Sis avenue des écoles

Directeur de publication : Prof. Dr. Fx. AYOBANGIRA SAMVURA

Rédacteur en chef : C.T. Sylvestre RUREMESHAKINYATA

Secrétaire de Rédaction : Mme Claudine MAFUKO NZAMURATA

Secrétaire de Rédaction adjoint : Me KALEGAMIRE ABANABO

Chargé de saisie : BAHATI SHUKURU Eric

### **Comité Scientifique :**

Prof .AYOBANGIRA SAMVURA

C.T. ALBANZ KASEREKA

Prof. BITIJULA MAHIMBA

C.T. KIMBERE KITHAKA

Prof .BITWE MIHANDA

C.T. NTAMABYARIRO UWIMANA

Prof. GAKURU SEMACUMU

C.T. Sylvestre RUREMESHAKINYATA

Prof. KASEREKA KASAY

C.T. WENDO BUHENDWA

Prof. Honorine NTAHOBAVUKA

Mr SEMATUMBA Onésphore

### **REDACTION ET ABONNEMENT**

**Secrétaire : Mlle NIKUZE Sophie**

**Airtel: 00243-990903108 ; é-mail : [ayoisd@yahoo.fr](mailto:ayoisd@yahoo.fr)**

**Website: [www.isdrgl.org](http://www.isdrgl.org)**

Buldev

ISDGR/GL Goma

République Démocratique du Congo

## **PREFACE**

Petit oiseau deviendra grand! En publiant cette revue l'Institut Supérieur de Développement Rural des Grands Lacs (ISDR-GL) entre dans le club des grandes institutions de l'enseignement supérieur et universitaire.

Ainsi par cette revue, l'ISDR-GL remplit-elle sa mission de service à la collectivité en invitant les cadres et agents de développement à un échange sur les sujets de recherche présentés par les différents auteurs.

Le bulletin de l'Environnement et du Développement Durable (BULDEV) qui vise à assurer la courroie de transmission entre l'ISDR-GL et les agents de développement publié dans ce numéro, des articles variés concernant sur une réflexion sur le mécanisme de développement, les problèmes de la production agricole et vétérinaire et aborde les stratégies d'octroi des crédits de micro finance permettant de lutter contre la pauvreté.

Les amis de la nature trouvent dans ces pages une occasion de mener des réflexions sur l'impact des activités humaines dans le Parc National des Virunga en s'inspirant du cas de la pêche de Vitshumbi.

Nous félicitons et encourageons les différents auteurs, souhaitons bon courage aux lecteurs qui sont appelés à une gymnastique de réflexions.

**Prof. AYOBANGIRA SAMVURA F.X.**

**Directeur Général**

## **LE COMMERCE INFORMEL DES PRODUITS AGRO-PASTORAUX DANS LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE« CAS DU GROUPEMENT DE BASHALI KAEMBE »**

**NZABONIMPA Apollinaire (1), MUNYEMANA Dismas (2) et RUREMESHA K.(3)**

(1) et (2) Tous Assistants à l'Institut Supérieur de Développement Rural des Grands Lacs  
(3) Chef de travaux à l'Institut Supérieur de Développement Rural des Grands Lacs, ISDR BKV

### ***RESUME***

Aucun homme ne peut se suffire de lui-même. Chacun à des besoins illimités mais aussi des ressources limitées pour les satisfaire. La satisfaction de la plupart des besoins conduit l'homme à recourir aux biens et ressources d'autres personnes. D'où une interdépendance entre les hommes. La manifestation de cette dépendance mutuelle conduit nécessairement à un échange des biens et des services. Cependant personne ne peut produire tous les biens et services dont il a besoin. Ainsi, doit-il recourir à la production des autres pour suppléer le vide.

Nul n'ignore la haute considération sociale que revêt le commerce dans cette période de crise multidimensionnelle que traverse la RDC. Qu'on soit fonctionnaire ou magistrat, militaire ou enseignant, étudiant ou travailleur, Professeur d'université ou médecin, on est presque contraint d'exercer le négoce pour survivre et surtout nouer les deux bouts du mois. Cette occupation entraîne derrière elle beaucoup d'autres services ou activités : de commission, de courtage, de ristourne, de transport et d'intermédiaire pour constituer le capital (KALONGA A.)

A la suite les effets des multiples guerres inter occasionnant plusieurs déplacements internes et l'abandon des champs, les hommes sont devenus incapables de supporter les charges familiales, (Frais de scolarisation des enfants, soins médicaux, frais de loyer, etc.). Ceci a poussé les hommes et les femmes à entreprendre les activités du commerce dit « informel » où les produits agro-pastoraux sont les plus

dominants et majoritairement occupés par les femmes. Néanmoins, cette activité entraîne derrière plusieurs autres risques dont : les tracasseries policières, les vols, les viols et multiples taxes non reconnues par la hiérarchie administrative.

## O. INTRODUCTION

Tout le monde se prend à rêver d'un monde d'égalité, d'accès à toutes les formes de richesses, mais cette version édulcorée de la mondialisation cache en réalité un visage hideux, à savoir des accords de libre-échange qui consacrent la mort programmée des économies africaines, du moins ce qu'il en reste. Nous avons coutume en Afrique de trouver des raisons toutes faites pour exprimer les échecs de nos politiques et le retard de notre économie et ces raisons sont aussi variées les unes que les autres. Ces excuses ne résistent pas à l'analyse.

En effet, l'Europe qui aujourd'hui, est très riche et développée en elle-même était complètement détruite par les deux guerres mondiales. Elle a pourtant su relever la tête pour se reconstruire rapidement en l'intervalle de trois décennies. Pourquoi ne pas s'inspirer de l'exemple européen et croire qu'il est possible de travailler à la renaissance de l'Afrique ?

Pour Martin Luther King, le travail n'assure pas seulement la survie matérielle, il permet de hisser l'homme à la plus haute distinction sociale. Le travail, disait-il, donne un sens à la vie, c'est la raison même de vivre. Il impose la reconnaissance sociale des acteurs de l'économie qui sont les chefs d'entreprises lesquels selon lui, sont le grand créateur des richesses. Dès lors, la priorité est donnée à la vie active au détriment de la vie contemplative. Le travail est glorifié comme source essentielle de toute richesse.

Nous sommes convaincus que la victoire ne flirte qu'avec ceux qui en ont rêvé, que la foi et la confiance en soi sont les plus redoutables des armes. « Lorsqu'un homme affronte la crise pour la première fois, il est horrifié et déteste ce qu'il a fait s'il persiste à l'affronter, il s'y habitue et finalement l'assimile à sa façon de vivre » (FOKAM P, 2004, p. 13)

La crise socio-économique en RDC est vieille et tire surtout ses origines de la deuxième république, réservoir de plusieurs faits et phénomènes négatifs qui ne pouvaient pas favoriser l'exubérance des activités de production ; il s'agit de l'instabilité financière engendrée par la zaïrianisation de 1973, des pillages multiformes, du bradage de la monnaie, de Bindopromotion, etc. (PNUD, UNOPS, 2008).

A ce phénomène, s'ajoutent plusieurs autres facteurs exogènes à l'incidence directe défavorable à la conjoncture intérieure et politique comme : « la crise internationale de 1973 causée par les chutes des pétroliers » qui ont secoué surtout les pays du tiers monde dont la RDC tel que stipulé par (BUABUA K. 1995). Par ailleurs, la montée des tensions et les soulèvements soubresauts de l'enfantement de la démocratie en RDC ont eu pour effet, d'entretenir un climat d'incertitude ayant pour conséquences ultimes, l'anticipation des investissements et de promotion tout en exacerbant la spéculation sur la monnaie.

De 1994 à 2000, la situation économique, financière et monétaire s'est dégradée sous les contraintes structurelles et conjoncturelles qui l'avaient affectée antérieurement, à la suite de l'embargo, des guerres de libération et d'agression de 1996 aux années 2000, l'arrêt de grandes unités de production comme la générale des carrières et des mines « GECAMINES en sigle », le changement des structures socio-économiques et celui de la monnaie nationale (zaïres en actuel francs congolais).

Outre cette analyse essentiellement économique, notre pays a vécu d'autres phénomènes sociaux désagréables, c'est notamment le cas de la mauvaise allocation des ressources du pays qui a caractérisé la période post coloniale, sans engendrer l'essor du secteur formel tel que souhaité ; le dysfonctionnement de l'Etat, surtout durant la deuxième République. Celui-ci ne pourrait plus exercer pleinement son pouvoir de contrôle de la vie socio-économique et politique au niveau national. En effet, ces dysfonctionnements ont engendré une crise socio-économique généralisée dans tous les domaines de la vie nationale. La politique salariale des travailleurs du secteur formel par exemple, ne permet pas jusqu'ici aux employés de se suffire de façon à arrondir les bouts du mois.

LE COMMERCE INFORMEL DES PRODUITS AGRO-PASTORAUX DANS LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE« CAS DU GROUPEMENT DE BASHALI KAEMBE » (BULDEV 3, III ,03-21)

Les grèves multiples des fonctionnaires de l'Etat et des enseignants, ainsi que la prise en charge par les parents de la scolarisation de leurs enfants depuis 1990 à nos jours, le non paiement de salaire, etc., en sont les preuves (KALONGA A, 2010, p. 147). De cette politique plusieurs facteurs néfastes ont pris cours, à savoir, l'écoulement de plus en plus difficile de la production agricole en milieu rural (à cause du mauvais état des routes de dessertes agricoles), la hausse des prix, l'hyperinflation de la monnaie. Cette situation a favorisé la recrudescence des activités informelles, particulièrement aux rendements de différents pillages ci- hauts évoqués (KALONGA A, 1997, p. 2).

La crise socio-économique prend une résonance spécifique en général pour le territoire de Masisi et en particulier dans le groupement des BASHALI KAEMBE surtout lorsqu'on sait que depuis les années 1990 à nos jours le milieu a été caractérisé par de multiples rebellions qui ont emporté tout le cheptel occasionnant des milliers des déplacés soit 800 000 personnes sur un total de 1,1 Million des déplacés internes dénombrés par OCHA ,(Bureau des Nations Unies pour la Coordination des Affaires Humanitaires) (plan d'action humanitaire 2008).

La production agricole a fortement baissé et des cas de malnutrition sont fréquemment signalés. La dégradation de l'appareil productif, la détérioration des infrastructures socio -économiques de base, le faible niveau d'accès aux soins de santé primaire, la dégradation de l'environnement et des aires protégées, la forte prévalence des épidémies du VIH/SIDA et la baisse considérable du taux de scolarité, les taxes diverses, des amendes et autres charges sociales rendent les hommes contre leur gré incapables de supporter des charges familiales.

Enfin, que faire pour survivre ? Si non procéder par la création de petites unités de production dites « Informelles » où ensemble homme et femme empruntent le chemin de la rue et des marchés afin de s'intégrer. De ces constats, découlent quelques préoccupations de savoir :

- Quel est le groupe le plus ciblé dans cette activité ?
- Cette activité contribue-t- elle à la dynamique du développement socio-économique ?



Nous sommes partis des hypothèses selon lesquelles le commerce informel occupe une place importante dans la vie de tous les congolais, et que les femmes seraient majoritaires dans les transactions soit 80% de la population de ce groupement, surtout que celui-ci crée des richesses, accroît l'utilité du bien en le modifiant ou en le transformant selon les besoins des consommateurs. Elle permet également à la population de s'approvisionner au fur et à mesure que les besoins se présentent ; et enfin crée des débouchés à la production en découvrant de nouveaux marchés.

## **1. OBJECTIF DE RECHERCHE**

A première vue, le secteur informel apparaît très complexe dans la mesure où il touche tous les domaines de la vie humaine, mais pour le cas d'espèces nous voudrions présenter, l'impact positif ou négatif du commerce informel sur le développement socio-économique du territoire de Masisi en identifiant les problèmes y afférant.

## **2. MILLIEU D'ETUDE**

Cette étude s'est déroulée principalement sous forme d'entretiens et d'interviews avec des groupes de commerçants spontanément rencontrés dans les quatre marchés ciblés dans le groupement des BASHALI/KAEMBE dont, Burungu, Nyamitaba, Kausa, Muheto, où les hommes et les femmes commerçants ont été concernés. Ce groupement est l'un de deux groupements des chefferies de Bashali, territoire de Masisi , province du Nord-Kivu.

Il s'étend sur une superficie de 187 km<sup>2</sup>, limité :

- au Nord par le groupement de BASHALI MOKOTO ;
- à l'Est par le territoire de Rutshuru et la collectivité secteur de Bahunde ;
- à l'Ouest par la collectivité OSSO.

### **3. CONSIDERATIONS SUR LE COMMERCE INFORMEL**

Il n'est pas assez facile de définir le secteur informel, tellement que les universitaires et les politiciens ont utilisé ces termes de différentes manières selon le contexte.

En Italie par exemple, le terme est utilisé au même titre que « la boronero », qui signifie « le travail au noir » (SWATI N., 1989, p:2).

Pour la confédération internationale des syndicats libres « C.I.S.L », la non formalité d'un secteur producteur est connue en termes de la vulnérabilité des travailleurs mêmes. Un emploi devient informel ou occasionnel, quand ses travailleurs ne bénéficient plus de droits liés à l'emploi, ni de droits juridiques qui les accompagnent, qui sont normalement accordés aux droits juridiques.

Au sein des groupements de BASHALI /KAEMBE, les activités tournent au tour de produit agro-pastoraux dont : la vente des bêtes du gros et petit bétail et les produits vivriers. Les produits manufacturés en provenance de Goma y sont vendus sur les étalages et dans des Kiosques où (le sel, savon, riz, pétrole, froment, produit de beauté, habillement et quelques matériaux de construction) dominent le marché.

### **4. APPROCHE METHODOLOGIQUE**

Le territoire de Masisi étant considéré comme un système social complexe constitué d'éléments et de parties qui remplissent des fonctions en son sein ; considérant ces éléments comme des hommes, des groupes d'hommes, des communautés entières, des institutions et organisations comme activités informelles ; avons ainsi fait usage de la méthode systémique dans son aspect qualificatif. Celle-ci nous a permis de considérer le secteur informel comme un ensemble, constitué de sous systèmes vivant dans un même environnement social qui est le nôtre. Ainsi, le changement ou l'amélioration des structures de ces différents sous ensembles entraînera-t-il le changement du système social dans sa considération générale. Grâce à cette méthode, nous sommes arrivés à faire ressortir les rapports existants entre les opérateurs du secteur formel et ceux de l'informel face à la crise socio-économique du peuple congolais.

Quant aux techniques, la technique d'enquête et l'interview libre nous ont orientés dans la récolte des données à travers un questionnaire qu'il fallait remplir selon les observations des enquêtés. Un échantillon aléatoire de 96 enquêtés, dont 66 femmes et 30 hommes, tous commerçants, ont été interviewés afin de nous permettre d'en tirer une conclusion relative aux activités informelles.

## 5. RESULTATS DE L'ENQUETE

Nous présentons au tableau No1 les produits commercialisés dans le groupement de Bashali Kaembe, les mesures utilisées et les prix.

**Tableau No I : LES PRODUITS LES PLUS COMMERCIALISABLES.**

PRODUITS	MESURES UTILISEES	ESTIMATION	PRIX
HARICOT	1 Tas (gousse)	1 kg	200 FC
	1 Bassin (gousse)	15 kg	2000 FC
	1 Kimbu	1 ,5 kg	800 FC
	1 Bumba	10kg	6000 FC
PETIT POIDS	1 Kimbu	1,5 kg	1000FC
	1 Bumba	10kg	7000 FC
	1 Tas de gousse	1kg	300 FC
SORGHO ROUGE	1 Kimbu	1,5 kg	6 00 FC
	1 Bumba	10 kg	5 00 FC
SORGHO NOIR	1 Bumba	10 kg	8000 FC
Boisson Locale de sorgho noir	Cupa	72 cl	300 FC
	Kimbu	1 litre	500 FC

LE COMMERCE INFORMEL DES PRODUITS AGRO-PASTORAUX DANS LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE« CAS DU GROUPEMENT DE BASHALI KAEMBE » (BULDEV 3, III ,03-21)

Soja	1 verre	¼ litre	300 FC
	1 Murongo	1,5 Kg	500 FC
Arachide	1 Verre	¼ litre	300 FC
	1 koroboyi	1/10litre	100 FC
Maïs	1 tas (maïs à épis)	2 kg	300 FC
	1 murongo (grains)	1,5 Kg	800 FC
Pomme de terre	1 tas	1,5 Kg	200 FC
	1 Bumba	10 kg	2000 FC
Patate douce	1 tas	2 kg	200 FC
	1 Bassin	15 kg	2500 FC
Aubergine	1 tas	1 kg	200 FC
	1 Bassin	15 kg	2000 FC
Farine de manioc	1Murongo	1,5kg	900 FC
	1Bassin	15 kg	9000 FC
	1 panier de cossettes de manioc	25kg	7500 FC
Boisson de maïs	Mandale	¼ litre	200 FC
		½ litre	300 FC
		1 Litre	500 FC
	Lutuku	1/10 L	250 FC
		¼L	500 FC
		½ L	100 FC
		72 Cl	2000 FC

LE COMMERCE INFORMEL DES PRODUITS AGRO-PASTORAUX DANS LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE« CAS DU GROUPEMENT DE BASHALI KAEMBE » (BULDEV 3, III ,03-21)

Banane	Régime	20 kg	2500FC
	Farine(Kimbu)	1.5kg	900 FC
	Panier (Cossette)	25kg	13500 FC
Boisson la banane	Toute sorte de mesure (soit)	1/10 litre	250 FC
		¼ litre	500 FC
		½ litre	1000 FC
		72 cl	2000 FC
Huile de palme	Koroboyi	1/10 litre	150 FC
	Cupa	72 cl	1500 FC
Oignon et poireaux	1 tas	¼ kg	200 FC
Braise	1 tas	¼ kg	200 FC
	1 bassin	15 kg	2000 FC
	1 sac	50 kg	10000 FC
Fruits	1 TAS	¼ Kg	200 FC
Beignet	1 Pièce	–	200 FC
Fretins	1 tas	¼ Kg	500 FC
Lait	Cupa	72 Cl	300 FC
Fromage	1 pièce	½ kg	3000 FC

**Source** : Notre enquête, Octobre 2012.

Il nous a été utile d'identifier ces différents produits retrouvés sur le marché, afin d'en élaborer une idée générale sur le mode de vie en milieu paysan. De ces éléments, il se dégage le résultat selon lequel les produits vivriers sont devenus de plus

en plus chers sur le marché pourtant ils sont produits localement par les agriculteurs eux-mêmes. Ceci est souvent occasionné par les multiples déplacements qui contraignent les populations à se regrouper autour des petits centres où ils vivent sans activités. Ces derniers doivent se débrouiller ci et là pour surmonter leurs difficultés économiques, soit travailler journalièrement, pour les autres. Transporter les bagages et articles divers. Ce qui expliquerait d'ailleurs la naissance du commerce informel et la présence de plusieurs femmes dans les transactions. Les commerçants s'arrangent pour ravitailler les marchés environnants en produits vivriers même pendant les périodes de soudure. C'est pourquoi les femmes restent actrices principales pour la survie des ménages. Les hommes se retrouvent majoritairement dans les produits manufacturés, d'autres sont des clients potentiels de la boisson forte dénommée « Lutuku », boisson obtenue à base de la banane et de maïs. Cette boisson provient des endroits où la banane est encore résistante au wilt bactérien, surtout vers Kahira marché situé à  $\pm$  70 km de Nyamitaba. Nos analyses ont montré que la boisson a une rentabilité supérieure à d'autres produits, surtout que les femmes commerçantes achètent un bidon de 20 litres à 20 \$, et parviennent à réaliser 38 à 40 \$, soit le double du prix d'achat. Cela témoigne maintenant les cas d'irresponsabilité pour certains hommes.

Il existe aussi des transactions effectuées par une catégorie de commerçants locaux qui n'engagent pas leurs fonds, ils reçoivent de l'argent auprès de grands commerçants en provenance de Goma et achètent les produits vivriers pour ces derniers, moyennant une commission à la fin de la journée. Les animaux sont aussi vendus au marché par les éleveurs ou par les commerçants, soit pour l'abattages soir pour la reproduction. Ce permet aux villageois de s'approvisionner en protéine animale à moindre prix, mais aussi à répondre aux multiples besoins des ménages. Toutefois, la liste d'identification des produits qui actionnent les marchés n'est pas exhaustive, mais présente des termes de référence sur les réalités observées sur le terrain.

**Tableau No II : DE L'ORIGINE DU COMMERCE INFORMEL**

<b>Naissance du commerce informel</b>	<b>Fréquence</b>	<b>Pourcentage</b>
Faible revenu des ménages	11	11
Insuffisance de champs	22	23
Prime allouée aux enseignants	17	18
Déplacements massifs	28	29
Baisse du rendement agricole	18	19
<b>Total</b>	<b>96</b>	<b>100</b>

**Source** : Notre enquête, Octobre 2012.

Auparavant, le commerce se faisait sous forme d'échange entre les biens, le troc (sel, savon contre une mesure de 1,5 kg de haricot ou autres) ; au fil du temps et avec la crise économique due à l'insuffisance des champs et de l'insécurité grandissante, les agriculteurs effectuent plusieurs kilomètres à pied pour atteindre les marchés d'écoulement. Il est clair que le commerce informel prend son origine à travers, les faibles revenus des ménages, l'insuffisance des champs, les primes allouées aux enseignants, le déplacement massif des populations confirmé par 29% de nos enquêtés et enfin la baisse du rendement agricole.

**Tableau n°III : Réalisation du profit**

<b>Stratégies</b>	<b>Fréquences</b>	<b>Pourcentage</b>
Capital engagé	8	8
Période de disette	2	2
Période de récolte	41	43
Qualité du produit	15	16
Souplesse dans le marchandage et le mesurage	30	31
<b>TOTAL</b>	<b>96</b>	<b>100</b>

**Source** : Notre enquête, Octobre 2012.

Il ressort de ce tableau que la période de récolte est propice pour effectuer le commerce et réaliser plus d'intérêt (confirmation faite par 43% de nos enquêtés. Toutefois, la réalisation du profit dépend d'une part de la souplesse dans le marchandage où celui-ci joue avec son client soit à travers les fausses mesures soit par d'autres ruses dans le marchandage. Craignant l'insécurité en rentrant aux heures tardives, les paysans venus des villages lointains n'ont pas le temps de traîner au marché avec leurs marchandises, acceptent vite de céder aux caprices de leur client et rentrent très vite chez eux. D'autre part, la qualité du produit, les besoins ressentis et le capital engagé influencent aussi la réalisation du profit.



**Tableau N0 IV : Difficultés dans les transactions**

Difficultés	Fréquences	Pourcentage
Menace en cours de route	32	33
Long trajet à pieds	18	19
Mauvais état des routes	20	21
Tracasseries policières	26	27
<b>Total</b>	<b>96</b>	<b>100</b>

**Sources** : Notre enquête, octobre 2012.

Pendant cette période des guerres incessantes, il a été observé que les difficultés que rencontrent les commerçants sont énormes et pèsent beaucoup sur la vie des populations et en grande partie pour les commerçants. Il s'agit entre autres:

- Des menaces en cours de route par les hommes armés non autrement identifiés qui pillent, violent, volent et ravissent argent et d'autres biens de valeur. 33 % de nos enquêtés les confirment ;
- De longs trajets effectués pour atteindre le marché ;
- Du mauvais état des routes de desserte agricole, routes devenues impraticables à plusieurs endroits.

La population signale à 27 % que les tracasseries policières à travers les multiples taxes et autres prélèvements imposés par les autorités en place et les seigneurs de guerres deviennent aujourd'hui très gênants.

Tableau N° V. Du capital engagé et son affectation

CAPITAL INITIAL	ACTIVITE	PERIODE	CAPITAL ACTUEL	FREQ	%
De 0-100\$	Produits vivriers et d'élevage	1994-2012	0-100\$	35	36
101-500\$	Produits vivriers et manufacturés	2007-2012	500-1000\$	28	29
501-1000\$	Produits manufacturés	1998-2012	1500- 2000\$	18	19
1001-1500\$	Produits manufacturés et vivriers	2008-2012	2000 –plus	15	16
	<b>Total</b>			<b>96</b>	<b>100</b>

**Source** : Notre enquête, Octobre 2012.

On constate que la majorité des personnes enquêtées n'engagent pas son propre fonds pour se lancer dans le commerce, confirmation faite par 36% de nos enquêtés. Elle vit seulement d'une petite commission réalisée sur la vente. Ces activités sont visibles de 1994 à nos jours, raison pour laquelle leur capital varie entre 0 et 100\$. Pour ceux là qui engagent les fonds propres, ils sont souvent visibles dans la vente des produits manufacturés. Leurs commerces sont effectués dans des kiosques ou sur les étalages du marché.

Pour ceux qui engagent un capital supérieur à 1500\$, ils proviennent souvent de Goma et d'autres sont des grossistes qui font l'achat des produits vivriers moyennant le véhicule pour le transport. En outre nous avons constaté que le capital initial par rapport au capital actuel ne présente pas assez de différence en terme d'accroissement, ceci est dû à la crainte que manifestent ces commerçants face à la situation sécuritaire.

Pour d'autres, le fait qu'ils soient régulièrement pillés en cours de route, et travaillant à leurs risques et périls, préfèrent ne pas s'exposer aux problèmes et affectent le profit dans d'autres investissements dont la construction des maisons d'habitation et l'achat des bêtes d'élevage (tableau No6).

**Tableau n°VI .DE L'AFFECTATION DES FOND**

<b>AFFECTATION</b>	<b>EFFECTIF</b>	<b>POURCENTAGE</b>
Construction d'habitat	33	34
Consommation, soins médicaux, éducations des enfants	56	59
Epargne (Achat des vaches, chèvres, Moutons....)	07	7
<b>Total</b>	<b>96</b>	<b>100</b>

**Source** : Notre enquête, Octobre 2012.

Il découle de ce tableau que 59% de nos enquêtés affectent assez de moyens aux soins médicaux à la consommation et à la scolarisation des enfants. Toutefois 34% confirment d'avoir réussi à se construire des maisons d'habitation et une minorité affecte les bénéfices dans l'achat des animaux pour élevage de gros ou petit bétail.

**Tableau N°VII. SUGGESTIONS POUR RELEVER CE DEFI**

No	Suggestions	Fréquence	Pourcentage
1	Sécuriser les personnes et leurs biens	28	29
2	Réaménager les Routes	24	25
3	Instauration de la loi punissant les auteurs	29	30
4	Renforcer la capacité productive	15	16
	<b>Total</b>	<b>96</b>	<b>100</b>

**Source** : notre enquête, Octobre 2012.

Il ressort de ce tableau que toutes les suggestions (sécurisation des personnes et leurs biens, réaménagement des routes, instauration de la loi et renforcement des capacités) sont pertinentes presque au même degré, 59% le confirment. Vu l'importance de l'activité informelle dans le soutien des ménages, il est opportun de soulever ce problème en interpellant les autorités nationales et locales à renforcer la capacité productive en redynamisant les activités productrices de revenu mais aussi en renforçant les mesures sécuritaires en faveur des commerçants et de toute la population. Vu le mauvais état des routes de desserte agricole la réouverture des voix de communication et l'implication de tout Congolais à lutter contre la corruption est un atout.

## **6. DISCUSSION DES RESULTATS**

Les activités du secteur informel occupent une place de choix même pour le produit intérieur brut (PIB). Avec la crise économique et les multiples conflits inter ethniques ces activités ont pris une proportion grandissante dans l'économie congolaise en général, au niveau des provinces et singulièrement dans tous les territoires (voir tableau No2). Elles sont devenues une école économique où se forment les opérateurs économiques locaux. Elles relèvent le niveau de vie au sein de différents ménages surtout dans des périodes où les entreprises productives sont

presque absentes et l'afflux massif des réfugiés Hutu- Rwandais dans le territoire de Masisi en 1996 a affecté négativement toutes les activités génératrices des revenus.

En outre, ce secteur reste une réponse appropriée à la crise conjoncturelle, surtout qu'elle permet à la population de se construire des abris, et répondre aux multiples besoins sociaux. (Éducation, soins médicaux etc.).Au tableau N°6, 59% de nos enquêtés ont avoué que ce secteur joue essentiellement un grand rôle dans le renforcement de la capacité productive, car abordable par la majorité des villageois à moindre coût.

Au tableau N°4, l'examen minutieux des transactions commerciales montre que la population a peur d'investir assez d'argent dans ce secteur à la suite de multiples tracasseries policières, vols et viols des femmes, long trajet à pieds, mauvais état des routes de desserte agricole, multiples taxes imposées par les autorités locales, et la présence des hommes en uniformes non autrement identifiés qui ravissent argent et autres biens de valeur.

Face à cette situation inquiétante plusieurs suggestions ont été évoquées dans son tableau No7, à savoir:

- Sécuriser les commerçants et leurs biens ;
- Réaménager les routes de dessertes agricoles ;
- Instaurer la loi punissant les auteurs et autre antivaleur ;
- Renforcer la capacité productive des villageois à travers l'octroi des crédits et la distribution des intrants agricoles ;
- Combattre l'impunité et lutter contre la corruption.

## **CONCLUSION**

Ce travail a porté sur le commerce informel des produits agro pastoraux dans la lutte contre la pauvreté en Groupement de Bashali Kaembe. La politique salariale des travailleurs du secteur formel ne permettant pas aux employés de se suffire à eux mêmes de façon à nouer les deux bouts du mois, l'objectif de ce travail était de présenter

LE COMMERCE INFORMEL DES PRODUITS AGRO-PASTORAUX DANS LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE« CAS DU GROUPEMENT DE BASHALI KAEMBE » (BULDEV 3, III ,03-21)

l'impact tant positif que négatif du commerce informel sur le développement socio économique de la population de Masisi .

En cette période caractérisée par les grèves multiples des agents de l'Etat et la prise en charge de la scolarisation des enfants par les parents eux-mêmes, le déplacement massif des populations regroupées autour des centres plus ou moins sécurisés sont là les causes qui ont favorisé les activités informelles.

Nous sommes partis des hypothèses selon lesquelles le commerce informel occuperait une place de choix dans l'économie des ménages. Pour y parvenir nous avons ainsi fait usage de la méthode systémique appuyée par les techniques d'enquête, d'interview libre et de questionnaire d'enquête.

Disons en somme que point n'est besoin d'évoquer avec force détail cette analyse situationnelle de la crise en RDC en général et à Masisi d'une façon particulière, car nous sommes déjà fixés que c'est bien elle qui a motivé la création et la prolifération des activités dites « Informelles ». Nous pensons l'avoir suffisamment bien détaillé dès l'introduction de cette analyse. Dès maintenant, nul n'ignore la contribution du commerce Informel sur le développement socio-économique de certaines villes et centres commerciaux. Disons en somme que le commerce informel a une forte participation dans les secteurs sociaux à savoir :(scolarisation des enfants, Soins médicaux, Construction de l'habitat,). Il assure également les responsabilités des familles comme première cellule de toute entreprise économique. Il favorise le développement rapide de petites unités de production et combat le chômage et ses conséquences pendant la période à multiples conflits armés ou les déplacements massifs des villageois se font sentir.

Il revient au gouvernement congolais de renforcer les mesures sécuritaires et garantir le mieux possible le développement de ce secteur, surtout que les activités se font aux risques et périls. C'est-à-dire (gagner ou perdre tout est évident). La population paysanne est caractérisée par une crainte envers les autorités locales qui la soumettent aux multiples taxes non reconnues par la hiérarchie, et des seigneurs de guerres qui imposent une autorité parallèle.

## **BIBLIOGRAPHIE**

### **A. Ouvrages**

1. BLANC ALQUIER A.M et HELENE M, 2004 : Management de risque et intelligence- économique, Economica,
2. BUABUA K. 1996 : La fixation de l'économie informelle en République Démocratique du Congo, Puz,
3. FOKAM P., 2004 : Intellectuels Africains face à la mondialisation, pour un développement plus durable,

### **B. Rapports, Revues, Cours et Mémoires**

- C. KALONGA A., 2000 : « L'Analyse systémique du phénomène « Tendeur » dans le secteur informel de Kananga et la crise socio-économique en RDC : De 1990-2000 » In Recherches Africaines,
- D. KALONGA A., 1997 : L'impact du secteur informel sur le développement socio-économique, cas de la ville de Kananga, ISDR-Tshibashi, Mémoire de licence,
- E. MUNYEMANA Dismas, 2012 : Cours de Techniques de commerce, G3 Organisation sociale, à l'ISDR GL,
- F. Rapports du groupement BASHALI/KAEMBE, 2010.
- G. SWATI N ; Rapport de la confédération internationale des syndicats libres (ISL) « organiser le travailleurs dans le secteur informel »Genève, In Recherches Africaines, 2010.

## **EVALUATION THEORIQUE DE LA CONSOMMATION D'HUILE DE PALME ET HUILE VEGETALE DANS LE TERRITOIRE DE MASISI. (MASISI centre et NYABYONDO centre) 2011- 2012**

**AYOBANGIRA SAMVURA François Xavier (1) et HABINEZA MPUNGA Jean Pierre (2)**

(1) Professeur à l'Université de Goma et à l'Institut Supérieur de Développement Rural des Grands Lacs

(2)Assistant à l'Institut Supérieur de Développement Rural des Grands Lacs l'ISDR/GL

### ***RESUME***

Il n'y a plus de trois décennies que la population de MASISI vivait de la cueillette et n'utilisait pas de l'huile ni du sel. Cette population n'avait pas besoin de cuire sa nourriture ou de l'assaisonner. La suite de l'explosion démographique, cette population a commencé à cultiver la terre et à extraire les huiles afin de satisfaire leurs besoins alimentaires.

Cette étude a comme objectifs de :

Connaître l'origine de l'huile consommée à Masisi (centre)et à Nyabyondo(centre), la qualité d'huile préférée (huile végétale ou huile de palme), déterminer la quantité vendue dans ces deux centres, connaître aussi la quantité d'huile consommée par ménage et par jour, relever les problèmes que les producteurs et les consommateurs affrontent et proposer des pistes de solutions . L'objectif primordial est d'évaluer théoriquement la consommation (huile végétale et huile de palme) dans le territoire de Masisi .

Les résultats de nos investigations nous ont révélé que la population préfère l'huile de palme non pas parce qu'elle est d'une meilleure qualité mais à cause de la pauvreté et que le prix de l'huile végétale est enclin à la hausse.



Ainsi, serait-il mieux de promouvoir cette population en la dotant des machines capables d'extraire de l'huile végétale des produits existants et d'autres pour la clarification d'huile de palme presque impropre à la consommation.

Mots clés : Masisi, huiles végétales, consommation, production,

### **SUMARY**

More of three decencies they are; The population of Masisi lived of protoculture; which were the synonym of the abundance .This population did not have the importance of to cook food or to put others condiments also avoiding the hunger.

The objectives of this work were;

To know the origin of the oil eaten at Masisi and at nyabyondo, to have the information's about liked oil quality (vegetable oil or palm oil and the causes of this preference); to determinate sold quantity in these cities; also to know eaten quantities oil by family by day without forget the problems which consumers and buyers must face up and to propose the ways solutions about these problems.

The primordial aim was to evaluate theoriquily the consummation of (v o and p o) in masisi territory

The results of our seek shows that people like palm oil because her price is very low than the price of vegetable oil and another risen

; The people have not the capacity for to buy this quality.

Therefore; it would be important to provide this people in machines which can turn the agriculture production into many varieties of oil.

Keys words: consummation; evaluation and ways solutions.

## **INTRODUCTION**

L'homme d'autrefois en territoire de Masisi vivait de la protoculture c'est-à-dire de la cueillette, de la pêche et de la chasse. Grâce à son développement ou sa multiplicité, il a commencé à cultiver la terre en vue de satisfaire ses différents besoins surtout l'alimentation. Parmi ses produits de récoltes, certains étaient comestibles crus, cuits, ou grillés et cet homme n'avait même pas besoin du sel remplacé par la cendre. (CUNGURA, 2012)

Actuellement, vu le progrès de la technologie et l'explosion démographique, l'homme de Masisi consomme la nourriture contenant beaucoup de produits appelés condiments (sel, l'huile, tomate, piment etc.).

Le fufou reste l'aliment de base dans les habitudes des habitants de Masisi. Il s'accompagne poisson (salé ou fumé). Ce fufou consommé peut être soit de manioc soit de maïs soit le mélange (manioc et maïs).

Le fufou est consommé surtout pendant la nuit dans des endroits de basse altitude quand bien même on pourrait aussi la manger pendant la journée.

La saveur de la sauce est occasionnée par l'huile de palme ou l'huile végétale et d'autres épices. La consommation de l'huile de palme est très répandue dans le territoire de Masisi. (ISDR Bukavu, 1999)

L'huile de palme provient de la plante appelée palmier à huile du nom scientifique (*Elaeis guineensis*) cultivé dans les basses altitudes (Reameker, 1984).

Cette culture est pratiquée dans une partie du territoire de Masisi (Nyabyondo). Une autre quantité d'huile de palme provient des régions voisines du territoire de Masisi telles que Walikale, Kibua. Tandis qu'une quantité importante d'huile végétale provient de Goma, car la quantité d'huile d'arachide produite d'une façon artisanale est insignifiante.

Il est vrai que la population de la cité de Masisi et du centre de Nyabyondo préfère la consommation de l'huile de palme, pas puisqu'elle est meilleure aux autres

huiles végétales, mais puisque son prix est revu à la baisse. En outre, certains paysans pratiquant la culture de palmier à huile connaissent quelques techniques traditionnelles pour l'extraction de son huile. Notons que malgré l'extraction de ce produit, sa qualité reste indésirable car contenant beaucoup de déchets. La promotion des machines dans cette région pour la transformation de l'huile végétale ou de palme en qualité et en quantité serait une bonne chose.

Vu ce qui précède l'ISDR/GL en collaboration avec LIDPV a voulu mener une étude sur l'évolution théorique de la consommation de l'huile (huile de palme et l'huile végétale) dans le territoire de Masisi (Masisi centre et Nyabyondo).

## **1. OBJECTIF GLOBAL DE L'ENQUETE**

Cette enquête vise à faire l'évaluation théorique de la consommation (d'huile végétale et surtout l'huile de palme) dans le territoire de MASISI (cité de Masisi centre de Nyabyondo).

## **2. OBJECTIFS SPECIFIQUES**

Après analyse des résultats l'ISDR/GL sera en mesure de :

- Connaître l'origine de l'huile consommée à MASISI (cité de MASISI, centre de Nyabyondo).
- Savoir la qualité d'huile préférée (huile de palme ou autre huile végétale) et pourquoi.
- Déterminer la quantité produite et la quantité vendue dans ces deux centres de MASISI et son prix de vente.
- Connaître la quantité consommée par ménage et par jour dans ces deux centres.
- Déceler les problèmes rencontrés par les commerçants ainsi que les consommateurs d'huile (huile de palme et autres huiles végétales) et les pistes de solution proposées.

### **3. METHODOLOGIE UTILISEE**

Pour avoir les données récoltées, les techniques suivantes ont été utilisées :

- Technique d'interview : elle nous a permis d'entreprendre l'entretien avec les enquêtés. Pour avoir une bonne compréhension du questionnaire, celui – ci a été interprété en langue locale (Kiswahili et Kihunde) car nous étions en collaboration avec l'association LIDPV (ligue pour la défense des droits des personnes vulnérables) dont les membres nous ont permis aussi de lancer ce questionnaire sur le terrain.
- Questionnaire d'enquête : 300 questionnaires ont été lancés sur terrain (Masisi centre et Nyabyondo centre) et chaque questionnaire comportait cinq questions.

Notons que sur 300 enquêtés pris comme échantillon de notre enquête, 294 protocoles ont été récoltés et 6 ont été perdus, soit 2% de décès.

Pour ne pas avoir de fausses réponses, il fallait expliquer les objectifs de l'étude afin de convaincre les répondants qu'après l'entretien qu'il n'y aurait pas de bénéfices plus tard, car les gens sont habitués à répondre aux protocoles des humanitaires qui donnent des lucres plus tard.

### **4. ANALYSE DES RESULTATS DE LA RECHERCHE**

#### **4.1. ORIGINE D'HUILE CONSOMMEE**

Les résultats de notre étude nous ont montré que les milieux d'origines d'huiles consommées (l'huile de palme et autres huiles végétales ) sont :

L'huile de palme, vient de Walikale, Nyabyondo, Mwima, Ntoto, Kibua, les autres huiles végétales proviennent de Goma.

La population qui habite les centres (Masisi et Nyabyondo) est constituée des consommateurs et des commerçants et non des producteurs.

Tableau N°I. Origine d'huile consommée (Huile végétale ou Huile de palme).

Origine d'huile consommée	Qualité d'huile consommée	Nombre d'enquêtés consommant cette qualité	Pourcentage
Goma	Huile végétale commercialisée	129	43,8
Walikale	Huile de palme	98	33,3
Nyabyondo	Idem	30	10,3
Mwima	Idem	20	6,8
Ntoto	Idem	12	4
Kibua	Idem	5	1,8
<b>Total</b>		<b>294</b>	<b>100</b>

**Source** : Notre enquête, octobre 2012

De ce tableau n°I nous constatons que 43,8% de répondants consomment l'huile végétale en provenance de Goma, une quantité d'huile végétale transformée localement est insignifiante, d'où elle reste négligeable.

Nous voyons aussi que 33,3% des consommateurs utilisent l'huile de palme en provenance de Walikale, 10,3% d'enquêtés consomment l'huile de palme issue de Nyabyondo, 6,8% des répondants emploient l'huile de palme de Mwima.

4% d'enquêtés ont confirmé qu'ils consomment l'huile de palme originaire de Ntoto. 1,8% des répondants emploient l'huile issue de Kibua. Ces répondants sont ceux de Masisi centre et du centre de Nyabyondo.

**Tableau n°II. La qualité d'huile préférée et les différentes causes évoquées.**

Qualité d'huile préférée	Cause de préférence	Nombre de répondants préférant la qualité	Pourcentage
Huile végétale commercialisée	- Goût et qualité appréciable,	95	76,3
	- Ne dérange pas l'estomac,	10	7,3
	- Contient beaucoup de vitamines	12	9,3
	- Utilisée comme médicament	12	9,3
<b>Total</b>		<b>129</b>	<b>100</b>
Huile de palme	- Moins cher	98	59,4
	- Facile à trouver localement	32	19,4
	- Utilisée pour la préparation de tous les légumes	20	12,1
	- Pauvreté	15	9,1
<b>Total</b>		<b>165</b>	<b>100</b>

**Source** : notre enquête, octobre 2012

Au vu du tableau n°II, nous observons que la majorité des répondants préfèrent l'huile végétale commercialisée en raison de son goût et sa qualité appréciable, confirmation (73,6%) d'enquêtés.

7,8% des répondants utilisent cette huile car elle ne dérange pas l'estomac.

9,3% d'enquêtés, quant à eux, la préfèrent puisqu'elle contient beaucoup de vitamines.

Tandis que 9,3% des répondants l'utilisent comme médicament.

Pour l'huile de palme, 59,4% des consommateurs la préfèrent car elle est moins chère. 19,4% d'enquêtés la consomment car elle est facilement trouvable localement.

La préparation de différents légumes est l'une des causes qui garantissent sa préférence aussi, confirmation faite par 12,1% d'enquêtés. 9,1% des répondants ont choisi l'huile de palme à la suite de la pauvreté (elle est moins chère).

**Tableau n°III. Moyenne de la production, la vente ainsi que la consommation d'huile (végétale et de palme) à Masisi et Nyabyondo centre)**

Qualité d'huile	Qté moyenne produite en (l)	Qté moyenne vendue en (l)/jr	Montant en \$	Qté moyenne consommée par Mén. / jr (en boîte de tomate)	Montant en \$	Nbre d'enquêtés	%
Huile végétale commercialisée	-	14,9	26,8	4	0,72	129	43,9
Huile de palme	-	14,9	22,3	4	0,64	165	56,1
<b>Total</b>						<b>294</b>	<b>100</b>

Source : notre enquête, octobre 2012

Légende : boîte de tomate= mesurette utilisée dans la vente de l'huile ou

(Emballage pour sauce tomate) qui entre dans 1 litre 13 fois et dans une bouteille 10 fois.

Cette mesurette revient de 170 au 200Fc pour l'huile végétale et 150Fc pour l'huile de palme. Taux du dollar dans ces centres 930Fc.

Il ressort de ce tableau n°III qu'il n'y a pas eu une quantité moyenne de production de l'huile (végétale et de palme) car les répondants sont des personnes qui habitent des centres (Masisi et Nyabyondo) qui sont soit des commerçants des consommateurs et non des producteurs.

La quantité moyenne vendue pour ces deux qualités d'huile est de 14,9 litres par jour.

Par contre, même si la quantité vendue est la même, la somme réalisée se diffère. Elle est de 26,8\$ pour l'huile végétale commercialisée et de 22,3\$ pour l'huile de palme, ce qui fait un écart de 4,5\$.

Quant à la consommation moyenne d'huile, elle s'élève à 4 boîtes de tomate par ménage et par jour pour les deux qualités.

4 boîtes de tomate pour l'huile végétale commercialisée coûtent 0,72\$ soit 669Fc  $\approx$  700Fc au taux de 930Fc le dollar américain. S'agissant de l'huile de palme 4 boîtes de tomate coûtent 0,64\$ soit 595Fc  $\approx$  600Fc, soit un écart de 100Fc par rapport à l'huile végétale commercialisée.

Rappelons que sur 100% de la population enquêtée 43,9% d'enquêtés préfèrent l'huile végétale commercialisée contre 56,1% des répondants ayant choisi l'huile de palme.

## ***DISCUSSIONS DES RESULTATS***

L'analyse de résultats de notre étude nous a donné les informations selon les quelles les milieux d'origines d'huiles consommées sont :

- Goma pour l'huile végétale commercialisée, confirmation faite par 43,8% d'enquêtés,



- Walikale, Nyabyondo, Mwima, Ntoto, Kibua pour l'huile de palme, confirmation respective faite par (33,8%, 10,3%,6,8%, 4%, 1,8%) d'enquêtés (cfr tableau n°I).

Pour la qualité d'huile préférée et les différentes causes qui sont à la base de ce choix, 73,6% d'enquêtés préfèrent l'huile végétale commercialisée pour son goût, son arôme et sa qualité appréciable,

Tandis que 9,3% des répondants la préfèrent pour son utilisation comme médicament. 9,3% d'enquêtés préfèrent l'huile végétale commercialisée car elle contient beaucoup de vitamines.

Le non dérangement du système digestif par l'huile végétale commercialisée chez l'homme est à la base aussi de son choix, confirmation faite par 7,8% d'enquêtés. (cfr tableau n°II).

Notons que ce qui est à la base de la préférence de l'huile de palme c'est le prix qui est revu à la baisse, affirmation faite par 59,4% des répondants, sa facilité d'être trouvée localement, la pauvreté de la part des consommateurs et son utilisation dans tous les légumes, confirmation respective faite par (19,4%, 12,1%, 9,1%) d'enquêtés. (cfr tableau n°II).

Les moyennes des quantités produites n'ont pas été trouvées car tous les répondants étaient soit des consommateurs soit des commerçants habitants les centres.

Néanmoins, la quantité moyenne vendue pour l'huile végétale commercialisée et l'huile de palme est la même soit 14,9□/jour, mais la différence réside sur le prix où l'huile végétale devait coûter 26,8\$ pour les 14 litres contre 22,3\$ pour les mêmes litres pour l'huile de palme. Ce qui donne un écart de 4,5\$. La moyenne de la quantité consommée est de 4 boîtes de tomates par ménage par jour pour les deux qualités.

Il revient à dire que, la production d'une grande quantité d'huile végétale commercialisée contrebalancerait par le prix avec l'huile de palme. Ainsi les consommateurs préféreraient-ils la qualité d'huile estimée qui est l'huile végétale commercialisée, que de choisir l'huile de palme par manque de moyen ou par suite de la pauvreté comme nous le constatons dans le tableau n° III où les admirateurs d'huile végétale commercialisée représentaient 43,9% contre 56,1% de ceux qui préféraient l'huile de palme.

## **CONCLUSION**

En définitive, nous remarquons que les consommateurs utilisent plus l'huile de palme que à l'huile végétale commercialisée non pas parce qu'ils la préfèrent mais plutôt grâce son prix réduit à la baisse, à sa disponibilité au niveau local. Cela n'empêche pas la consommation d'huile végétale commercialisée malgré son prix enclin à la hausse par rapport à celui de l'huile de palme. Celle-ci est préférée de par ses qualités entre autres : son goût appréciable, son arôme, son apparence physique, son utilisation comme médicament, les vitamines qu'elle contient et autres.

D'où la production en grande quantité de l'huile végétale commercialisée serait souhaitable afin de voir si son prix peut être au même niveau que celui de l'huile de palme mais aussi d'étaler une quantité suffisante au marché, sans oublier d'améliorer la qualité de l'huile de palme, pour une consommation aisée.

## **RECOMMANDATIONS**

- Que les commerçants et les consommateurs se réunissent en coopératives afin de revendiquer leurs droits.
- Que l'Etat congolais songe à disponibiliser des usines pour la production d'huile végétale (arachide et palmier) en quantité et en qualité.
- Que les organismes humanitaires de bonne volonté daignent promouvoir ces différentes entités en usines pour la production de d'huile végétale.
- Que l'Etat congolais intervienne aussi dans la stabilisation des prix de vente et d'achat dans les différents marchés.
- Que l'Etat congolais pense à la sécurisation de l'étendue du territoire

## ANNEXES.

Problèmes rencontrés chez les commerçants	Pistes de solution
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tracasseries militaires en cours de chemin</li> <li>- Routes en mauvais état qui causent quelquefois la baisse de prix pendant la période pluvieuse</li> <li>- Manque d'usines pour le transformation d'une huile de qualité et en grande quantité.</li> <li>- Pillage, Transport pénible (long trajet)</li> <li>- Dettes Impayées</li> <li>- Violence faites aux femmes, transporteuses de l'huile de palme</li> <li>- Insalubrité dans les marchés d'huile de palme qui freine l'écoulement rapide de leur produit</li> <li>- Vente d'huile de mauvaise qualité, mal préparée</li> <li>- Fluctuation du taux de change qui cause la</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sécuriser les commerçants en maintenant les taxes légales.</li> <li>- Réhabiliter des routes de desserte agricole pour que les commerçants accèdent à un bon écoulement.</li> <li>- Pouvoir cette entité par en usines pour la transformation d'huile de qualité et en grande quantité.</li> <li>- Sécuriser les milieux de production d'huile consommée</li> <li>- Octroyer des microcrédits à la population afin qu'elle trouve à payer,</li> <li>- Sécuriser de toute l'étendue du territoire national</li> <li>- Moderniser les marchés d'huile de palme tout en y assurant la propreté.</li> <li>- Appliquer convenablement toutes les étapes de la préparation d'huile.</li> <li>- Stabiliser le taux de change</li> <li>- Stabiliser le prix d'achat et de vente.</li> <li>- Donner les mêmes chances pour la vente</li> <li>- Produire d'une bonne qualité.</li> </ul>

<p>perte</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Variation des prix sur les marchés avant d'écouler l'huile à acheter.</li> <li>- Monopole de vente sur le marché</li> <li>-Retour de l'huile vers le vendeur à la suite d'une mauvaise qualité.</li> <li>- Hausse volontaire de prix chez les commerçants quand il y a carence</li> <li>-Manque d'usine pour la transformation d'une huile de qualité en grande quantité.</li> <li>- Hausse de prix pour l'huile végétale pourtant utile et enviée pour sa qualité.</li> <li>- Manque d'argent pour l'achat de cette huile d'où la malnutrition.</li> <li>- Perte d'huile après achat par coulage</li> <li>- Carence d'huile sur le marché quelque fois.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Stabiliser le prix d'achat et de vente</li> <li>- Pouvoir ces entités en usines pour la transformation d'huile de qualité et en grande quantité.</li> <li>- Chercher comment produire l'huile végétale en grande quantité, ainsi le prix sera-t-il réduit à la baisse.</li> <li>- Rappeler à l'Etat ses devoirs afin de promouvoir la population en lui donnant de l'emploi.</li> <li>- Proposer des emballages pour ces produits</li> <li>- Créer des entrepôts permanents pour l'huile.</li> </ul>
---	---

## ***BIBLIOGRAPHIE***

1. Reameker, 1984 : Agriculture en Afrique tropicale
2. Cungura, 2012 : Cours d'agriculture générale inédit, ISDRGL, 100p
3. Songbo Médard : Cours de pyrotechnie générale, UNIGOM, 234p
4. ISDR Bukavu, 1999 : Cahier de CERPRU, Secteur agricole et Sécurité alimentaire
5. FAO , 2000 : Egalité des chances et sécurité alimentaire, Rome
6. Anonyme, 2009 : Dictionnaire Larousse
7. FAO , 1999: Voices for change rural women and communication, Rome,

## **LA CULTURE DU MANIOC FACE A L'INSECURITE ALIMENTAIRE EN TERRITOIRE DE RUTSHURU ; GROUPEMENT DE BUKOMA**

**MAOMBI KATSONGO SOSTHENE(1), RUREMESH KINYATA SYLVESTRE (2) ET KAKULE NZAGHANI ELIE (3)**

*(1) et (3) Tous Assistants à l'Institut Supérieur de Développement Rural des Grands Lacs*

*(2) Chef de Travaux à L'Université de Goma et à l'Institut Supérieur de Développement Rural des Grands Lacs*

### **RESUME**

La production agricole reste une solution appropriée à la crise alimentaire. Cependant, le secteur agricole connaît actuellement de graves problèmes à tous les niveaux. Sur le plan écologique on assiste à la dégradation des écosystèmes si bien que la désertification est devenue une réalité suivie de la perturbation climatique. Au niveau politique, le Territoire de Rutshuru connaît une instabilité politique si grandissante que les milieux de production sont abandonnés.

Les résultats de ces enquêtes ont prouvé que le territoire de Rutshuru est victime de la crise alimentaire, conséquence de la baisse de production agricole (voir tableau n° II). Bien que la plupart des habitants aient des champs de moins de 1 ha, loin des habitations (cfr tableaux n° IV et V), la population utilise l'énergie physique pour l'exploiter ; ce qui fait que la superficie cultivée est petite et susceptible également d'entraîner la baisse de production. En effet, il suffit d'une simple attaque par une maladie et des insectes ravageurs pour que toutes les cultures soient décimées et il n'y

aura pas d'espace sauvé. Il faut noter que l'encadrement technique des agriculteurs est insuffisant s'il n'est pas inexistant.

La culture de manioc est préférée surtout la variété amère qui n'est pas volée pour des besoins de consommation directe au champ. Bien que cette culture soit préférée, le milieu dispose cependant, d'un seul centre de multiplication des boutures ; raison pour la quelle la population se débrouille pour avoir ces boutures, avec beaucoup de risques de transmission des maladies.

Il faudra donc penser à disponibiliser des boutures saines et des produits phytosanitaires ; bien encadrer les agriculteurs, lutter contre la déforestation et utiliser les variétés résistant aux maladies pour améliorer la production du manioc.

## ***I. INTRODUCTION***

Ces recherches inscrites dans le cadre de la production agricole, nous intéressent parce qu'actuellement le monde est menacé par la crise alimentaire et le territoire de Rutshuru en est victime bien que disposant d'une potentialité de production agricole non négligeable. Ce territoire qui dispose des terres fertiles, des cours d'eau, et envoisnant le parc connaît des pertes en vies humaines à la suite de la faim, (sous ou mal nutrition). Plusieurs cas sont enregistrés dans des centres de santé et centres nutritionnels de la place. Bien que la population soit en majorité agricultrice, elle est confrontée au problème de l'insécurité dans les milieux de production, d'où l'exode rural. La question qui reste à se poser est de savoir la garantie de la vie dans les milieux d'accueil. Avec une faible capacité économique et financière, la recrudescence des maladies carencielles va s'observer chez les enfants de moins de 5 ans ou se trouvant entre 5 et 10 ans avec une forte probabilité que les adultes et surtout les personnes de troisième âge en soient également victimes.

Faute des moyens par les parents pour scolariser les enfants, les antivaleurs priment. Le phénomène enfant de la rue préoccupe bon nombre de foyers en ville et des petits réseaux se forment dans des villages ; ce qui expliquerait le phénomène enfant soldat et en partie la persistance des groupes armés. D'autres vont par contre,

pratiquer la prostitution pour subvenir aux besoins des membres de la famille et le nombre des victimes de VIH SIDA s'augmente au jour le jour. Nombreux parents ne connaissant pas les techniques de planning familial, le nombre des naissances va également crescendo alors qu'il n'y a pas de prise en charge nécessaire pour les enfants nés hors le mariage et même dans mariage. L'agriculture qui aidait, plus de la moitié de la population semblent ne plus produire et les pauvres paysans ne savent pas le pourquoi, bien qu'ils aient une part de responsabilité par leurs actions destructrices de l'environnement.

Au moment où Rutshuru se voit érigé en ville, une urbanisation prématurée et non concertée avec les écologistes s'opère en amont sans que les espaces cultivables soient identifiés en aval. S'il n'y a pas de mesures urgentes visant la bonne gestion des terres, cette situation peut accentuer la destruction du parc par l'agriculture, et conduire à des conflits de terre pouvant pérenniser la crise alimentaire et entraver la cohabitation pacifique entre les communautés et familles, et entre le parc et la population locale d'autre part. Ce qui peut retarder le processus d'intégration de la communauté locale dans la gestion des aires protégées pourtant indispensable et salutaire pour ces dernières.

La culture de manioc est abandonnée par bon nombre d'agriculteurs à la suite des maladies et attaques des insectes ravageurs. La population qui ne sait pas maîtriser la situation se fixe des prétextes pour justifier cet abandon (terres infertiles par exemple). L'absence des encadreurs locaux et le manque des semences améliorées (boutures saines capables de résister aux attaques des maladies et insectes ravageurs) ont justifié aussi cet abandon alors que les habitudes alimentaires sont restées les mêmes. Considérant la croissance démographique que connaît le territoire de Rutshuru, il est temps que les tenants du pouvoir mettent en place des stratégies visant à promouvoir l'agriculture comme priorité des priorités, non pas comme un slogan qui se chante mais plutôt comme réalité qui s'exécute avec une vision de trouver à manger pour tous, de scolariser tous les enfants sans discrimination aucune et de lutter énergiquement contre les antivaleurs.



L'objectif global de ce travail est de lutter contre la crise alimentaire par la mise en place des stratégies susceptibles d'améliorer la production du manioc dans le groupement de Bukoma. De manière spécifique, nous allons identifier et déterminer les causes et les facteurs de la baisse de production du manioc dans le groupement de Bukoma, évaluer la production actuelle par rapport aux besoins de la population et les conséquences de la baisse de la production du manioc, vérifier l'origine des boutures utilisées comme semence, quantifier la production actuelle du manioc comparée à celle des années antérieures. Cette étude concerne le groupement de Bukoma, se trouvant dans la collectivité chefferie de Bwisha, Territoire de Rutshuru, Province du Nord-kivu en RDC. Elle s'étend sur une période de trois ans allant de 2007 à 2009.

Pour vérifier les hypothèses et atteindre les objectifs, nous avons recouru aux méthodes et techniques suivantes : la méthode descriptive, historique, comparative et statistique. Les techniques utilisées sont : interview libre, documentaire, observation et échantillonnage. Ces méthodes et techniques seront développées dans la partie de l'enquête.

N'étant pas en mesure d'atteindre tous les coins pour des raisons sécuritaires précaires nous avons pris un échantillon de 60 personnes dont quarante cinq seulement ont pu répondre et nous ont retourné les questionnaires d'enquête. Cet échantillon est prit sur base du tableau estimatif de la taille d'un échantillon (niveau de confiance : 95% ; niveau de précision : plus ou moins 5%) et les calculs de la proportion, nombre des ménages à enquêter et par quartier (CT Sylvestre KINYATA, Initiation à la rédaction d'un mémoire, 2008).

## **II. PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS D'ENQUETE**

L'enquête a intéressé la population locale et les animateurs intervenant dans le secteur agricole. Les résultats sont compilés dans les tableaux I à XII

### **II.1. Composition des ménages**

Nous avons voulu connaître la composition des ménages enquêtés pour bien nous prononcer par rapport aux résultats sur la satisfaction des besoins alimentaires. Les résultats sont présentés dans le tableau n°1.

**Tableau n° 1 : Composition du ménage**

<b>Question</b>	<b>Réponses</b>	<b>Fréquence</b>	<b>Pourcentage</b>
Votre ménage est composé de combien de personnes ?	Moins de 5 personnes	12	26,7
	Entre 5 et 10 personnes	12	26,7
	Plus de 10 personnes	21	46,7

Source : notre enquête sur le terrain

Ce tableau montre que 46,7% de nos enquêtés ont un ménage composé de plus de dix personnes, 26,7% ont à leur charge moins de cinq personnes et entre 5 à 10 personnes

### **II.2. CAUSE DE LA BAISSSE DE LA PRODUCTION AGRICOLE**

Comme l'agriculture est la principale source des revenus de la population de Rutshuru, nous avons voulu savoir la cause qui est à la base de la baisse de la production agricole.

**Tableau n° II : Causes de la baisse de la production agricole**

Question	Réponses	Fréquence	Pourcentage
Quelles sont les causes de la baisse de production agricole dans le groupement de Bukoma ?	Insuffisance des terres cultivables	5	11,1
	Insuffisance d'encadrement technique	9	20
	Insécurité et abandon des champs	15	33,3
	Vol des récoltes	2	4,4
	Maladies des cultures	14	31,1
	<b>Total</b>		<b>45</b>

Source : notre enquête sur le terrain

Il ressort de ce tableau que la baisse de la production agricole est due à l'insécurité et l'abandon des champs et cultures (33,3%) ; 31,1% pensent que ce sont des maladies des cultures ; 20% disent que c'est l'insuffisance d'encadrement technique ; 11,1% croient que c'est plutôt l'insuffisance des terres cultivables et 4,4% pensent que c'est à la suite du vol des récoltes.

### **II.3. HABITUDE ALIMENTAIRE**

Etant donné que la population de Rutshuru préfère le fufou de manioc accompagné des haricots, nous avons voulu savoir si ces habitudes sont restées le même compte tenu de l'abandon de la culture de manioc. Ci-dessous les résultats présentés dans le tableau n°III.

**Tableau n° III : Nourritures consommées**

Question	Réponses	Fréquence	Pourcentage
Quelle nourriture préférez-vous ?	Haricot + fufou de manioc	6	13,3
	Maïs + haricot	10	22,2
	Manioc (cossette) + haricot	5	11,1
	Haricot + maïs mélangé avec manioc	24	53,3
	<b>Total</b>		<b>45</b>

Source : notre enquête sur le terrain

La plupart de nos enquêtés 53,3% préfèrent consommer les haricots + maïs mélangé avec le manioc ; 22,2% apprécient le maïs accompagné des haricots ; 13,3% le fufou de manioc accompagné des haricots et 11,1% le haricot accompagné des cossettes de manioc.

#### **II. 4. SUPERFICIE DES CHAMPS PAR MENAGE**

Le champ est la seule source des revenus de la population, nous voulons savoir la superficie du champ qu'occupe un ménage pour bien nous prononcer par rapport au rendement.

**Tableau n° IV : Superficie des champs**

Question	Réponses	Fréquence	Pourcentage
Quelle est la superficie de votre champ ?	Moins de 1ha	30	66,7
	1 à 5 ha	5	11,1
	5 à 25 ha	7	15,5
	Plus de 25 ha	3	6,7
	<b>Total</b>	<b>45</b>	<b>100,0</b>

Source : notre enquête sur le terrain

Ce tableau montre que la plupart de nos enquêtés soit 66,7% ont moins d'un hectare d'espace cultivable ; 15,5% ont de 5 à 25 ha ; 11,1% ont de 1 à 5 ha et enfin, 6,6% ont plus de 25 ha.

#### **II. 5. DISTANCE QUI SEPRE LES CHAMPS DES HABITATIONS**

L'agriculture n'étant pas mécanisée, l'homme utilise sa force physique. Nous avons voulu connaître la distance qui sépare le champ du domicile du cultivateur pour avoir une idée sur le travail à réaliser au champ après avoir dépensé l'énergie importante lors du déplacement

**Tableau n° V : Distance entre le champ et l'habitation**

Question	Réponses	Fréquence	Pourcentage
Quelle est la distance qui sépare votre habitation de votre champ ?	Moins de 5 Km	12	26,7
	Entre 5 et 10 km	27	60,0
	Plus de 10 km	6	13,3
	<b>Total</b>	<b>45</b>	<b>100,0</b>

Source : notre enquête sur le terrain

Ce tableau nous montre que 60% de nos enquêtés font de 5 à 10 km pour atteindre leurs champs ; 26,7% moins de 5 km mais 13,3% parcourent plus de 1 km.

## **II. 6. MOYEN D'ACQUISITION DU CHAMP**

Considérant la superficie des champs de la plupart de la population et la distance parcourue pour atteindre ces champs, nous avons voulu savoir comment cette dernière accède au champ qu'elle occupe (cfr tableau n° VI).

**Tableau n° VI : manière d'acquisition du champ**

Question	Réponses	Fréquence	Pourcentage
Comment avez-vous acquis votre champ ?	Achat	9	20
	Location	20	44,4
	Héritage	10	22,2
	Don	6	13,3
	<b>Total</b>	<b>45</b>	<b>100,0</b>

Source : notre enquête sur le terrain

Ce tableau atteste que 44,4% louent leurs champs, 22,2% ont hérité les champs ; 20% ont acheté leurs champs et 13,3% les ont acquis par donation.

## **II. 7. PREFERENCE DE LA CULTURE DE MANIOC**

A Rutshuru, plusieurs personnes s'adonnent à la culture de manioc et cela nous a poussés à vouloir connaître les raisons de cette préférence (cfr tableau n° VII)

**Tableau n° VII : Raisons de la préférence de la culture de Manioc**

<b>Question</b>	<b>Réponses</b>	<b>Fréquence</b>	<b>Pourcentage</b>
Pourquoi préférez-vous la culture du manioc ?	Elle est la base alimentaire que nous préférons	21	46,7
	Culture de soudure	3	6,7
	Sa pâte et ses feuilles sont notre nourriture quotidienne	15	33,3
	Productive	3	6,7
	Vendu sous plusieurs formes	3	6,7
	<b>Total</b>		<b>45</b>

Source : nos enquêtes sur terrain

Au vu de ce tableau la majorité de nos enquêtés, soit 46,7% cultivent le manioc parce que c'est la base alimentaire de la population de Bukoma ; 33,3% disent que c'est grâce sa pâte et ses feuilles utilisées comme légume et 6,7% pour sa productivité, ou sa manière d'être la culture de soudure et aussi parce que c'est vendu sous plusieurs formes.

## **II. 8. QUANTITE PRODUITE PAR HECTARE**

Sachant la moyenne de la superficie des champs cultivés, il est intéressant de connaître également la moyenne de la production en kilogramme et par hectare.

**Tableau n° VIII : Production du manioc par hectare**

Question	Réponses	Fréquence	Pourcentage
Quelle est la production par hectare ?	Moins de 100 kg	22	48,9
	Entre 100kg et 500 kg	18	40,0
	Entre 500 et 1000 kg	5	11,1
	<b>Total</b>	<b>45</b>	<b>100,0</b>

Source : notre enquête sur le terrain

Il ressort de ce tableau que la plupart de nos enquêtés, soit 48,9% produisent moins de 100kgs à l'hectare ; 40% trouvent facilement 100 à 500 kgs à la récolte ; 11,1% produisent difficilement 500 à 1000kgs.

## **II. 9. VARIETE DE MANIOC PREFEREE PAR LES CULTIVATEURS**

Rutshuru connaît une situation de la famine et plusieurs personnes se sont transformées en voleurs, nous voulons savoir la variété préférée par la population et les raisons de cette prédilection.

**Tableau n° IX : Variété de Manioc préférée**

Question	Réponses	Fréquence	Pourcentage
Quelle variété de manioc préférez-vous ?	Amère	31	68,9
	Douce	14	31,1
	<b>Total</b>	<b>45</b>	<b>100,0</b>

Source : notre enquête sur le terrain

Il découle de ce tableau montre que la plupart de la population soit 68,9% préfèrent la variété amère car la variété douce est souvent la cible des voleurs, seulement 31,1% la préfèrent.

## **II. 10. CAUSE DE LA BAISSSE DE PRODUCTION DU MANIOC DANS LE GROUPEMENT DE BUKOMA**

Le manioc étant resté parmi les habitudes alimentaires de la population de Rutshuru, nous voudrions savoir connaître pourquoi sa production a baissé par rapport aux années antérieures et à d'autres cultures (cfr tableau n° X).

**Tableau n° X : Causes de la baisse de la production du manioc dans le groupement**

Question	Réponses	Fréquence	Pourcentage
Quelles sont les causes de la baisse de production du manioc ?	Maladies et Insectes vecteurs de maladie	10	22,2
	Insuffisance des terres cultivables	10	22,2
	Mauvaise gestion des terres et infertilité	5	11,1
	L'insécurité et présence des groupes armés	12	26,7
	Absence des semences améliorées (boutures)	8	17,8

Source : nos enquêtes sur terrain

Il ressort de ce tableau que la majorité de nos enquêtés soit 26,7% estiment que l'insécurité et la présence des groupes armés sont la principale cause de la baisse de production de manioc suivie par les maladies et insectes vecteurs des maladies et l'insuffisance des terres cultivables (22,2%). 17,8% soutiennent que c'est plutôt l'absence des semences améliorées (boutures) et 11,1% pensent que c'est la mauvaise gestion des terres qui conduit à l'infertilité.

## **II. 11. ORIGINE DES BOUTURES DE MANIOC**

Etant donné qu'il n'existe qu'un seul centre de multiplication des boutures de manioc, nous avons voulu connaître l'origine des boutures utilisées (cfr tableau n° XI).



**Tableau n° XI : Origine des boutures utilisées comme semence**

Question	Réponses	Fréquence	Pourcentage
D'où proviennent les boutures que vous utilisez comme semence ?	Champ de voisins	21	46,7
	Démarches personnelles	3	6,7
	CEDERU/Kibututu	15	33,3
	Binza	6	13,3
	<b>Total</b>	<b>45</b>	<b>100</b>

Source : notre enquête sur le terrain

Il ressort de ce tableau que 46,7% de nos enquêtés trouvent les boutures dans les champs des voisins (sans connaître la qualité de la plante sur laquelle on doit prélever la bouture); 33,3% s'approvisionnent en boutures à partir du CEDERU/KIBUTUTU ; 13,3% à Binza et 6,7% font des démarches personnelles pour avoir ces boutures.

## **II.12. MESURES A PRENDRE POUR AMELIORER LA PRODUCTION DU MANIOC**

Sachant que le manioc est préféré par la population agricultrice, nous voulons connaître avec la population les stratégies qui peuvent améliorer ou augmenter la production du manioc dans le groupement de Bukoma.

**Tableau n° XII : Stratégies pour améliorer la production du manioc**

Question	Réponses	Fréquence	Pourcentage
Que faut-il faire pour améliorer la production du manioc dans le groupement de Bukoma ?	Utiliser des variétés de manioc résistantes aux maladies et insectes ravageurs	19	42,2
	Encadrer les agriculteurs et leur disponibiliser les boutures saines	7	15,6
	Lutter contre la déforestation et mettre en place un champ de multiplication des boutures	1	2,2
	Lutter efficacement contre les maladies et insectes ravageurs	12	26,7
	Sécuriser les milieux de production	6	13,3
	<b>Total</b>		<b>45</b>

Source : notre enquête sur le terrain

Il ressort de ce tableau que 42,2% de nos enquêtés pensent qu'il faut Utiliser des variétés de manioc résistantes aux maladies et insectes ravageurs ; 26,7% croient qu'il faut lutter efficacement contre les maladies et insectes ravageurs ; 15,6% disent qu'ils faut encadrer les agriculteurs et appliquer les normes de la culture de manioc ; 13,3% estiment qu'il faut sécuriser les milieux de production et une personne dit qu'il faut lutter contre la déforestation.

## **CONCLUSION**

Les résultats de notre enquête prouvent que le Territoire de Rutshuru et plus particulièrement le groupement de Bukoma connaît la crise alimentaire alors que les terres sont favorables à l'agriculture. Certes, les conflits armés vécus dans cette partie du pays ont contribué à la destruction de la nature et par conséquent, entravent son développement socio-économique. En plus de l'inaccessibilité aux champs et récoltes pour des raisons d'insécurité ou pour n'avoir pas versé les frais de taxe aux éléments FDLR qui se comportent en gestionnaires patentés des plantations et des espaces cultivables,

les réserves de la forêt du PNVi sont déforestées. Le territoire connaît des perturbations climatiques et saisonnières. Ce qui ne favorise pas l'évolution de la plante compte tenu de ses exigences en eau, en humidité atmosphérique, en température ambiante, en lumière indispensable pour la photosynthèse et par conséquent se retrouve exposée à des attaques de diverses maladies. La révision et l'actualisation du calendrier agricole sont et restent la condition incontournable pour améliorer et/ou augmenter la production agricole dans Rutshuru. Des stratégies de boisement, de reboisement s'avèrent indispensables pour stabiliser le climat. Aussi, faut-il penser à la mise en place d'une politique nette et claire en matière de l'énergie. De façon pratique, la sensibilisation et la conscientisation de la population sur l'utilisation de l'énergie solaire et la disponibilité des matériels y afférent ; la construction des digesteurs pour la production du biogaz épargnerait les ressources ligneuses du parc et améliorerait par conséquent la production agricole. Un autre problème crucial influençant la baisse de la production du manioc, c'est l'insuffisance et même le manque d'encadrement technique des agriculteurs. Tous les agronomes qualifiés ont fui les milieux de production et se sont dirigés vers les grands centres sécurisés. C'est pourquoi, la restauration de la sécurité dans ces milieux et le retour de ces agronomes et moniteurs agricoles compétents en la matière sont vivement souhaités pour obtenir les résultats escomptés.

Il serait souhaitable également de mettre en place des champs de multiplication des boutures saines et de multiplication secondaire pour rendre disponible et accessible les boutures. Des séances de sensibilisation sur ladite culture et les techniques de lutte contre les maladies et insectes ravageurs ; l'installation des pharmacies des intrants agricoles disposant des produits phytosanitaires relèveraient et amélioreraient la production de cette culture dans le groupement de Bukoma. Les végétaux sont des êtres vivants dépendant de l'environnement ; il est sage que les mesures visant à améliorer leur production s'accompagnent de celles qui visent à protéger et conserver la nature.

## **BIBLIOGRAPHIE**

### **1. Ouvrages**

1. BEADOUR E. et MARLINIEUWKER, 1968 : *Groupement paysan d'Afrique*, Paris, Harmattan,
2. Dictionnaire de français, éd. LAROUSSE 2006 ;
3. GABRIEL KAPATA et WILFRED GOLDERIS, 2008 : Catalogue *variétale des cultures vivrières*,
4. M. CASALI, 1991. *Mémento de l'agronome*, 4<sup>ème</sup> éd. Paris,
5. P. LATHAN, 2007 : *Plantes utiles du Bas Congo*, 2<sup>ème</sup> éd. Mystole publications,
6. PINTO et GRAWITZ, cité par BANGI KIRANGA C. 2009, *Méthodes de recherche en science*

*Sociales*, Cours inédit, ISDR-GL, G3,

### **2. Rapports, revue et Cours**

1. Archive de l'Hôpital Général de Référence de Rutshuru, 2008 ;
2. CT Sylvestre KINYATA, Initiation à la rédaction, cours inédit, ISDR-GL, 2008
3. B. MACHOZI, Climatologie, G1 GGE, ISP RUTSHURU, Cours Inédit, 2003-2004 ;
4. BWISHA, *Archives de la collectivité chefferie, 2006* ;
5. C MUZAMA, *Economie politique et rurale*, Cours inédit, G2, ISDR-GL 2006-2007 ;
6. C. CABANNE-J.PITIE, *Géographie physique, classe de 2<sup>ème</sup>*, Nouveau Programme ;
7. Dr NDAMUKENZE, 2006-2007 : cours de technique d'élevage, inédit, G2, ISDR-GL;
8. GISAMONYO, 2005-2006 : 20082008 *Pédologie et conservation des sols*, G2 GGE, ISP-Rutshuru,;
9. KAHODOKYA cité par KATSONGO D., 1998- 1999 : *Démographie*, Cours inédit, G2 Histoire, ISP-Bukavu,
10. Rapport de la sous division de l'EPSP de Rutshuru 2006-2007
11. TATA HINGI et PHEMBA PHEZO, 2008 : *Les maladies et ravageuses des maniocs*.

### **3. TFC et Mémoire de licence**

1. F.BARIHUTA, 2007 : *Relance de l'élevage bovin dans les milieux ruraux post-conflit*, TFC inédit, Gestion, ISDR-GL
2. K. PEPIN, 1994-1995 ; *Les Principales activités dans BUKOMA*, TFC inédit, ISP-Rutshuru,
3. SEBUSANZA, 2005-2006 : *La culture du Manioc dans le groupement de BUSANZA*, TFC inédit, GGE, ISP-Rutshuru,
4. T. MUNYAMASHARA, 1995-1996 : Cultures vivrières et problèmes Alimentaires du groupement de BUKOMA, TFC  
Inédit, ISP RUTSHURU,

# CONTRIBUTION DE LA CULTURE DE TABAC (*NICOTIANA TABACUM*) AU LE DEVELOPPEMENT SOCIO-ECONOMIQUE DANS LE TERRITOIRE D'ARU, PROVINCE ORIENTALE.

**MUZAMA MISUKU CYRILLE(1)**

(1) Assistant à l'Institut Supérieur de Développement Rural Des Grands Lacs

## **RESUME**

Une étude agro-économique a été menée sur la culture du tabac dans le territoire d'Aru, Province Orientale. L'enquête a été menée sur 85 producteurs de tabac qui sont les chefs de ménages et de sexe masculin. En valeur de productivité de la culture de tabac dans le territoire d'Aru, la production moyenne est estimée à 990.64 Kilogrammes, sur une surface moyenne de 0.65 Hectares par saison culturale. Les dépenses affectées pour réaliser les travaux agricoles sont estimées en moyenne à 326.71\$ USA, ce qui dégage un revenu moyen de 683 \$ USA par saison culturale et par ménage ; le volume d'épargne et d'investissement est estimé à 352 \$ USA en moyenne. Le coefficient de détermination entre le revenu et l'investissement et épargne est de 0.62. Ce qui signifie que le revenu résultant du tabac est orienté en grande partie vers l'épargne et l'investissement, à travers trois activités productives, à savoir l'élevage, le commerce et l'agriculture et les infrastructures immobilières

## **1. PROBLEMATIQUE**

Dans le territoire d'Aru, en Province Orientale, la culture du tabac prend une place de plus en plus importante dans le commerce, après les cultures vivrières telles que l'arachide, le manioc, le haricot, le maïs, etc. Elle revêt une grande importance

économique. Les feuilles de tabac sous forme de produit non transformé ou sous forme de produit fini constituent une marchandise de première importance économique qui crée et créera encore d'importants courants d'échanges commerciaux très actifs dans le monde entier, car tous les pays du monde consomment et consommeront encore le tabac. Etroitement lié à l'industrie de transformation qui lui fait suite, le tabac pose de sérieux problèmes, c'est pourquoi de nombreux pays développés tels que les Etats-Unis d'Amérique, la France, etc. et d'autres pays en développement tels que le Nigeria, la République Démocratique du Congo, le Kenya, le Cameroun, etc. ont créé des institutions de recherches scientifiques et technologiques dont le but est d'étudier et d'améliorer les conditions de production et la production elle-même (MABEKA, 1968).

Malgré les maux qu'on attribue au tabac tels que les dangers pour la santé (cancer du poumon, cancer de foie, maladie du cœur, etc.), il ne faut pas perdre de vue que les auteurs des rapports d'organisations telles que l'Organisation Mondiale de la Santé, la Commission Fédérale du Commerce, « Report of the surgeon General's advisory committee on smoking and hearth » ont eux aussi reconnu les bienfaits du tabac et plusieurs autres auteurs l'ont aussi reconnu : le tabac a des effets calmants, il rend certains gens moins nerveuses, etc. On cherche de plus en plus à écarter le danger que présente l'emploi du tabac (MABEKA, 1968).

Dans le territoire d'Aru, le paysan n'est pas seulement producteur des produits vivrières, mais il tire son revenu à la fois du tabac et des vivriers. Notre attention est focalisée sur la culture tabacicole encadrée par la «British American Tobacco au Congo» (BAT-Congo) dans ce territoire d'Aru.

De ce qui précède, deux questions font l'objet de notre étude.

- Quel est le niveau de rentabilité de la culture du tabac dans le territoire d'Aru ?
- Quel est l'impact de cette culture sur les conditions de vie des paysans ?

## **2. HYPOTHESE**

D'après PINTO R. et GRAWITZ M (1971),« l'hypothèse est la proposition des réponses aux questions que le chercheur se pose à propos de l'objet de la recherche

formulée en termes tels que l'observation et l'analyse puissent fournir une réponse confirmée ou infirmée ».

Notre travail présente les hypothèses suivantes:

1. La culture du tabac serait rentable, car le revenu résultant de cette culture améliore les conditions de vie sociales et économiques des paysans d'Aru ;
2. L'impact de cette culture de tabac serait positif, hormis la partie de revenu réservée à la consommation, une grande partie est orientée vers l'épargne, l'investissement et aux activités commerciales.

### **3. METHODOLOGIE**

PINTO R. et GRAWITZ M. (1971) définissent la méthode comme étant un ensemble d'opérations intellectuelles par lesquelles une discipline cherche à atteindre la vérité, la vérité qu'elle poursuit, la démontre et la vérifie. En d'autres termes, c'est une voie suivie par l'esprit en vue de découvrir la réalité cachée.

Ils définissent la technique comme un ensemble de procédés méthodologiques fondés sur des connaissances scientifiques, employées à la production.

C'est ainsi que pour réaliser ce travail, des méthodes et techniques ont été utilisées, parmi les quelles nous citons :

- a) La méthode statistique : elle nous a permis de collecter les données, d'analyser et d'interpréter les résultats. Dans cette dernière, nous avons ciblé le coefficient de corrélation. Nous nous sommes servi de :
  - La corrélation linéaire, dont les variables d'analyse sont le revenu, le volume d'épargne et d'investissement. Ce Coefficient de corrélation simple est calculé par la formule suivante :
 
$$r = \frac{\sum xy}{\sqrt{\sum x^2 \sum y^2}}$$
  - Le coefficient de détermination : C'est une des propriétés de coefficient de corrélation linéaire, car il est le carré de ce dernier. Il mesure, dans ce travail, la

- dépendance du revenu de tabac et l'épargne et investissement. Il est calculé par la formule suivante :

$$r^2 = \left[ \frac{\sum x.y}{\sum x^2 . \sum y^2} \right]^2$$

- b) La méthode d'enquête par sondage, matérialisée par les techniques suivantes : le questionnaire, l'interview, l'observation et documentaire.

Nous avons utilisé la méthode d'enquête par sondage en tenant compte de la nature des données (AGEL, C., DANIEL, J.M., RAYMOND, H., ROUGHY, J.Y. et YUNG, J.M. 1981).

Le panel qui concerne des observations répétées et effectuées sur le même échantillon est d'usage dans cette étude. Pour récolter les données, nous avons recouru à la méthode de sondage à deux degrés :

- Au premier degré, nous avons choisi le territoire d'Aru de manière raisonnée compte tenu de son activité agricole de tabac.
- Au second degré, nous avons pris un échantillon de 85 ménages représentés par leurs chefs respectifs. L'investigation a été menée durant la campagne agricole de 2010.

Les variables retenues sont les suivantes :

- La superficie emblavée, car selon SPENCER (1972), les enquêtes sur les superficies cultivées sont rares.
- La production par culture a été mesurée en recourant à la méthode de " carré de rendement " et les résultats extrapolés à l'aide de la formule.

$P = S \sum P_i k$  (KANGOURU, C., 1990).

S = Superficies emblavées

$P_i$  = Poids récoltés dans le carré de rendement

K = Coefficient (1 ha)/ $S_i$

$S_i$  = Aire de carré de rendement.



VANDENPUT R. (1981) signale un rendement de l'ordre de 800 à 1000 Kgs à l'hectare, il ajoute qu'on peut atteindre 1100 Kgs par hectare.

RAEMAEEKS R.H. (2001), quant à lui, signale un rendement de 800 à 2000 Kgs à l'hectare.

- Le coût de l'utilisation d'un service productif qui est égal au produit maximum que le facteur peut produire ailleurs. C'est cette alternative qui est le coût.

$$CT = CP + CD$$

CT = Somme des coûts

CP = Coût de production (coût de la main-d'œuvre plus coût d'outillage).

CD = Coûts de distribution.

- Le revenu d'un ménage qui consiste au revenu de son travail et au revenu de ses biens.

D'après DARPOUX et ROUSSEL (1972), le revenu est la somme de recette pour chaque culture par ménage :

$$R = R_1 Q_1 + P_2 Q_2 + \dots + P_n Q_n$$

R = Recette

P = Prix

Q = Quantité vendue.

- Le coût total d'une marchandise est défini par la formule suivante :

$$CT = CV + CF \text{ (COURTOIS, G., NIGUETIG et LOCHARD, J. 1982)}$$

CT = Coût total

CV = Coût variable

CF = Coût fixe.

#### 4. RÉSULTATS

Les résultats de nos investigations sont consignés en annexe. Nous donnons ci-après les moyennes des variables suivantes : la superficie (v), la production (w), le coût (z), le revenu (x) et l'épargne et investissement (y). Nous donnons aussi les écarts types (s), les moyennes ( $\bar{x}$ ) ainsi que les coefficients de détermination ( $r^2$ ).

Tableau n°1 : Synthèse des résultats d'investigations.

	Surface : V (ha)	Productio n : W (Kg)	Coût : Z (\$)	Revenu : (\$)	Investissement et Epargne : Y (\$)
$\Sigma$	54,34	84205	27771	69075	29695
$\bar{x}$	0,65	990,64	326,71	683	352
S	0,74	1064,44	448,05	763,12	236,64
$r^2_{xy}$				0,62	
$r^2_{xz}$				0,78	

Source : Données de base : notre enquête.

Le coefficient de détermination de revenu (X) et investissement et épargne (Y) est de 0.62, celui du coût (Z) et revenu est de 0.78.

En moyenne, un paysan qui travaille sur 0.65 hectare de terre pour cultiver le tabac récolte le tabac sec d'une quantité de 990.64 kilogrammes. Après vente des produits, il reçoit un revenu moyen de 683 dollars américains, les dépenses de production sont évaluées à 326.71 dollars américains et l'épargne et investissement est estimé 352 dollars américains.

Une très grande partie du revenu obtenu est orientée à l'épargne et à l'investissement, soit 51.5% ; 43.3% couvrent les coûts de production. Seulement 1.2% des recettes sont consommées. La consommation prend une portion moindre, par le fait que les paysans cultivent des produits vivriers pour l'autosubsistance rarement dans le but économique.

Le coefficient de détermination de revenu rapporté à l'épargne et investissement de la culture de tabac est de 0.62.

D'une façon générale, le revenu que le paysan reçoit du tabac est orienté vers trois activités productives, à savoir l'élevage, le commerce et l'agriculture. La répartition de ce revenu entre ces activités dépend de chaque paysan et du revenu disponible.

L'affectation du revenu de tabac vers l'élevage est souvent due aux influences coutumières selon les quelles les mariages sont organisés en termes de têtes de bétails. De ce fait, l'élevage a des effets sociaux. Quant aux activités commerciales, on peut dire que la présence des commerçants favorise des échanges des produits (agricoles et manufacturés) entre les nationaux eux-mêmes d'une part et entre les nationaux et les étrangers d'autre part. Ce qui entraîne une bonne circulation de la masse monétaire. Enfin, une autre partie de revenu est réservée à l'agriculture vivrière avec espoir d'accroître la production vivrière. Néanmoins, l'absence d'un réseau de vente d'intrants agricoles adéquat et d'un encadrement technique convenable n'augure pas de bonnes perspectives dans ce domaine.

## **5. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS**

A l'issue de cette analyse, il se dégage que la culture du tabac occupe une place importante, et même capitale dans la vie sociale et économique de la population dans le territoire d'Aru.

Nous nous sommes posé deux questions pour mener notre étude :

- Quel est le niveau de rentabilité de la culture de tabac dans le territoire d'Aru ?
- Quel est l'impact de cette culture sur les conditions de vie des paysans ?

De nos hypothèses, il ressort que :

- La culture du tabac est rentable, car le revenu résultant de cette culture améliore les conditions de vie sociales et économiques des paysans d'Aru ;
- L'impact de cette culture de tabac est positif, hormis la partie de revenu réservée à la consommation, une grande partie est orientée vers l'épargne, l'investissement et aux activités commerciales.

De nos analyses, il se dégage que :

- La culture de tabac dans le territoire d'Aru procure au paysan un revenu moyen saisonnier de 683 dollars américains.

-

- L'épargne et l'investissement dépendent grandement du revenu du tabac, cela s'explique par le coefficient de détermination de 0.62. Le revenu est orienté vers trois activités productives, à savoir l'élevage, le commerce et l'agriculture et une moindre portion est affectée dans les infrastructures immobilières.

De ce qui précède, nous recommandons ce qui suit :

- Regrouper les paysans agriculteurs de tabac en coopérative pour le renforcement de capacité du secteur agricole dans le milieu ;
- Sensibiliser les paysans à la gestion adéquate de leur revenu, à cause de la mauvaise utilisation de ce dernier ;
- Sensibiliser les paysans au renforcement des capacités des productions vivrières qui tendent à être abandonnées au profit de la culture du tabac.

## **BIBLIOGRAPHIE**

- 1) AGEL, C., DANIEL, J.M., RAYMOND, H., ROUGHY, J.Y. et YUNG, J.M. (1981): *Méthodologie de la planification, guide des enquêtes statistiques pour suivi des opérations de développement rural*, Ministère de la Coopération et du Développement, Paris.
- 2) COURTOIS, G., NIGUETIG et LOCHARD, J. (1982), *Comprendre la comptabilité analytique*, Ed. Organisation, Paris.
- 3) KANGOURU, C., 1990 : *Concept et définition de la parcelle, du champ, de la superficie*, inédit EMSEA, Abidjan, Côte d'Ivoire.
- 4) MABEKA, L. (1968): Quelques aspects de la culture de tabac en milieu M'VUAZI, mémoire IFA-Yangambi.
- 5) PINTO R. et GRAWITZ M, (1971): *Méthode de recherche en science sociale*, Balloz, Paris.
- 6) SPENCER, D.S.G., (1972): *Micro-Level farm amenagement and production economic, research among traditionnel African farmers, lesson from Sierra-Leone*. African rural employment paper n° 3, Michigan, state University.
- 7) STIGLER, J.G. (1980): *Théorie de prix*, Ed. Dunod,, Paris.

- 8) RAEMAEEKS R.H, (2001): *Agriculture en Afrique tropicale*,. Bruxelles, Direction Général de la Coopération international (DGCI).
- 9) VANDENPUT, R., 1981 : *Les principales cultures en Afrique Centrale*, Imprimerie Lesaffre, s.p.r.l. R-500, Tournai, Belgique.

**Annexe : Les résultats de nos investigations.**

Les variables retenues sont : le numéro d'ordre, la superficie (v), la production (w), le coût (z), le revenu (x) et l'épargne et investissement (y). Nous donnons aussi les écarts types (s), les moyennes ( $\bar{x}$ ) ainsi que les coefficients de détermination ( $r^2$ ).

N°	Surface : V (ha)	Production : W (Kg)	Coût : Z (\$)	Revenu : Y (\$)	Investissement et Epargne : Y (\$)
1.	1.23	1002	366	918	484
2.	0.90	760	279	741	312
3.	0.28	593	236	454	260
4.	0.76	1008	344	948	505
5.	0.70	1452	244	1455	750
6.	0.48	1251	391	1050	830
7.	0.48	712	291	508	400
8.	0.63	1066	322	844	605
9.	0.70	1046	222	1000	500
10.	0.80	1450	392	1248	825
11.	0.50	774	282	581	340
12.	0.90	1032	565	640	270
13.	0.70	1048	133	1035	622
14.	0.95	924	390	849	300
15.	0.68	1051	265	978	490
16.	0.36	148	84	189	50
17.	0.96	1075	612	735	488
18.	0.92	1236	476	970	430
19.	0.80	798	316	730	140
20.	1.68	1761	787	1220	455
21.	1.10	1069	580	915	282

CONTRIBUTION DE LA CULTURE DE TABAC (*NICOTIANA TABACUM*) DANS LE DEVELOPPEMENT SOCIO  
ECONOMIQUE DANS LE TERRITOIRE D'ARU, PROVINCE ORIENTALE. . (BULDEV 3, III ,51-63)

22.	0.61	1469	340	1267	612
23.	0.98	1412	340	2270	600
24.	0.93	1309	322	1180	625
25.	0.76	1092	266	1001	550
26.	0.49	869	242	732	200
27.	0.28	567	292	334	100
28.	0.20	402	267	264	110
29.	0.90	1331	312	1319	740
30.	0.84	1362	160	1322	690
31.	0.35	501	192	392	170
32.	0.44	745	117	709	250
33.	0.40	450	248	246	100
34.	0.15	351	92	314	100
35.	0.90	1330	344	1222	700
36.	0.54	417	114	409	260
37.	0.48	363	209	256	125
38.	0.60	1038	512	609	330
39.	0.80	1276	446	1166	300
40.	0.70	1056	345	1005	410
41.	1.00	1143	626	702	280
42.	0.75	1170	234	1101	520
43.	0.41	574	102	526	150
44.	0.40	516	140	452	120
45.	0.32	354	150	271	50
46.	0.36	497	180	386	100
47.	0.61	859	202	720	275
48.	0.33	682	227	483	230
49.	0.70	932	336	720	400
50.	0.51	963	175	797	240
51.	0.63	1021	198	942	510
52.	0.92	1256	425	975	350

**CONTRIBUTION DE LA CULTURE DE TABAC (*NICOTIANA TABACUM*) DANS LE DEVELOPPEMENT SOCIO  
ECONOMIQUE DANS LE TERRITOIRE D'ARU, PROVINCE ORIENTALE. . (BULDEV 3, III ,51-63)**

53.	0.29	822	266	583	140
54.	0.36	324	206	160	60
55.	0.34	395	285	123	40
56.	0.33	628	206	443	100
57.	0.33	351	212	157	50
58.	0.78	789	265	719	390
59.	0.48	819	156	751	220
60.	0.40	492	219	318	200
61.	0.79	671	274	425	150
62.	0.36	390	177	252	100
63.	0.45	410	79	374	200
64.	0.79	887	404	584	190
65.	0.69	850	151	811	490
66.	0.85	772	266	677	150
67.	0.73	633	128	661	390
68.	0.52	512	123	503	110
69.	0.60	706	136	692	215
70.	0.35	852	565	649	300
71.	0.56	907	190	930	400
72.	0.65	770	262	598	210
73.	0.94	1143	292	1087	500
74.	0.49	965	236	794	320
75.	0.23	324	119	231	100
76.	0.70	953	341	732	210
77.	0.88	745	201	860	400
78.	0.53	662	223	551	200
79.	0.63	1038	338	819	430
80.	0.76	1110	224	1004	400
81.	0.73	1089	473	749	500
82.	1.10	1445	352	1450	700



CONTRIBUTION DE LA CULTURE DE TABAC (*NICOTIANA TABACUM*) DANS LE DEVELOPPEMENT SOCIO  
ECONOMIQUE DANS LE TERRITOIRE D'ARU, PROVINCE ORIENTALE. . (BULDEV 3, III ,51-63)

83.	0.40	1003	153	921	625
84.	7.10	10061	4217	6919	1450
85.	0.50	624	300	448	220
$\Sigma$	<b>54,34</b>	<b>84205</b>	<b>27771</b>	<b>69075</b>	<b>29695</b>
$\bar{X}$	<b>0.65</b>	<b>990,64</b>	<b>326,71</b>	<b>683</b>	<b>352</b>
s	<b>0,74</b>	<b>1064,44</b>	<b>448,05</b>	<b>763,12</b>	<b>236,64</b>
$\sigma^2$				<b>0,62</b>	
$\sigma$				<b>0,78</b>	

**Source** : Données de base : notre enquête.

**Légende :**

V : Superficie en hectare (ha)

W : Production en kilogramme (Kg)

Z : Coût en dollars américains (\$ USA)

X : Revenu en dollar américain (\$ USA)

Y : Epargne et Investissement en dollar américain (\$ USA)

$\Sigma$  : Somme

$\bar{X}$  : Moyenne

$\sigma$  : Ecart-type

$\sigma^2$  : Coefficient de détermination

## LES DROITS SUCCESSORAUX DE LA FEMME CHEZ LES BAHAVU D'IDJWI EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO : ANALYSE DES CAUSES D'EXCLUSION ET PROPOSITION DE SOLUTION

Me KALEGAMIRE ABANABO Jeanson (1)

(1) Assistant à l'Institut Supérieur de Développement Rural Des Grands Lacs.

### **INTRODUCTION**

Depuis des temps immémoriaux des sociétés humaines ont été caractérisées par la discrimination liée au genre. La grande majorité des femmes pendant cette période était astreinte au silence et aux seuls travaux ménagers. « *Il arrivait dans certaines civilisations que la femme serve même de monnaie d'échange ou encore que les jeunes vierges soient sacrifiées pour les chefs* » (Pamphile MABIALA MANTUBA NGOMA, Novembre 2011). La femme a toujours été considérée comme un être inférieur à l'homme voire parfois comme un objet au service de l'homme. Selon des récentes études effectuées par la FAO et l'UNICEF au Kasai la femme est « *mukaji mupika* » (FAO- UNICEF, 2001) comme pour signifier qu'elle est une sorte affecté d'esclave, elle ne peut avoir des droits mais seulement des obligations. Louis BACH quant à lui constate que « *jadis la femme était considérée comme un bien susceptible de succession* » Louis BACH, 1991.

Actuellement avec la Déclaration universelle des droits de l'homme en passant par le courant progressiste féminin à l'heure de la mondialisation, la plupart des législations tant nationales qu'internationales ont proclamé la nécessité de l'égalité du genre humain et le principe sacro saint de la non discrimination de la femme. C'est ainsi que la constitution de la RDC dispose à son article 11 que :

« *Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droit. Toutefois, la jouissance des droits politiques est reconnue aux seuls congolais sauf exceptions établies par la loi* » Article 11 de la constitution de la RDC du 18 Février 2006. Et l'article 14 de ladite constitution de renchérir que :

« *Les pouvoirs publics veillent à l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard de la femme et assurent la promotion et la protection de ses droits.*

*Ils prennent dans tous les domaines notamment dans le domaine civil, politique, économique, social et culturel, toutes les mesures appropriées pour assurer le total épanouissement et la pleine participation de la femme au développement de la nation.*

*La femme a droit à une représentation équitable au sein des institutions nationales, provinciales et locales.* » Article 14 de la constitution de la RDC

La succession en RDC est organisée par la loi N° 87/010 du 2/8/1987 portant code de la famille. Cette loi reconnaît à tous les enfants du de cujus, garçons et filles, un droit égal à l'héritage. Les dispositions du code de la famille étant d'ordre public, toute coutume contraire est de ce fait frappée d'illégalité.

Il apparaît cependant que plus de 20 ans après la promulgation du code de la famille en RDC, la femme congolaise, en particulier dans la coutume des Bahavu d'Idjwi, objet de cette étude, continue à être discriminée et exclue de la succession. Nous constatons que cette situation frappe non seulement la femme analphabète et inculte mais aussi la femme intellectuelle qui est censée connaître ses droits ainsi que les mécanismes et procédures pour les défendre. Il en découle que non seulement la coutume havu d'Idjwi discrimine la femme en matière de succession mais aussi la femme d'Idjwi, elle-même, semble ne pas s'en préoccuper. Certaines études s'étant penchées sur cette question proposaient comme piste de solution au problème de discrimination successorale des femmes havu, la scolarisation des filles. L'on croyait donc que le fait pour la femme de ne pas étudier avait une incidence sur la manière de défendre ses droits. On la croyait donc de ce fait plus ou moins inapte à prendre en charge la défense de ses droits violés en présumant, par ailleurs, qu'ayant étudié, la femme serait à même de prendre en charge la défense de ses droits.

Les pesanteurs culturelles étaient si lourdes qu'elles ont pu d'annihiler toute volonté ou initiative pour les femmes victimes de l'exclusion successorale de revendiquer leurs droits, y compris les femmes intellectuelles et/ou cultivées ? Quelles seraient les causes exactes de cette inaction, de cette forme de « sadomasochisme » caractéristique de la femme havu, intellectuelle, cultivée ou non, vis-à-vis de l'injustice qu'elle subit dans le domaine successoral ? Quelle piste de solution envisagerait-on pour sortir la femme havu de cette situation inconfortable ?

En guise d'hypothèse, il nous semble que la femme congolaise, en général, et celle d'Idjwi, en particulier, aurait subi un tel poids culturel qu'elle n'est pas en mesure de se libérer elle-même de la « caverne » où les pesanteurs culturelles l'auraient placée. La femme serait donc engouffrée de telle manière qu'elle serait devenue incapable de revendiquer ses droits craignant ainsi les stigmatisations de la société laquelle a réussi à la persuader qu'elle n'a aucun droit successoral. Aussi, autant le Ministère public est-il appelé à prendre faits et causes des personnes qui ne sont pas en état d'assurer elles mêmes la défense de leurs droits en justice, autant il devrait d'office se saisir de tout cas d'exclusion ou de discrimination successorale de la femme et d'obtenir du juge compétent la correction de l'injustice subie et la réhabilitation de la victime dans ses droits. Autrement, les prescrits du code de la famille sur la succession resteront encore longtemps un vœu pieu.

Pour vérifier nos hypothèses nous avons eu recours à la méthode exégétique qui nous a permis, à la suite de l'interprétation des textes légaux, de comprendre la volonté du législateur. Nous avons en outre recouru à la méthode comparative qui nous a permis de confronter les réalités du droit écrit à celles du droit coutumier dans le domaine successoral. Les approches analytiques et l'observation directe nous ont été d'une grande importance pour réaliser cette étude. En effet, la lecture de la doctrine ayant penché sur la discrimination faite à la femme, a nécessité l'approche analytique. La manière dont s'effectue le partage successoral, les attitudes et les réactions qui en découlent ont nécessité l'observation directe.

Dans le développement qui suit nous avons examiné la manière dont la loi N°87/010 du 2/8/1987 portant code de la famille organise la protection des droits successoraux de la

femme congolaise(I), nous avons passé ensuite en revue les causes majeures qui sous-tendent l'exclusion de la femme havu de la succession(II), avant de proposer quelques pistes de solution en guise de perspective d'avenir (III)

## ***I. DE LA PROTECTION DES DROITS SUCCESSORAUX DE LA FEMME PAR LE CODE DE LA FAMILLE***

La succession peut être définie comme étant tantôt la transmission des biens d'une personne décédée à une ou plusieurs personnes en vie tantôt comme l'ensemble des biens soumis au partage entre les héritiers à la mort de leur parent. Il est possible que de son vivant la personne élabore un acte personnel dans lequel, pour le temps qu'elle ne sera plus, elle dispose de son patrimoine en faveur de ses héritiers et fixe les dispositions tutélaires et funéraires. Cet acte qui manifeste ainsi sa volonté unilatérale s'appelle testament. Notons que la validité de ce dernier est conditionnée par le respect de la loi en la matière, étant entendu que tout testament qui discrimine un héritier réservataire, tombe dans l'illégalité et personne n'est obligé de s'y conformer. Dans ce cas, l'on se retrouve dans le cas type d'une succession non testamentaire, c'est-à-dire une succession où le défunt n'a pas laissé de testament.

En effet, dans tous les cas où le défunt n'a pas laissé de testament, le législateur du code de la famille a organisé la manière dont les biens laissés par le défunt devront être partagés aux héritiers dont les catégories sont déterminées de la manière suivante par la loi :

### **A. Les différentes catégories d'héritiers légaux en droit congolais**

#### **1. La première catégorie des héritiers**

Elle est composée de tous les enfants du défunt, ses enfants nés dans le mariage, ceux nés hors mariage à condition d'être affilié par le défunt avant sa mort ainsi que les enfants adoptifs.

## **2. La deuxième catégorie des héritiers**

Elle est composée de trois groupes d'héritiers : Le conjoint survivant, les père et mère du défunt ainsi que ses frères et sœurs germains, utérins ou consanguins.

## **3. La troisième catégorie des héritiers**

Elle est composée des oncles et des tantes paternels et maternels du défunt.

## **4. La quatrième catégorie des héritiers**

Elle est composée de tout autre parent ou allié du défunt

## **5. L'Etat congolais**

Remarquons que la loi congolaise ne parle pas de la cinquième catégorie. En fait l'Etat n'est héritier de personne. Il intervient simplement pour recueillir une succession en déshérence, en quelque sorte un bien sans maître.

Lorsque nous examinons les différentes catégories d'héritiers légaux ci-dessus, nous constatons que la femme est une héritière à part entière de tout quelconque de ses parents. Ce droit, elle le garde pendant toutes les phases de sa vie : en tant qu'enfant, en tant qu'adulte, adulte mariée ou non mariée. Dans la deuxième catégorie, nous constatons que la femme congolaise se trouve être protégée en tant que conjoint survivant c'est-à-dire veuve. La femme est en outre protégée en tant que mère et sœur du défunt. Plus loin dans la troisième catégorie la femme congolaise est protégée en tant que tante du défunt. Notons cependant que les oncles et les tantes ne peuvent se partager les biens laissés par le défunt que lorsque la première et la deuxième catégorie des héritiers n'existent pas ou lorsqu'ils ont renoncé expressément à la succession.

### **B. Les modes de partage successoral**

La question est réglée par les articles 759 et suivants du code de la famille. La première catégorie des héritiers requiert la réserve successorale de  $\frac{3}{4}$ , et la deuxième catégorie la quotité disponible de  $\frac{1}{4}$ , les autres catégories ne venant à la succession que lorsque les deux premières catégories d'héritiers n'existent pas ou ont renoncé à la succession.

Dans tous les cas, le principe légal est que le partage de la succession se fait par portions égales entre les héritiers sans discrimination aucune liée au sexe, à l'âge, à l'état civil, à la capacité ou autre.

### **C. Des protections spéciales**

Certaines dispositions du code de la famille consacrent ce qu'il convient d'appeler protection spéciale. Tels sont les cas des mineurs d'âge et du conjoint survivant.

#### **1. Cas des mineurs d'âge**

Il arrive qu'à la mort du de cujus, certains de ses enfants avaient déjà bénéficié notamment de la formation scolaire ou académique, de la constitution de dot et du mariage, etc. En fait, ces enfants du défunt ont réussi grâce notamment aux efforts de leurs parents à s'installer et à démarrer leur vie. Il va sans dire que le fait pour la loi de prévoir que le partage de la succession se fasse par portions égales entre héritiers d'une même catégorie, cela frise une injustice. Nous croyons que, de lege ferenda, l'on devrait procéder au partage successoral en considérant comme avance sur leurs parts successorales, ce dont certains enfants du défunt auraient ainsi bénéficié de sa part en particulier dans l'instruction scolaire et académique, dans le mariage, entre autres.

#### **2. Cas de la veuve**

Le droit congolais protège la veuve. En effet, « si on fonde la dévolution successorale sur l'affection présumée du défunt, il faut réserver une place au conjoint » (Marcel PLANIOL, 1946). Lorsque le défunt n'a pas laissé de testament à sa mort, rappelons que les biens qu'il a laissés seront dévolus à ses héritiers conformément à la loi. A cet effet, nous avons souligné supra que le conjoint survivant est héritier de la deuxième catégorie où il constitue le premier groupe Article 758 alinéa 2 de la loi n°87/010 du 2/8/1987 portant code de la famille. Considérant que la part qui revient aux héritiers de la première catégorie est le  $\frac{3}{4}$  de l'hérédité, la deuxième catégorie des héritiers se partagent alors le solde soit le  $\frac{1}{4}$ . Cela signifie que chaque groupe de la deuxième catégorie aura  $\frac{1}{4}$  divisé par trois ce qui donne  $\frac{1}{12}$ . Il est important de préciser que le

partage de l'hérédité n'intervient qu'après avoir liquidé le régime matrimonial choisi ou censé être choisi par les époux. Cela signifie donc que le conjoint survivant a déjà eu sa part des biens à laquelle vient s'ajouter le 1/12<sup>e</sup> qu'il obtient en sa qualité d'héritier de la deuxième catégorie.

Par ailleurs l'article 785 prévoit pour le conjoint survivant un droit d'usufruit sur la maison conjugale en ces termes :

*« Le conjoint survivant a l'usufruit de la maison habitée par les époux et de meubles meublant. Il a en outre droit à la moitié de l'usufruit des terres attenantes que l'occupant de la maison exploitait personnellement pour son propre compte ainsi que du fonds de commerce y afférent, l'autre moitié revenant aux héritiers de la première catégorie. En cas de mise en location de la maison habitée par les époux, le fruit de celle-ci est partagé en deux parties égales entre le conjoint et les héritiers de la première catégorie. L'usufruit du conjoint survivant cesse par le convole de ce dernier ou sa méconduite dans la maison conjugale, s'il existe des héritiers de la première ou de la deuxième catégorie » Article 758 alinéa 2 de la loi n°87/010 du 2/8/1987 portant code de la famille.*

### **1° Quid de la liquidation du régime matrimonial**

En principe, avant de penser au partage de la succession, l'on doit au préalable liquider le régime matrimonial. Cela a l'avantage de permettre au conjoint survivant de garder sa part des biens dont il aura besoin pour le reste de sa vie. Chez les Bahavu d'Idjwi, cette exigence légale n'est jamais respectée. A la mort du mari, tous les biens sont partagés aux héritiers sans liquidation préalable du régime matrimonial. La veuve ne figure même pas parmi les héritiers privilégiés si bien qu'à la fin du partage, elle se retrouve économiquement déstabilisée, dépouillée et ruinée. La veuve n'a aucun droit successoral. Pour le reste de sa vie, la coutume lui donne en jouissance les biens revenant, lors du partage, aux héritiers de la première catégorie encore mineurs. Et si tous les enfants sont majeurs, la veuve est alors confiée à l'un des héritiers qui, en vertu de la coutume, a été investi comme responsable de la famille après la mort du défunt.



La mort du mari implique en quelque sorte la mort économique de la veuve. Paradoxalement, à la mort de l'épouse, les Bahavu d'Idjwi ne pensent ni à la liquidation de la succession ni au partage successoral. Les seuls biens qu'une défunte est censée avoir laissés à sa mort consistent uniquement dans les habits qui, alors, sont partagés à ses enfants filles et si elle n'en avait pas, ils sont partagés à ses sœurs.

## **2° Quid de l'usufruit du conjoint survivant**

Le législateur du code de la famille a bien fait de sécuriser le conjoint survivant en lui reconnaissant ce droit d'usufruit qui, de part sa nature viagère, est censé durer jusqu'à la mort de son bénéficiaire. Cependant il y a lieu de déplorer le fait que dans la pratique il apparaît clairement que ces prescrits légaux ne s'appliquent qu'à la femme. Car le veuf, lui, semble avoir la possibilité de se remarier dans la maison conjugale tout en conservant son droit d'usufruit et cela ne scandalise personne. Quant à la veuve, il suffit qu'elle ose le faire, c'est toute la « foudre » de la belle famille qui s'abat sur elle. Et même lorsqu'elle s'est bien conduite aux yeux de la loi et de la coutume, il arrive que son droit d'usufruit soit simplement méconnu par les héritiers de la première catégorie qui vont jusqu'à la déloger.

## **2° Quid de la méconduite et du convole du conjoint survivant**

La loi conditionne le droit d'usufruit du conjoint survivant sur la maison conjugale par le fait pour le conjoint survivant de ne pas se remarier et d'observer une bonne conduite pendant qu'il y vit encore. (Article 785 du code de la famille). L'on peut cependant remarquer combien cette situation est délicate pour le conjoint survivant. En effet, comme nous l'avons souligné supra, le veuf lui échappe à cette loi. Quant à la veuve, elle est de ce fait condamnée à un célibat à vie. Par ailleurs, il apparaît que nombreuses sont les veuves qui abhorrent d'avoir des enfants de plusieurs lits. Cela cause trop de conflits parmi eux ce qui fait que la veuve finit par se culpabiliser. Rares sont en outre les veuves qui auront un homme qui propose de les repousser, les hommes préférant davantage les femmes sans enfants à celles qui en ont. Et même lorsque la veuve en trouve un, certainement que ce sera un veuf en quête d'une femme, mieux d'une main

d'œuvre, pour s'occuper de lui et de ses enfants. Dans ce cas, il sera demandé à la veuve au moment de rejoindre son nouveau mari, de laisser ses enfants dans la famille de leur défunt père. Quelle lourdeur pour une mère ? C'est justement à cause de cette difficulté que nombreuses veuves préfèrent ne plus se remarier. Cependant cela ne signifie pas pour autant que leurs besoins physiologiques et sexuels en particulier soient inhibés. Voilà pourquoi, ce que la loi appelle l'inconduite du conjoint survivant, la veuve risque de ne pas y échapper, car au regard de sa condition et de ses intérêts actuels, ce dont elle a besoin, c'est plus un partenaire sexuel qu'un mari au sens strict du terme.

## **2° Avantage du lévirat et du sororat**

Les institutions coutumières du sororat et du lévirat sont mal vues et pour beaucoup, elles frisent l'immoralité. Remarquons cependant qu'au-delà des apparences, ces institutions coutumières jouent un rôle social fondamental. Ces deux institutions sont acceptées par la loi lorsque la coutume les accepte. En effet, une veuve confrontée aux méfaits du veuvage, ne trouverait aucun inconvénient à épouser le frère de son défunt mari. Et si jamais cette hypothèse n'est pas possible, il serait loisible que la famille du défunt mari trouve une solution à ce problème dans la famille étendue. Et si en définitive aucune solution n'est possible, la famille du défunt mari devrait alors donner quitus à la veuve de se trouver un mari sans restreindre ses droits d'usufruit sur la maison conjugale. Cependant il appert que malgré les avancées positives instaurées par le législateur du code de la famille qui, dans une large mesure abolit la discrimination faite à la femme, ce texte paraît se réduire à un vœu pieu. Nous nous proposons dans le point ci-après de passer en revue les causes d'exclusion de la femme havu de la succession

## **II. LES CAUSES D'EXCLUSION DE LA FEMME HAVU DE LA SUCCESSION**

La coutume havu d'Idjwi exclut la femme de la succession et cela ne fait aucun doute jusqu'à ce jour. Cette situation s'observe de manière générale et affecte toutes les couches de la société : les familles pauvres, les familles nanties, les familles

intellectuelles voire même les familles d'hommes politiques qui ont activement concouru à la mise en place de la loi actuelle qui organise les successions en RDC.

Comment comprendre qu'un honorable député ne puisse pas non plus appliquer dans sa famille une loi qu'il a aidée à mettre à jour ? Les pesanteurs culturelles seraient elles plus fortes même dans le chef de nos députés au point de les amener à nous donner l'impression qu'ils votent les lois nationales pour les autres ?

Pour mieux appréhender les causes d'exclusion de la femme havu de la succession, il convient d'abord d'étudier comment la culture havu considère la femme (1) ensuite d'examiner les pesanteurs culturelles qui concourent à cette exclusion (2)

## **1. Le statut de la femme dans la culture havu**

### **a. La femme havu avant le mariage**

Lorsque dans une famille havu la mère met au monde une fille, tout le monde est convaincu tout de suite qu'on vient d'avoir une femme d'autrui. Que de blagues ne fait on pas dans ce sens ? La mère s'adressant aux tiers leur dit en souriant : « *je vous ai mis au monde une femme...* » La conception havu est telle qu'une fille est, tôt ou tard appelée à s'en aller. Elle est donc considérée comme une passagère que les circonstances de la vie ont placée là en attendant que le moment arrive pour qu'elle aille chez elle, c.à.d. chez son mari. Dès lors l'on comprend pourquoi chez les havu la sœur s'appelle « *mwali wershu* » ce qui signifie « elle fut nôtre ». Et on l'appelle ainsi alors même qu'elle est encore en famille, alors même qu'elle n'a que deux jours, deux ans ou vingt ans. NJANGU CANDI CIRI note à ce sujet que chez les havu « *éduquer ou entretenir une femme (fille) c'est arroser une fleur dans le jardin du voisin* » (NJANGU CANDI CIRI et alii, 1977). En grandissant, la fille est entièrement emballée dans cette philosophie, elle sait qu'elle est là en famille avec ses parents qui du reste l'aiment bien, avec ses frères et sœurs tout en sachant pertinemment bien qu'un jour elle s'en ira chez elle. Cette croyance fait partie d'elle-même et c'est pour cela que si elle ne vient pas à se marier pour telle ou telle circonstance, elle en fera le deuil toute sa vie même si ses parents et ses frères et sœurs continuent à lui témoigner de leur chaleur affective. Car, il y a comme une honte insupportable pour une fille havu de ne pas se

marier donc de ne pas aller chez elle. Et puis à un moment donné quand elle se marie et devient une femme chez elle, elle est comme en totale rupture avec sa famille biologique dont elle ne garde qu'un lien essentiellement affectif. Etant donc arrivée à sa destination, elle doit s'intégrer dans la famille de son mari dont elle fait partie intégrante ainsi que toute sa progéniture. Dès lors, elle est assimilée à une étrangère vis-à-vis de sa propre famille biologique. Cette rupture se réalise par le biais de la dot considérée comme « une indemnisation matrimoniale. Elle (La famille de la fille) reçoit une indemnité économique pour la mise à la disposition du mari d'une femme qui a grandi grâce à ses soins et qui devient maintenant une force de travail pour une autre famille. » (MABIALA MANTUBA NGOMA op cit). L'on comprend donc pourquoi elle est d'office exclue de la succession car elle n'appartient plus aux siens qui la considèrent désormais comme « *mwali wershu* »( c.à.d. celle qui fut nôtre), mais à la famille de son mari.

#### **b. La femme havu après le mariage**

Le mariage est un moment, on ne peut plus fort dans la vie des femmes havu. C'est en fait la réalisation d'un rêve dont nombreuses commencent déjà à se morfondre dès l'âge nubile. Peut-on affirmer que l'amour constituerait le soubassement du mariage chez les havu ? Notre opinion est oui et non. Certes, le garçon et la fille ont dû s'aimer avant de se marier, mais une fois mariés, l'union doit désormais reposer sur d'autres piliers que l'amour qui, si l'on ose dire, n'était que appât sur hameçon. Nous n'entendons pas dire ici que dans les foyers havu après le mariage il n'y a plus d'amour, loin de là. Nous voulons juste insister sur le fait que chez les havu après cette étape nuptiale, l'union va certainement reposer sur d'autres valeurs, que l'amour continue à exister dans le couple ou non. Ces valeurs sont notamment celles qui doivent caractériser la femme idéale laquelle doit être obéissante, doit exécuter les ordres de son époux, qui doit baisser la voix lorsque l'homme parle à haute voix et qui doit fuir au lieu de se battre en cas de violence. En outre, la femme idéale doit preuve de travail producteur, de soumission, de patience, de compréhension, de docilité, d'endurance, de fécondité, de générosité, et de flexibilité. Divorcer signifie échouer dans la vie et perdre sa place dans la société. D'ailleurs, toute sa vie, la fille a été éduquée par ses parents

de manière à être apte au moment opportun à se montrer à la hauteur des valeurs ci-dessus citées. Elle sait d'avance que toute complication qui pourrait surgir dans son foyer impliquera automatiquement sa culpabilité même si en réalité c'est son mari qui serait fautif. Elle sait qu'à l'instar de son propre père, l'homme a toujours raison. Un peu comme qui dirait qu' « on ne mange pas le diable sans en avaler les cornes ». En effet, le fait pour la femme de cumuler aisément toutes les valeurs citées ci haut, la rend alors suffisamment apte à maintenir la stabilité du foyer car n'importe quoi que l'homme puisse faire se trouvera justifié dans l'une ou l'autre qualité. Par exemple, si le mari est alcoolique, cela se justifiera par le devoir de patience de sa femme. Si le mari est contrariant, la soumission vient résoudre le problème, si le mari tient aux enfants, la fécondité de la femme vient lui apporter la réponse à ses préoccupations, etc.

## **2. La dot comme cause d'exclusion de la femme havu de la succession**

### **1°. Place de la femme dans la famille havu**

La vie d'une fille chez le havu ressemble à un long voyage dont le point de départ se trouve être sa propre famille biologique et le terminus, son foyer. Cependant, pour passer d'un pôle à l'autre, l'on doit franchir une porte le paiement de la dot. Franchir cette porte sans pourvoir à ce devoir rend clandestin l'intéressé et limite absolument ses droits. Ainsi, dans la coutume havu la dot confère-t-elle des droits et des obligations tant à la femme qu'à son mari

Chez les Bahavu, la dot est constituée essentiellement des bêtes (Vaches ou chèvres), des houes, etc., que la famille du garçon doit remettre à la famille de la fiancée en vue de prendre celle-ci en mariage. En conséquence, la fille devient acquise à son mari et à sa famille. En fait dans la culture havu, la femme ainsi mariée appartient à toute la famille quoi que seul son mari garde le monopole de la consommation du mariage sous réserve du lévirat et du sororat. Car aux yeux de la coutume, ce n'est pas un nouveau mariage qui se noue mais plutôt la continuation du précédent avec le frère ou la sœur du défunt ou de la défunte. En conséquence, il n'y a plus de versement de dot. Aussi, la dot, lorsqu'elle est remise pour compte d'une femme, produit plusieurs effets

## 2° Les effets de la dot dans la famille havu

La dot produit plusieurs effets notamment ceux qui ont trait au statut de la femme vis-à-vis de son mari, statut de la femme vis-à-vis des membres de famille de son mari, statut de la femme vis-à-vis de sa famille d'origine, statut de la femme vis-à-vis des enfants qu'elle met au monde, statut de la femme vis-à-vis des biens de son ménage.

### a. Femme dotée-Femme inféodée à son mari

Dans la culture havu, la dignité de l'homme est également fonction du fait que ce dernier a versé la dot pour compte de sa femme et en payant cette dot, la femme devient acquise à son mari. Cette situation lui confère plusieurs avantages et cela s'entend. Tel est le cas de sa soumission au mari. Sans avoir été dotée, la femme peut se montrer insoumise, insolente et la société trouverait cela compréhensible dans une certaine mesure. En effet, dans la coutume havu, vivre avec une femme sans avoir versé la dot à ses parents, c'est comme jouir d'un bien dont on n'est que détenteur précaire. A tout moment, son propriétaire peut le récupérer. L'inféodation de la femme dotée à son mari se trouve mieux exprimée plutôt dans la langue **swahili** pour laquelle le mari s'appelle « *bwana wangu* » ce qui veut dire, mon « *maître* », exactement comme à l'époque de la féodalité. De ce point de vue, même dans la famille qu'elle crée avec son mari, la femme se voit exclue de la succession, celle-ci étant réservée aux héritiers et non aux « sujets » du « maître » serait-ce sa femme.

### b. Femme dotée-Femme esclave du mari

Le concept « *esclave* » est quasi inusité, l'esclavage ayant été érigé en infraction de droit commun à ce jour. Cependant la réalité du quotidien de nombreuses femmes havu ne saurait être décrite autrement. Si nous utilisons ce concept, c'est parce que dans la culture havu, doter une femme s'appelle aussi « *ku gula* » c'est-à-dire « acheter ». Et la femme havu le sait et ne s'en gêne et ne s'en plaint pas, en tout cas pas de manière explicite. Très souvent une femme havu qui veut expliquer qu'elle a été dotée moyennant deux vaches, vous l'entendrez elle-même vous répéter en Kihavu : « *Nagulagwa inka ebiri* » ce qui se traduit fidèlement par « j'ai été achetée moyennant deux vaches ». Ainsi que le note Christine KAMBA MUKUNDI, « la femme est

déconsidérée, tellement déconsidérée qu'on a fini par lui donner un prix » (Christine KAMBA MUKUNDI , 2003. Et chez les havu, cela n'a rien de scandalisant. Toutes les femmes le savent depuis leur petite enfance et le vivent au quotidien. Depuis la maison familiale, la femme a été éduquée à accepter sa condition de servante de son mari à l'instar de sa propre mère qui accepte stoïquement tous les caprices de son père ; ainsi que le note NDALA MUSUAMBA, « les garçons qui sont témoins de la violence de leurs pères ou d'autres hommes envers les femmes ou qui voient traiter des femmes comme des objets sexuels en arrivent à croire qu'il s'agit là d'un comportement masculin normal. Ils sont implicitement ou explicitement encouragés à considérer les femmes comme des objets sexuels que les hommes ont le droit de dominer » (NDALA MUSUAMBA, M.L , 2002). Certes, de manière exceptionnelle, chez les Bahavu « il y a des femmes qui ne se laissent pas faire, qui sont courageuses, qui remettent en cause les actions et les opinions des hommes et qui défendent valablement leurs intérêts, mais elles sont considérées par la société comme mauvaises, indociles, têtues, insoumises et ayant domestiqué leurs maris au moyen des pratiques magiques » (Pamphile MABIALA MANTUBA NGOMA, Op. Cit).

Nous dirions d'ailleurs que pour bon nombre d'entre elles le fait de se savoir avoir été achetée est un objet de fierté. Et comme tout esclave digne de ce nom, elle exécute sa corvée à cœur joie sachant que ses parents ont reçu chèvres et vaches en contrepartie de sa condition. Dans la pratique, c'est plutôt le contraire qui l'indignerait. Non dotée la femme havu accepte difficilement d'être tyrannisée par son mari mieux son maître. Ainsi, l'on peut l'entendre s'exclamer s'adressant à son mari : « pourquoi me martyrises-tu ? Qu'as-tu payé chez moi pour me maltraiter de la sorte ? Comme pour dire que son mari se doit de l'acheter au préalable pour qu'elle lui soit ainsi corvéable à merci.

### **3. Le poids des charges du ménage dans la coutume havu**

Dans la coutume havu d'Idjwi, les charges du ménage pèsent essentiellement sur le mari. C'est cela d'ailleurs qui explique que pour confirmer sa virilité et son aptitude au mariage, le jeune homme doit se construire une case, cultiver un champ et réaliser d'importantes récoltes, chasser et être en mesure d'attraper un gibier, etc. Toutes ces exigences visent à s'assurer que l'homme sera à même de tenir les charges de sa famille. Cette logique reste vérifiable à ce jour dans tous les ménages havu,

intellectuels ou non intellectuels, civilisés ou non civilisés. Et quand la bible vient renchérir que c'est l'homme la tête du ménage, alors le principe semble ne vouloir souffrir d'aucune exception. Certes, avec le modernisme, l'aptitude de l'homme à être à la hauteur des charges de son ménage s'apprécie par rapport au niveau d'études, au travail bien rémunéré que l'on a, au fait qu'on s'est acheté une parcelle et qu'on y a érigé une maison, ou à tout le moins que l'on soit à mesure de couvrir le coût de loyer d'une maison et de s'acheter à manger sans difficultés. Cette situation ne manque pas de produire des effets sur le ménage et dans les rapports homme-femme qui vivent ensemble dans le cadre du mariage : L'homme est le chef du ménage, tous les biens appartiennent au mari

### **1°. Le mari est le chef du ménage**

Dans tous les ménages havu, le mari a les mêmes attributions que le Roi. La direction du ménage est donc calquée sur celle du royaume avec ses avantages et ses inconvénients. Dès lors que le pouvoir politique dans le royaume chez les Bahavu est toujours autocratique, l'on comprend pourquoi au sein du ménage, certains maris semblent avoir un droit de vie ou de mort sur tous les membres de leurs ménages y compris leurs femmes. Le ménage chez les Bahavu serait donc un royaume en miniature soumis à l'autorité et à la domination d'un roitelet, le mari ; c'est cela que la doctrine a appelé « la puissance maritale ou l'autorité domestique » qui découle aisément de l'article 444 du code de la famille disposant que « le mari est le chef du ménage. Il doit protection à sa femme, la femme doit obéissance à son mari » Article 444 du Code de la famille. Une certaine opinion dans la doctrine souligne que la puissance maritale n'est rien d'autre que l'autorité parentale originellement détenue par le père sur sa fille mais qu'il transfère au mari moyennant paiement de la dot.

Eu égard à ce qui précède, l'on comprend aisément l'origine de la position d'inféodation de la femme à son mari. Et certains maris n'hésitent pas à se comporter en tyrans vis-à-vis de leurs femmes, les réduisant purement et simplement à des servantes, pour ne pas dire esclaves au point parfois de la traiter effectivement comme tel, ainsi que nous le rapporte Christine KAMBA MUKUNDI :



« Il n'y a pas très très longtemps, cela se fait encore dans certains milieux, la femme ne pouvait pas manger à table avec son mari. Elle prenait son repas à même le sol avec ses enfants. Et souvent quand l'homme savoure un copieux repas, la femme, elle, mange quelque chose qui n'a de nourriture que le nom. L'homme à table, la femme à même le sol. Cette pratique était courante dans beaucoup de villages et s'est transplantée dans nos villes. Cette illustration montre déjà l'inégalité de pouvoir qui existait et qui continue d'exister entre les deux sexes. Celui qui mange à table, n'acceptera jamais de descendre pour manger à même le sol avec sa compagne parce que celle-ci lui est inférieure. Bien qu'on aime son chien, sa nourriture lui est servie sur le pavé. Bien qu'on aime son chimpanzé, on n'acceptera pas qu'il prenne sa douche dans la baignoire. L'illustration de l'homme à table, la femme à même le sol a créé un complexe de supériorité dans l'esprit des hommes. C'est pourquoi, même si aujourd'hui, il y a des maris qui acceptent de manger à table avec leurs femmes, dans leurs têtes, ils la voient toujours mangeant à même le sol. Il leur sera difficile de traiter d'égal à égal avec elle. Ils ont quitté le village, mais le village n'a pas quitté leur tête ! » (Christine KAMABA MUKUNDI, Op. Cit). C'est cette situation qui fut consacrée par le code de la famille à travers l'institution de l'autorisation maritale que la femme doit obtenir au préalable pour pouvoir poser certains actes juridiques où elle s'engage personnellement sauf dans quelques cas exceptionnels.

## **2°. Le mari est seul propriétaire de tous les biens du ménage**

Que le mari soit le seul propriétaire de toutes les richesses du ménage, il en dispose de manière discrétionnaire et cela va de soi. En effet, tout appartient au chef dans un royaume. La femme n'a qu'un droit d'administration des biens du ménage, pas plus. Et même lorsqu'elle produit des biens par son propre travail, cela ne lui confère aucun droit sur ces biens. Lorsqu'on a acheté une vache et que celle-ci mette bas, la génisse appartient au propriétaire comme la vache elle-même, l'accessoire suivant toujours le sort du principal.

### **I. PROPOSITION DE SOLUTION**

Ici deux solutions paraissent envisageables:

### **1°. L'abolition de la dot par le législateur congolais,**

La dot telle que organisée en RDC en général et dans la coutume des Bahavu en particulier devrait être abolie. Son fondement juridique tenant à l'adaptation du droit écrit à la mentalité congolaise ne tient plus debout dès lors que cette mentalité paraît rétrograde et en violation flagrante des principes pertinents des droits reconnus aux êtres humains sans exception. L'abolition de la dot impliquera automatiquement celle de la suprématie absolue et injustifiée de l'homme sur sa femme, les amenant ainsi à vivre des rapports non pas verticaux de dominant à dominée mais plutôt horizontaux d'égal à égal. La valeur d'un homme ne s'apprécie pas selon qu'il règne en maître absolu sur sa femme et son ménage, mais plutôt selon qu'il assume sa pleine responsabilité de bon père de famille et de mari aimant sa femme. C'est à ces conditions que le mari devait être le chef du ménage sans qu'il soit besoin que cela se décrète car c'est une situation de fait à apprécier in concreto dans chaque cas de figure.

### **2°. L'auto-émancipation de la femme**

La femme congolaise devrait comprendre que la dot qu'on verse pour l'acquérir dans une ambiance de fête et de joie n'est rien d'autre qu'une condamnation à perpétuité à la servitude. Aussi, en payant la dot l'homme a certes peiné pour la réunir tellement elle coûte cher à ce jour. Cependant, en contre partie de cet effort fourni par l'homme, il lui est remis une « esclave » sur laquelle la coutume lui confère le droit de régner toute sa vie. L'homme n'a donc manifestement aucun intérêt à affranchir son esclave car sa condition de maître lui confère bon nombre d'avantages notamment le droit de ne pas être arrêté dans ses égarements passionnels et de la maltraitance qu'elle inflige à sa femme sous la bénédiction de la coutume. Tout le monde trouve tolérable qu'un homme batte sa femme, c'est pour la discipliner dirait on. Mais qu'on apprenne que telle femme a battu son mari, même si ce serait pour le discipliner, ce la est vu comme un scandale social, une situation contre nature qui frise la malédiction et appelle des représailles.

La femme devrait donc s'assumer. C'est elle qui a intérêt dans son affranchissement, pas l'homme qui, certainement, devrait craindre pour sa toute puissance qui s'en effriterait. En RDC, on a parlé pendant longtemps d'une certaine émancipation de la femme qui était l'initiative des hommes. Or, *« quand une personne prétend vous affranchir, vous lui êtes redevable. Elle devient, pour ainsi dire, votre sauveur, votre libérateur. Et puisqu'elle vous a libéré et que vous lui devez tout, elle ne peut vous*

*donner que ce qu'elle juge bon vous convenir et non ce que vous méritez. Ainsi le rôle que doit jouer la femme dans la communauté en vue d'influencer l'évolution des mœurs se trouve anéanti. En cherchant elle-même à s'émanciper la femme veut aller au-delà de certains tabous, renverser les préjugés et démontrer qu'en tant que personne humaine ayant les mêmes droits et les mêmes aptitudes que les hommes, elle est à même des grandes réalisations » (Christine KAMBA MUKUNDI, OP. Cit).*

## **2°. L'intervention d'office du ministère public :**

Le droit congolais prévoit la possibilité pour le Ministère Public de prendre faits et causes de toute personne qui serait inapte à ester en justice soit pour demander soit pour défendre ses droits ainsi que le dit l'article 8 du code de l'organisation et de la compétence judiciaire :

*« En matière de droit privé, les Officiers du Ministère public peuvent agir par voie d'action principale dans l'intérêt de toute personne physique lésée qui serait inapte à ester en justice, à assurer sa défense et à y pourvoir » KALONGO MBIKAYI , 1986.*

En effet, le Ministère Public interviendrait donc d'office dans tous les cas de succession pour prévenir la violation des droits successoraux de la femme, que la succession soit testamentaire ou non testamentaire. Dans l'hypothèse où l'héritière entend expressément renoncer à l'hérédité, cela devrait être exprimé sans équivoque et sans contrainte de cette dernière.

## **CONCLUSION**

Le développement d'une société passe nécessairement par la mise en place d'une législation qui soit en harmonie parfaite avec les aspirations profondes de cette société. Depuis les années 60, dans le but de mettre fin à ce que la doctrine congolaise qualifie de dualisme juridique instauré par le pouvoir colonial de l'époque, la RDC a levé l'option de concilier dans une même législation nationale les acquis positifs du droit écrit colonial avec les coutumes congolaises jugées compatibles avec l'impératif de la civilisation et de l'épanouissement de l'être humain.

Plus de 50 ans après l'indépendance du pays, il apparaît clairement que nombreuses coutumes en RDC, tout en étant qualifiées d'illégales, continuent d'avoir droit de cité et de faire des milliers de victimes au vu et au su de tous. Qu'est-ce qui pourrait ainsi justifier cet état des choses si-non une inaction coupable des uns et des autres ?

Dans le cadre de la présente étude, nous avons essayé de passer en revue la manière dont le code de la famille organise la succession en RDC en insistant sur les différentes catégories d'héritiers légaux et le mode légal de dévolution successoral. Nous avons relevé la délicatesse de la situation du conjoint survivant face aux conditions exigées par la loi pour le maintien de son droit d'usufruit sur la maison conjugale tout en soulignant la flagrante injustice dont sont victimes les héritiers à la mort de la femme mariée dont la succession est toujours captée par le veuf qui, s'il venait à se remarier, sa nouvelle épouse deviendrait ipso facto « héritière » de la défunte, à moins qu'ils ne marient sous le régime de séparation des biens ou de communauté réduite aux acquêts, ce qui ne se fait pas dans la pratique.

Nous avons par ailleurs jeté un regard sur les causes d'exclusion des femmes havu à la succession. Loin de prétendre les avoir énumérées toutes, nous avons néanmoins relevé que le statut de la femme havu, avant comme après le mariage, la plaçait dans une condition d'inféodation absolue dictée par des considérations purement coutumières dont le soubassement reste la chosification de la femme et que certains auteurs appellent à ce jour la marchandisation à outrance de la femme. Cela étant, nous avons constaté que la dot a toujours joué et continue de jouer jusqu'à ce jour un rôle moteur dans l'exclusion successorale de la femme pour ne dire que cela. En effet, pendant qu'une femme vit encore dans sa famille biologique, on la considère comme une visiteuse, une passagère dont la place définitive et les biens se trouvent ailleurs c'est-à-dire chez son mari dès qu'elle viendra à se marier. Or une fois mariée, la femme est certes dorlotée et aimée pour sa maternité mais vis-à-vis des richesses de son mari, elle en jouit mais ne détient aucun droit ni de propriété ni d'usufruit ni d'usage quelles que soient les apparences. En conséquence à sa mort, elle est considérée comme n'ayant rien laissé raison pour laquelle il n'existe pas de partage successoral à la mort d'une épouse. La dot, cette dot que la jeune fille remet innocemment à ses parents lors des cérémonies coutumières, se trouve être le cimetière où la dignité et les droits sacrés

reconnus à la femme sont définitivement enterrés par la coutume avec la complicité de tous voire des femmes elles-mêmes qui prennent goût à offrir un cadeau empoisonné à sa famille. Car, qui peut et n'empêche pêche.

Aussi, avons-nous cru que la réhabilitation de la femme congolaise en général et celle havu en particulier dans sa dignité et dans ses droits les plus inaliénables passerait nécessairement par l'abolition de ce prix de vente de la femme congolaise qu'on appelle dot par le législateur qui en a fait une condition de fond du mariage. La femme devrait aussi se montrer intrépide pour capitaliser cette évolution et si elle n'est pas encore consacrée par la loi dans l'abolition de la dot, le travail de la femme pour la précipiter reste une nécessité. L'émancipation d'un être humain ou d'un peuple, si elle est offerte en cadeau par son propre oppresseur, alors c'est sûrement un cadeau grec. On devrait le craindre. La femme congolaise et havu en particulier devraient s'approprier sa propre libération de la caverne dans laquelle la dot la place jusqu'à sa mort. Nous avons enfin estimé que le Ministère Public pourrait intervenir d'office dans tous les cas de succession dans le but d'accompagner la femme et la protection de ses droits successoraux. Eriger l'exclusion successorale de la femme ou de la veuve en infraction sévèrement sanctionnée par la loi serait un atout pour vaincre la résistance de nous tous à cette heureuse évolution que nous appelons de tous nos vœux.

## BIBLIOGRAPHIE

1. BACH, L., Régimes matrimoniaux, successions, libéralités Droit privé notarial, 4<sup>e</sup> Ed Sirey, Paris, 1991
2. Constitution de la RDC du 18 Février 2006 in « Journal officiel de la RDC, Numéro spécial, CEI, Kinshasa, 2006
3. FAO UNICEF, Publications de la situation des enfants et des femmes en province orientale, 2001
4. KALONGO MBIKAYI, Le code judiciaire zaïrois, Ed. Service de documentation et d'étude du département de la justice, Kinshasa, 1986
5. KAMBA MUKUNDI, C., Femmes enchainées, <http://www.fraternet.com>, 2003
6. Loi n°87/010 du 2/8/1987 portant code de la famille, In Journal officiel de la République du Zaïre, N°spécial, 1987
7. MABIALA MANTUBA NGOMA, P., « Violence domestique et culture en RD Congo » in *Congo Afrique*, (Novembre 2011), n° 443
8. NDALA MUSUAMBA, M.L., Genre et VIH : « Etre femme à l'heure du sida en Afrique » Kinshasa, Centre de Conseil et d'Aide Juridique à la Femme, 2002
9. NJANGU CANDIA CIRI et alii, Antennes, UNAZA, ISP, CERUKI, Décembre 1977
10. PLANIOL, M., Traité élémentaire de droit civil, T3, Paris, LGDJ, 1946

## **IMPACT DES ACTIVITES DE DEBOISEMENT SUR L'ENVIRONNEMENT DU TERRITOIRE DE MASISI : SECTEUR OSSO/BANYUNGU**

**CUNGURA BAJOJE jacques (1) et KAKULE NZAGHANI ELIE(2)**

(1) Chef des travaux à l'Institut Supérieur de Développement Rural des Grands Lacs

(2) Assistant à l'Institut Supérieur de Développement Rural des Grands Lacs

### **RESUME**

La présente étude de l'impact des activités de déforestation sur l'environnement dans le secteur OSSO/BANYUNGU a consisté à analyser les méfaits liés aux coupes de bois dans ledit secteur. L'enquête a été effectuée dans le secteur OSSO/BANYUNGU en territoire de MASISI et ont concerné trois catégories à savoir : la population locale, les exploitants de bois et les agents du service de l'environnement.

Il a été constaté qu'il y a l'inexistence de l'éducation environnementale dans la gestion des ressources naturelles notamment le bois. C'est ainsi que beaucoup d'arbres sont coupés pour la production des braises, bois de chauffe et de construction et ne sont pas remplacés par d'autres sauf peu de personnes qui reboisent.

Après enquête auprès de la population, des exploitants de bois et des agents du service de l'environnement, nous avons constaté avec amertume que la déforestation est de 74% et n'est pas suivie d'un reboisement. Ceci explique que dans les jours prochains, la population souffrira du manque des bois pour ses différents services. Partant de notre étude, il est impératif que le secteur OSSO/BANYUNGU soit reboisé car 67% de la population ne s'occupent pas de la plantation des arbres.

Nous avons pensé que pour surmonter toutes les difficultés dues à la surexploitation des bois dans le secteur OSSO/BANYUNGU, le reboisement s'avère nécessaire pour réhabiliter les écosystèmes dégradés dans le milieu.

Mots clés : reboisement, environnement, secteur OSSO/BANYUNGU, bois.

## 1. INTRODUCTION

Depuis l'existence de l'homme sur la terre, il a toujours évolué dans son environnement sans pour autant se rendre compte de sa place dans cet environnement ni de l'impact de ces activités sur ce dernier et de son évolution (SINZACHERA, 2008).

Nos jours, le constat est aujourd'hui terrible dans le sahel et déjà alarmant plus au sud : « les arbres ne sont plus comme autrefois » (WEIGEL J., p13, 1994).

Selon GUNNAR POULSEN (1981) cité par EGLI A. et KALINGANIRE A.(1988), le pain quotidien, la viande et le lait, le bois de construction et les briques, la chaleur de la maison, le thé et le tabac, un air sans poussière et dans de nombreuses régions, l'eau, tout cela est essentiel et étroitement lié au maintien ou à l'établissement d'un certain couvert d'arbres. Le bien être humain, pris dans son sens large, dépend de l'état des arbres des forêts et de ceux, non moins importants, qui poussent sur les terres agricoles et les pâturages. Aussi faut-il souhaiter que les arbres puissent se multiplier et prospérer en Afrique.

Selon la FAO (2004,p.19), ces dernières années, le commerce mondial de bois industriel a connu une expansion constante en provenance de la fédération de Russie et d'Europe centrale et orientale ayant connu une progression particulière rapide après les marasmes de la production et du commerce du début des années 1990. Les volumes exportés par la Russie ont augmenté environ de 80% en 5 ans, pour atteindre 37 millions de mètres cubes en 2003, où ils ont représenté environ 30% des exportations de bois dans plusieurs régions du monde en particulier la fédération de Russie vers l'Asie, et l'Europe a suscité des préoccupations pour l'environnement, avec notamment des rapports faisant état d'une exploitation forestière illégale diffuse.

L'accès et l'utilisation de la forêt par les communautés sont cependant « réduits » par la dégradation des ressources et des services d'écosystèmes forestiers, causée par l'exploitation industrielle du bois. On constate que la forêt couvre plus de la moitié de la superficie de la plupart des pays de la région. Le couvert forestier dégradation de même que la biodiversité qu'il abrite, se dégrade rapidement. L'Afrique est la région ayant connu le plus fort taux de déforestation de la planète au cours de la décennie 1990-2000. Deux états de l'Afrique centrale furent parmi les Etats ayant connu



les taux de déforestation les plus alarmants du continent entre 1990-2000. Il s'agit du Burundi (9% par an) et du Rwanda (3,9% par an).

Actuellement, le bois représente 5,4 de l'énergie globale consommée dans le monde. Toute fois, l'emploi du bois est très inégalement réparti sur l'ensemble de la planète (MEMONTO FORESTIER, p939, 1989).

Pour ce qui est de la superficie des forêts détruites au cours de la même période ; la République Démocratique du Congo figure en troisième position avec 5,3 millions d'hectares. Dans le même temps, les surfaces forestières font l'objet d'une exploitation industrielle sélective et d'un braconnage intensif accusant une perte importante en quantité et en diversité biologique. De même, les populations rurales sont les plus vulnérables à la dégradation des écosystèmes forestiers (ABOUEM David et al, 2006).

PNUD/UNOPS (2007), «les forêts précèdent les hommes, mais les déserts les suivent» dit René de château Briand. Cette réalité se vit jour et nuit, dans la province du Nord-Kivu. Les grandes forêts qui peuplaient cette province, se vident de façon systématique pour laisser la place aux déserts car la pression sur les aires protégées est de plus croissante.

Avant les conflits de 1993 entre ethnies auxquels se sont ajoutées les différentes guerres, le territoire de MASISI en général et en particulier le secteur OSSO/BANYUNGU ; avait les pâturages et la forêt naturelle avec les cultures vivrières. Ce secteur étant devenu un champ de bataille, les hostilités armées ont eu des retombées négativistes sur les arbres : plusieurs maisons étant incendiées, la population a recouru à l'abattage excessif des essences qui ont été abattues par la scierie et la production des braises. Cette coupe a été accentuée surtout par la destruction de la ville de Goma lors de l'éruption du volcan Nyiragongo survenue en date du 17 janvier 2002 et l'exportation des planches en dehors du pays. Les essences coupées ne sont pas remplacées par d'autres. Cette situation demeure inquiétante, on voit toujours la disparition perpétuelle des arbres dans le secteur OSSO/BANYUNGU.

Il s'avère que :

- L'inexistence de l'éducation environnementale chez la population de ce milieu favorise la pression humaine sur l'environnement;
- L'organisation des campagnes de reboisement dans ce secteur semble être une des solutions aux problèmes liés à cette déforestation.

Pour arriver aux résultats, les techniques et matériels ont été utilisés, à savoir:

- **Interview** : c'est l'interview guidé qui a été utilisé et a consisté à demander à l'enquêté de répondre à une série de questions qui lui ont été posées.

- **Questionnaire** : Le questionnaire écrit a été distribué à la population, aux exploitants de bois et aux agents du service de l'environnement pour obtenir des informations adéquates sur le problème de la déforestation.

#### - **Echantillonnage**

Comme le secteur OSSO est complètement surpeuplé, il n'y avait pas moyen d'atteindre tout le monde, c'est la raison pour laquelle nous avons ciblé un groupe qui a représenté toutes les couches de la population, nous avons tiré un échantillon dont la taille est de 104 enquêtés, réparti dans cinq groupements.

De ces cinq groupements, 4 ont reçu chacun 21 questionnaires et 20 dans l'autre ; 10 questionnaires étaient distribués aux agents du service de l'environnement dans le secteur et enfin 26 questions ont été adressées à trois catégories de personnes.

### **1. PRESENTATION DU MILIEU D'ETUDE**

Le secteur OSSO/BANYUNGU a une superficie de 924Km<sup>2</sup>. Il est une entité administrative localisée dans le territoire de MASISI, province du Nord-Kivu en République Démocratique du Congo.

Il est limité au Nord par la collectivité chefferie des BASHALI, au Sud par le secteur de KATOYI, à l'Est par la collectivité de BAHUNDE et l'Ouest par le territoire de WALIKALE dans le Nord-Kivu et celui de KALEHE dans le Sud-Kivu.

On y trouve un climat tropical d'altitude caractérisé par deux saisons : saison sèche et saison des pluies. Le secteur OSSO est généralement montagneux avec des régions de haute altitude atteignant 1636m, son sol est composé de l'argile et de l'humus avec un taux de fertilité élevé.

En 2006, la population a été évaluée à 129.705 habitants. Ce secteur compte 5 groupements à savoir : BAPHUNA, BIVI, BUABO, NYAMABOKO premier et BANYUNGU.

Dans le cadre économique, on a : l'agriculture, l'élevage, la pêche, le commerce, la chasse, le tourisme, transport et communication. Pour ce qui est de l'agriculture, on y exploite les cultures principales comme le palmier à huile, le haricot, le maïs, le bananier, le manioc, la patate douce, l'arachide, le sorgho, le soja. On y pratique l'élevage du gros bétail. Cependant, on y observe une exploitation de bois avec les essences suivantes : Kigelia Lanceolata, Markhamia lutea et Eucalyptus globulus.

## **2. PRESENTATION DES RESULTATS**

**Tableau I : De l'existence des arbres dans le champ**

<b>Réponses</b>	<b>Fréquence</b>	<b>%</b>
Oui	27	26
Non	77	74
<b>Total</b>	<b>104</b>	<b>100</b>

Source : Notre enquête sur terrain

Selon ce tableau, 26% soit 27 personnes enquêtées ont des arbres dans leurs champs. Parmi ces arbres, certains sont naturels. 74% soit 77 enquêtés n'ont pas d'arbres dans leurs champs par ignorance.

**Tableau II. Des acteurs intervenant dans l'abattage**

<b>Acteurs</b>	<b>Fréquence</b>	<b>Pourcentage</b>
- Les militaires	9	8,6
- Les commerçants	16	15
- Les administratifs	1	1
- La population locale	24	23
- Tous à la fois	48	46
- Personnes ignorées non identifiables.	6	5,7
<b>Total</b>	<b>104</b>	<b>100</b>

Source : Notre enquête sur le terrain

Le tableau N°2 nous laisse voir que la plupart des arbres sont abattu par différentes catégories (les militaires), les administratifs, les commerçants, et la population locale car 46%, soit 48 sur 104 de personnes enquêtées l'ont confirmé. Cependant 23% soit 24 enquêtés attribuent la déforestation à la population locale, 15% soit 16 enquêtés voient les commerçants, 8,6% soit 9 enquêtés accusent les militaires, 1% soit un enquêté accuse des administratifs.

Néanmoins, 5,7%, soit 6 personnes enquêtées, n'attribuent à personne l'abattage des arbres dans le secteur OSSO/BANYUNGU

**Tableau III. Causes de la déforestation**

<b>CAUSES</b>	<b>FREQUENCE</b>	<b>POURCENTAGE</b>
- Production des planches	4	3,8
- Production des braises	4	3,8
- Production des bois de chauffe	6	5,7
- Les 3 allégations à la fois	90	86
<b>TOTAL</b>	<b>104</b>	<b>100</b>

Source : Notre enquête sur le terrain.

90 enquêtés soit 86% abattent les arbres pour la production des planches, bois de chauffe et braises ; 6 personnes soit 5,7% pour la production des braises et 3,8% pour la production des planches.

**Tableau IV De l'organisation des coupeurs des bois**

REPOSES	FREQUENCE	POURCENTAGE
OUI	13	50
NON	13	50
<b>TOTAL</b>	<b>26</b>	<b>100</b>

Le tableau N°4 montre que 13 exploitants soit 50% des enquêtés ont une organisation de coupeurs de bois et ils ont un comité des exploitants qui leur permet de résoudre les différents problèmes dans leurs activités tandis que 13 enquêtés soit 50% n'ont pas d'organisation car ils exploitent les arbres pour la construction de leurs propres maisons.

Tableau V : Période à laquelle l'abattage des essences a atteint le point culminant.

Période	Fréquence	Pourcentage
Avant la guerre	3	12
Pendant la guerre	6	23
Après la guerre	17	65
<b>Total</b>	<b>26</b>	<b>100</b>

Source : Notre enquête sur le terrain.

Le tableau N°5 laisse voir que l'abattage des essences a été accentué après des guerres de libération ont déclaré 65% des personnes enquêtées ; certains soit 23% ont estimé pendant la guerre et d'autres 12% avant la guerre.

**Tableau VI : Quelques difficultés rencontrées dans la coupe et dans la commercialisation des bois sciés.**

Difficultés	Fréquence	Pourcentage
Détournement des fonds dans la vente	1	4
Impraticabilité de la route et manque de matériels	4	15
Achat des arbres à scier à un prix élevé	3	11
Escroquerie des scieurs	9	35
Plusieurs taxes	9	35
<b>Total</b>	<b>26</b>	<b>100</b>

Source : Notre enquête sur le terrain.

Dans ce tableau, il convient de signaler que 35% soit 9 personnes ont la difficulté de payer plusieurs taxes à la fois, 9 personnes de ces exploitants soit 35% évoquent l'escroquerie des scieurs ; 3 exploitants soit 11% achètent des arbres à un prix élevé, 4 exploitants soit 15% ont comme difficulté le manque des matériels et l'impraticabilité de la route en période pluvieuse et enfin une personne voit son problème dans le détournement des fonds lors de la vente.

**Tableau VII : Remède aux difficultés liées à la carence d'essences**

Remède	Fréquence	Pourcentage
Interdiction d'abattage	6	60
Reboisement du milieu	4	40
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>100</b>

Source : Notre enquête sur le terrain

De ce tableau, 5 agents du service de l'environnement pensent soit 50% qu'il faut interdire l'abattage des arbres contre 50% qui veulent que tout le secteur soit reboisé.

**Tableau VIII : Mesures préventives préconisées par le service de l'environnement**

Mesures	Fréquence	Pourcentage
Reboisement	6	60
Réglementation de l'exploitation des bois	4	40
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>100</b>

Source : Notre enquête sur le terrain.

Les données de ce tableau prouvent que le reboisement est envisagé par 6 personnes soit 60% et 4 personnes soit 40% envisagent la réglementation comme mesure préventive de déboisement.

#### **4. DISCUSSION DES RESULTATS**

Notre étude qui a porté sur l'impact des activités de déboisement sur l'environnement du territoire de MASISI, secteur OSSO/BANYUNGU est passée mener une enquête auprès de la population, des exploitants de bois et des agents du service de l'environnement.

Ainsi, les résultats suivants ont-ils été obtenus :

- ❖ La production de planches, la production des braises et la coupe des bois pour le chauffage sont les principales causes du déboisement comme le montre le tableau N°2;
- ❖ Le tableau N°5 nous révèle que le moment où l'abattage des essences a atteint le niveau élevé, c'est Juste après la guerre selon la confirmation de 65% des enquêtés. Par contre la coupe à été moins intense avant la guerre avec 12% d'enquêtés et pendant la guerre, ont estimé 23% des personnes interrogées ;
- ❖ Le tableau N°6 nous indique quelques difficultés liées à l'exploitation du bois et à la commercialisation des bois et planches. Il s'avère que 35% des exploitants éprouvent comme difficulté la multiplicité des taxes, 35% parlent aussi de l'escroquerie des scieurs, 15% de l'impraticabilité de la route en période pluvieuse, 11% évoquent le prix élevé des arbres à scier et 4% le détournement des fonds lors de la vente.

Etant donné que le problème de déboisement dans le secteur OSSO/BANYUNGU est grave, les agents des services de l'environnement interrogés ont suggéré des remèdes que sont l'interdiction d'abattage et le reboisement du milieu.

Il est vrai que le problème de déboisement est réel dans le secteur OSSO.BANYUNGU. Ceci nous pousse à appuyer WEIGEL J.(P.13,1994), qui constate qu'aujourd'hui, la situation est plus alarmante au Sud qu'au nord: la disparition des arbres entraîne comme conséquences : la dégradation de la flore ,de la faune et des écosystèmes de ce secteur ; de façon générale, c'est tout l'environnement qui en a été dégradé.

## **5. CONCLUSION ET SUGGESTION**

A l'issue de notre étude de l'impact des activités du reboisement sur l'environnement du territoire de MASISI, secteur OSSO/BANYUNGU de 2007 à 2010, il se dégage qu'il n'existe pas d'éducation environnementale dans ce milieu.

En effet, il est à noter que les espèces d'arbres naturelles ont cédé à la place aux eucalyptus qui sont exploités pour la production des planches, des braises et des bois de chauffe comme évoqué par 86% des enquêtés.

En d'autres termes, l'abattage systématique des essences devra faire l'objet d'un remplacement musclé pour compenser les arbres abattus. La surexploitation des bois contribue ainsi à la dégradation et parfois à la stérilité du sol ainsi qu'au changement climatique observé dans ce milieu pendant ces dernières années. Il a été constaté avec regret que la scierie monte à grande échelle.

Que faire devant cette situation qui s'empire du jour au lendemain ?

A ce niveau, différentes solutions sont proposées :

- Pour le service de l'environnement (tableau N°7), l'interdiction d'abattage et le reboisement dans ce secteur sont les remèdes à ce problème ;
- Le même service préconise les mesures préventives comme le reboisement et la réglementation de l'exploitation des bois ;



- L'Etat doit prendre ses responsabilités dans la sauvegarde des écosystèmes forestiers du secteur OSSO/BANYUNGU en suppléant à l'utilisation des planches par la construction en briques cuites ou à dobes ;
- Quant à nous, nous pensons que l'éducation environnementale et le reboisement de différentes espèces d'essence dans ce secteur peuvent restaurer les écosystèmes dégradés.

Ainsi, est-il impérieux de :

- ❖ Reboiser le milieu pour réhabiliter les écosystèmes ;
- ❖ Réglementer l'exploitation des arbres en tenant compte de l'environnement ;
- ❖ Prendre conscience de l'Etat par une politique environnementale pour la gestion durable du système forestier.

## **BIBLIOGRAPHIE**

1. ABOVEM D. et al, 2006 : Aperçu de la législation forestière en Afrique Centrale, Yaounde 24-27 Octobre Vol.55 ;
2. EGLI A. et KILINGAMIRE A., 1988, les arbres et arbustes agroforestiers au Rwanda. Ed. Imprimerie de Kabgayi, Rwanda, 184p ;
3. FAO, 2004 Le commerce et la gestion durable des forêts, Rome, Vol55 ;
4. MEMENTO DU FORESTIER, 1988. Techniques rurales en Afrique. 3 éd. Ministère de la coopération et du développement, CTFT, 1266p
5. PNUD/UNOPS : 2007. Le réseau documentaire sur les écosystèmes des forêts denses et humides du Nord-Kivu/RDC inédit juillet, Rome, Vol55 ;
6. SINZAHERA, 2008 Gestion de l'environnement. cours. Inédit (ISDR-GL)/GOMA
7. WEIGEL J., 1994. Agroforesteries pratique à l'usage des agents du terrain en Afrique tropicale sèche. Ed. Collection technique rurale en Afrique, 211p.

## **LE ROLE DES IMF ET DES COOPEC DANS LA REDUCTION DE LA PAUVRETE DANS LA VILLE DE GOMA**

**MUBUTO MASASA Alfred(1) et KAMALA SENGABO LEON (2).**

(1) et (2) Assistants à l'Institut Supérieur Développement Rural Des Grands Lacs,

### ***RESUME***

La RDC est l'un des pays du monde où la majorité de la population vit en dessous du seuil de la pauvreté. C'est ainsi que le pays cherche à s'ajuster à divers programmes de développement au niveau de l'échelle mondiale sans avoir une politique adaptée à son contexte local.

L'une des stratégies préconisées pour réduire la pauvreté est l'accès de plus démunis aux micro-crédits accordés par les institutions de Micro-finance ou les coopératives d'épargne et de crédit. Mais force est de constater que, malgré la prolifération des institutions de crédits synonyme d'informalité dans la ville de Goma, on est loin du micro-entrepreneur dans une logique de survie et victime de l'exclusion bancaire, où les IMF et les COOPEC fonctionnent en termes de crédits bancaires classiques. Dans une telle logique, l'on comprend bien que les IMF ou COOPEC ne remplissent pas le rôle qui est le leur celui de contribuer à la réduction de la pauvreté en permettant aux populations pauvres sans garantie matérielle, d'accéder aux crédits.

Toutefois, ceux qui parviennent à bénéficier des crédits, ont un problème parfois de gestion rationnelle des fonds reçus qui sont détournés à d'autres fins entraînant ainsi les difficultés à l'échéance.

Tout en reconnaissant le rôle que peuvent jouer les IMF et/ou les COOPEC dans la réduction de la pauvreté, tous les enquêtés souhaitent que ces institutions puissent

## **SUMMARY**

The DRC is one of the countries in the world where the majority of the population living underneath of threshold of poverty. As well as, the country look to adjust through diverse programs of development into world level without a political adapted to the local context.

One of the strategies advocated reducing credits granted by the institutions of micro finance or saving credits.

But to note that, in spite of increasing of credits institutions synonym of shapeless in Goma City, we are far of micro-contractor in survival logic and COOPEC operate in terms of classical banking credits in such logical, we understand well that the IMF or COOPEC are not fulfils their role that is to contribute to the reduction of poverty allowing a poor populations without materials guaranties to accede to the credits.

However, those who succeed to get the credit sometimes have a problem of fair management of received funds which are embezzled for other ends as taking off difficulties of settlement date.

Knowing the role that can perform the IMF and/ or COOPEC in the poverty reduction, all surveyed wish that these institutions must revise their conditions to grant credits for easy accessibility to the poor.

## **I. INTRODUCTION**

Chaque communauté a ses réalités pour un mode de vie dans une société donnée mais qui ne s'écarte pas de principes jugés universels quel que soit le contexte voulu. C'est pourquoi, l'interdépendance entre groupes sociaux et l'ajustement aux divers programmes considérés comme universels, demeurent toujours incontournables malgré les différents niveaux d'appréciation de chaque individus, groupe d'individu ou une société quelconque.

A ce propos, chaque société doit revoir la capacité d'intervention auprès ses bénéficiaires directs ou indirects par le niveau d'avancement des activités pour pouvoir se retrouver parmi les autres catégories presque au même rythme de compréhension de l'état de chose afin de pallier les insuffisances susceptibles d'entraver la démarche normale du développement harmonieux de ces bénéficiaires dans leurs différentes activités respectives (pêche, élevage, agriculture, petit commerce,...).

En dépit d'immenses ressources humaines et naturelles la République Démocratique du Congo ne fait pas exception, il est classé parmi les pays les plus pauvres du monde malgré la bonne intention manifestée ratification parfois complaisante des conventions internationales.

### **1.1. PROBLEMATIQUE**

La province du Nord-Kivu et de manière spécifique la ville de Goma affiche le profil de vulnérabilité le plus critique où les infrastructures de base ont été profondément détruites et/ou englouties par la lave de l'éruption volcanique du Nyiragongo le 17 janvier 2002 amenant ainsi la population dans une situation contraignante de chômage accentué ou chômage déguisé, le surpeuplement des quartiers non consommés par la lave à la suite de la population s'élevant à 660776 (Rapport annuel 2011, Mairie de Goma) sans compter les déplacés des guerres de libération, le phénomène d'exode rural et interprovincial favorisant ainsi le vol, le viol, l'explosion démographique, l'insécurité, la promiscuité, la sorcellerie due à la jalousie, les conflits sous forme de tensions entre les habitants.

Une des solutions envisagées pour soulager la misère de la population et réduire la pauvreté serait la création des IMF et COOPEC, encouragés par la charte des Nations Unies du livre Bleu et la Banque mondiale dont la RD Congo est partie prenante.

L'avènement des IMF, COOPEC ou autres institutions de ce genre, n'est pas un phénomène nouveau à Goma à travers les initiatives privées. Ces institutions octroient de micro-crédits aux populations pour soi-disant leur permettre d'améliorer leur sort ou leurs conditions de vie.

Les actions des IMF demeurent limitées d'autant plus qu'elles n'ont pas de statuts spécifiques. Il est donc urgent, que l'Etat congolais préconise une politique sectorielle de promotion et de développement des IMF et autres intervenants dans ce secteur en s'appuyant sur les systèmes financiers décentralisés afin de favoriser la stabilité macro-économique durable et d'assurer la mise en place des équipements socio-économiques de base. Il conviendrait de tout ce qui précède, de soulever quelques questions ; à savoir :

1. Existe-t-il une politique claire et favorable en matière de crédits accordés aux clients par les COOPEC et IMF, ainsi que d'autres organisations du secteur ?
2. Le système d'octroi des micro-crédits par les IMF ou COOPEC, est-il réellement à la base de la réduction de la pauvreté ?

Partant de ces questions, nous voudrions à connaître et comprendre les véritables causes qui rendent davantage cette population bénéficiaire pauvre et les conséquences qui en découlent après l'obtention des fonds de crédit considéré comme Capital initial en espèces.

## **1.2. HYPOTHESES**

Au vu des questions ci-haut posées, nous formulons certaines hypothèses à titre de réponses provisoires que nous avons confrontées aux données issues de l'enquête à titre de vérification.

1° La mauvaise politique en matière de crédits octroyés par les IMF ou autres organisations, constituerait un frein à l'amélioration de la vie quotidienne des bénéficiaires.

2° Le système d'octroi des microcrédits par les IMF ou COOPEC, ne favoriserait pas la réduction de la pauvreté.

## **II. REVUE DE LA LITTERATURE**

### **II.1. Mots-clés**

#### **II.1. 1. Institution de micro finance(IMF)**

La micro finance peut se définir comme étant la mise en pratique de services financiers ou non financiers, tels que l'épargne, le crédit et autres services financiers de base, à petite échelle, services destinés à des personnes à faible revenu et aux plus pauvres notamment pour les PED. (GENTIL, D. et SERVET, J.-M. (dir.), 2002)

Les institutions de micro-finance représentent un éventail d'organisations (les organismes non gouvernementaux, les coopératives d'épargne et de crédit, les banques privées commerciales, les institutions financières non bancaires, et certaines banques d'État) dont l'objectif est d'offrir ces services au plus grand nombre de personnes pauvres.

En termes simples, une institution de micro finance est une organisation qui offre des services financiers à des personnes à faibles revenus qui n'ont pas ou qui difficilement accèdent au secteur financier formel (banques classiques). (COHEN, M., septembre 2001)

#### **II.1. 2. Microcrédit**

L'activité de microcrédit consiste généralement en l'attribution des prêts de faible montant à des entrepreneurs ou à des artisans qui ne peuvent pas accéder aux prêts bancaires classiques. Le microcrédit se développe surtout dans les pays en développement, où il permet de concrétiser des microprojets, favorisant l'activité et la création des richesses, mais se pratique aussi bien dans les pays développés que dans ceux en transition. (MORVANT-ROUX, S, 2006)

Les Nations unies ont décrété 2005 l'année internationale du microcrédit. Le microcrédit s'inscrit dans une sphère plus complète qui comprend d'autres outils financiers, tels que l'épargne, la micro-assurance et d'autres produits qui forment la microfinance.

### **II.1. 3. COOPEC**

La COOPEC est définie comme « un regroupement de 20 personnes au moins, à capital variable, doté de la personnalité morale et fondé sur les principes universels de la coopération et ayant principalement pour objet de collecter l'épargne de ses membres et de leur consentir du crédit.

Après cette définition de la COOPEC, il nous semble indispensable de donner un peu plus d'éclaircissement sur les mots Coopérative et Epargne, comme il a été le cas pour le mot crédit dans les points précédents.

- Coopérative : c'est un « groupement de personnes poursuivant des buts économiques sociaux et éducatifs communs par le moyen d'une entreprise gérée par ses membres et à leurs risques, sur la base de l'égalité de leurs droits et obligations. ;
- Epargne est la « partie du revenu non consacrée à la consommation immédiate» (Rapport synthèse de la formation des gestionnaires des COOPECs sur les principes internationaux de gestion des COOPEC, PNUD/UNOPS, Goma septembre 2006)

Nous nous limitons à celle-ci tout en signalant que dans la littérature économique, on repère plusieurs définitions du mot « épargne ».

Pour la RD Congo, la loi précise d'ailleurs, qu'avant d'exercer ses activités sur le territoire national, la COOPEC doit obtenir l'agrément de la BCC, qui lui confère la personnalité juridique. S'agissant du capital social de celle-ci, il est constitué des parts sociales déterminées par les statuts.

Toutefois, il est important de souligner que pour sa meilleure organisation, le législateur a tenu à se représenter leur capacité qui tient à leur double nature d'association entreprise.

Enfin, quatre organes essentiels de fonctionnement de la COOPEC sont consacrés par la loi, il s'agit de (du) :

- l'Assemblée Générale
- Conseil d'Administration
- Conseil de Surveillance
- la Commission de Crédit

#### **II.1. 4. Pauvreté**

La pauvreté, implique une insuffisance de capacités de l'homme à satisfaire les besoins de base selon le niveau social appréciable dans un contexte donné pour un environnement déterminé. La pauvreté est définie comme « état d'une personne qui manque de moyens matériels, d'argent ; suffisance de ressources ». Quant à SILEM et ALBERTINI, la pauvreté est une « situation d'un individu ou d'un groupe d'individus qui ne dispose pas de ressources insuffisantes dans une société donnée pour satisfaire ses besoins en biens et services disponibles dans cette société ». C'est aussi le fait de vivre privé de ses droits fondamentaux (Ahmed Silem et JM Albertini,.192)

## **II. 2. MICROFINANCE ET LUTTE CONTRE LA PAUVRETE**

La proclamation de 2005 comme année internationale du microcrédit par les Nations Unies a certainement contribué à rendre populaire encore cet outil lancé à la fin des années 1970. Depuis lors la microfinance s'est développée pour permettre aux populations exclues des services bancaires d'accéder aux services financiers. En quelques décennies, à la vue des résultats qualitativement et quantitativement prometteurs, la microfinance a pris une place prépondérante au sein de la coopération



internationale. Les crédits, aussi « micro », soient-ils, seraient-ils à ce point une arme capable de résorber la pauvreté ? (BLODEAU N., 2006)

Quel est le rôle pour la microfinance dans la lutte contre la pauvreté? Par leur philosophie, leur objectif, leurs activités et l'impact de celles-ci sur les populations, les systèmes financiers décentralisés sont étroitement liés à la lutte contre la pauvreté. Les pouvoirs publics comme les bailleurs de fonds ont toujours présenté les structures de microfinance comme des instruments alternatifs pour répondre aux besoins des plus démunis.

### **2.2.1. En quoi la microfinance aide-t-elle les pauvres ?**

L'expérience montre que la microfinance peut aider les pauvres à :

- augmenter leur revenu,
- créer des entreprises viables,
- sortir de la pauvreté.

Elle peut également constituer un puissant instrument d'émancipation en permettant aux pauvres, et en particulier aux femmes, de devenir des agents économiques du changement. En effet, en donnant accès à des services financiers, la microfinance joue un rôle important dans la lutte contre les nombreuses dimensions de la pauvreté. Par exemple, les revenus générés par une activité non seulement permettent à cette activité de se développer mais aussi contribuent au revenu du ménage, et par là même à la sécurité alimentaire, à l'éducation des enfants, à la prise en charge des soins de santé etc.

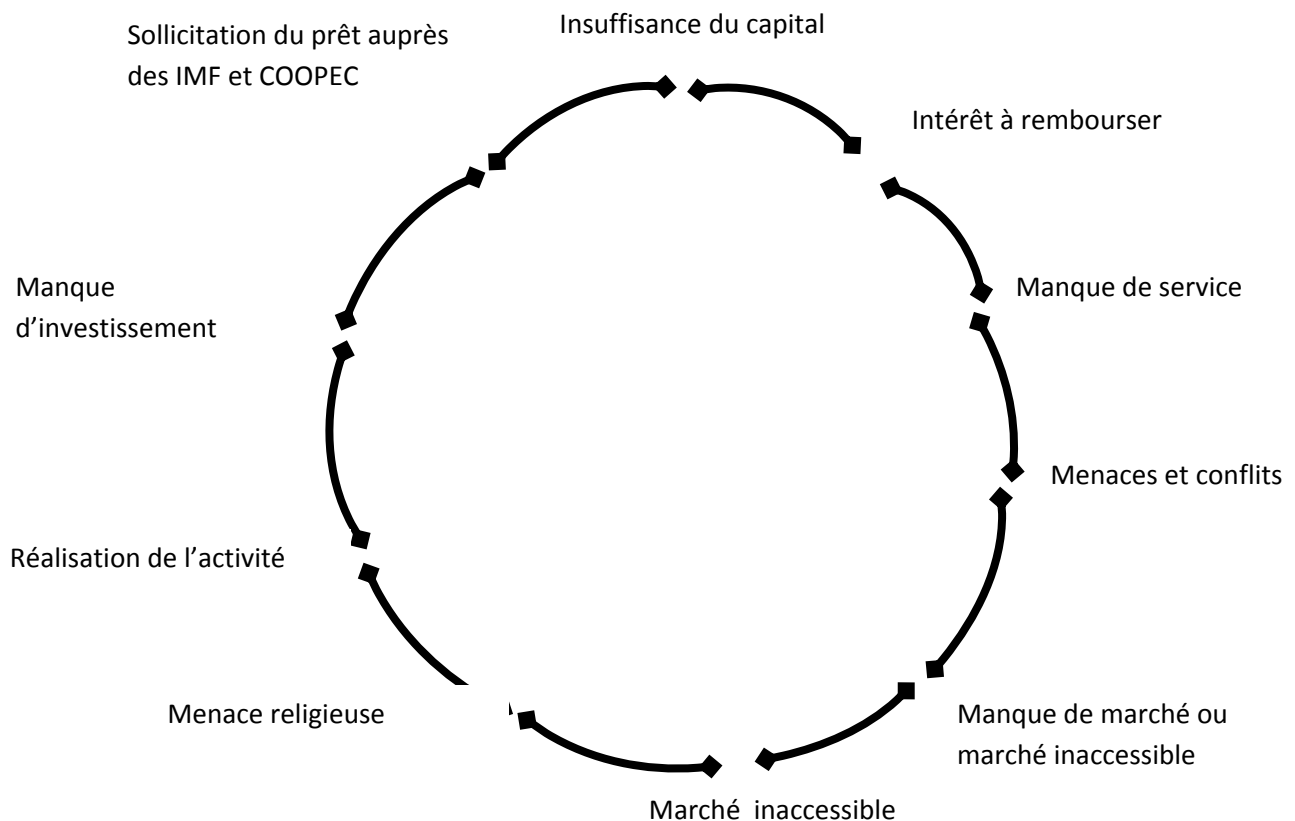
Selon Michel LELART (CNRS-Université d'Orléans), membre du Réseau Entrepreneuriat de l'Agence universitaire de la francophonie (AUF) : "La microfinance repose sur le lien social et s'en sert"....."La microfinance est une finance de proximité, proximité géographique bien sûr, car les personnes se connaissent et se cautionnent parfois mutuellement, mais surtout culturelle. Elle est toujours adaptée aux besoins, c'est pourquoi elle innove en permanence : ce sont des services d'assurance ( ), ce sont aussi les services de transferts des fonds utilisés par les migrants". (LELART M)

### 2.2.2. Des taux d'intérêts plus élevés que le secteur bancaire traditionnel

Les adversaires du microcrédit lui opposent souvent les taux élevés de certains prêts (Environ 20%). Ils regrettent aussi que ce mécanisme détourne les actions des autres programmes comme la santé, l'éducation ou l'eau. Certains estiment que si le microcrédit était réellement efficace, il serait adopté depuis longtemps dans les pays développés pour résoudre la crise du chômage. Une étude réalisée en 2004 estime que le microcrédit favorise des activités peu rentables et devrait s'accompagner de programmes sociaux. Certains acteurs du microcrédit dénoncent des organisations non gouvernementales qui utiliseraient le microcrédit comme source de financement.

Étant donné que les intérêts sont élevés, la microfinance a parfois des résultats contraires : au lieu de sortir de la pauvreté, elle maintient les populations dans la pauvreté comme nous le montre le schéma suivant.

**Schéma du cycle infini de la pauvreté aux bénéficiaires des crédits octroyés par les IMF ou COOPEC à Goma.**



**Source :** élaboré par nous-même

**Commentaire :** Ce schéma montre comment les systèmes des IMF ou COOPEC ne peuvent pas réduire la pauvreté en RDC en général et particulièrement dans la ville de Goma, si l'on voit la manière dont ces institutions fonctionnent et les modalités d'octroi des crédits. En effet, l'insuffisance du capital accordé aux demandeurs, l'échéance écourtée et les intérêts élevés ne peuvent pas permettre aux bénéficiaires d'épargner suffisamment pour un investissement durable. Cela ne leur permet pas de sortir du cercle vicieux de la pauvreté. La religion constituerait aussi une menace en ce sens que certaines personnes n'hésitent pas à donner des dîmes ou des offrandes sur le montant reçu en crédits pour être bénies. Ce qui ne va pas sans affecter les activités pour lesquelles le crédit a été contracté. Il arrive aussi que certaines COOPEC ou IMF accordent des crédits d'un montant élevé, mais moyennant une hypothèque ou sur base des affinités. Mais cela ne correspond pas à l'objet traditionnel d'une COOPEC ou une IMF.

Cycle infini de la pauvreté). Ainsi l'on peut faire l'analyse FFOM d'une IMF à l'aide du tableau suivant.

**Tableau I : Appréciation qualitative des IMFS**

FORCES (1)	FAIBLESSES (2)	MENACES (3)	OPPORTUNITES (4)
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Offre effective des services financiers de proximité</li> <li>• Instauration d'une culture financière</li> <li>• Octroi d'un pouvoir d'action aux femmes</li> <li>• Création d'emploi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• un manque de professionnalisme caractérisé notamment par l'existence d'une vision stratégique</li> <li>• la faible qualification des employés et des dirigeants</li> <li>• l'absence des normes et procédures</li> <li>• l'insuffisance de fonds propres et fonds de roulement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Insuffisance des ressources financières</li> <li>• Manque de coordination des bailleurs de fonds</li> <li>• Absence d'un cadre légal des IMF</li> <li>• Absence d'une stratégie nationale des promotion et développement du secteur de micro-finance</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• relative stabilité du cadre macro-économique</li> <li>• importante demande des services financiers</li> <li>• existence d'un cadre légal et réglementaire</li> <li>• attrait des promoteurs des banques et bailleurs de fonds.</li> </ul>

**Source : PNUD/UNOPS**

## **2. LOCALISATION DU MILIEU D'ETUDE**

La Ville de Goma est située à l'Est de la République Démocratique du Congo, précisément dans la province du Nord-Kivu. Elle en est le chef lieu.

La ville de Goma est construite sur une plaine légèrement inclinée vers le lac Kivu à une altitude de 1.640 à 200 m d'altitude Nord vers la chaîne volcanique des Virunga comprenant les volcans Sabinyo, Karisimbi, Nyiragongo, Visoke, Nyamulagira, Mikeno et Gahinga.

Située à 29°14' de longitude et à 1°45' de latitude Sud.

Elle est limitée :

- au Nord, par le territoire de Nyiragongo ;
- au Sud, par le lac Kivu (Province du Sud Kivu) ;
- à l'Est, par la République Rwandaise ;
- à l'Ouest, par le territoire de Masisi.

Sa superficie s'étend sur 66,452.180km<sup>2</sup>. Les statistiques de la population de décembre 2011 montrent que la population est de 697.769 habitants.

## **3. OUTILS (méthodes, matériels)**

### *1.1. Echantillonnage*

Etant donné que nous ne pouvions pas interroger tous les bénéficiaires des crédits du fait que les institutions (IMF, COOPEC et autres) sont éparpillées dans la ville de Goma, nous avons tiré un échantillon représentatif de la population-mère constituée par les bénéficiaires des services de ces institutions de microfinance.

Pour mener à bien notre étude, nous nous sommes servis de la méthode statistique d'échantillonnage aléatoire stratifié afin de recueillir les diverses opinions liées au problème à traiter entre les deux tendances.

Pour cette raison, 100 personnes toutes catégories confondues et 18 institutions financières concernées dans le secteur ont constitué les points référentiels du présent travail.

## 1.2. Questionnaire

Pour recueillir les opinions et les attitudes des enquêtés sur le rôle des institutions de microfinance sur la lutte contre la pauvreté, nous avons administré un protocole de questions aux bénéficiaires de services des Institutions de microfinance.

## 4. INTERPRETATION DES RESULTATS D'ENQUETE

### 5.1. Informations sur les IMF et les COOPEC

Nous avons demandé aux enquêtés s'ils ont suffisamment d'informations sur l'existence des institutions de Micro-finance (IMF), coopératives financières (COOPEC) ou autres organisations de ce genre au sein de la ville de Goma.

En rapport avec cette question voici les réponses y relatives de nos enquêtés comme l'indiquent les deux tableaux ci-dessous :

**Tableau II. Informations générales sur les IMF et les COOPEC**

Réponses	Fréquence	Pourcentage
Oui	100	100
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

**Source :** Résultats de l'enquête, août 2011

**Commentaire :** Il ressort de ce tableau que la population de la ville de Goma est suffisamment informée de l'existence desdites institutions partant des réponses dont la fréquence est de cent pour cent d'enquêtés.

**Tableau III: Informations spécifiques par rapport aux secteurs**

Réponses	Fréquence	Pourcentage
COOPEC	60	60
IMF	13	13
Mutuelle	7	7
Autres (PNUD, GEAD, ACTION AID...)	20	20
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

**Source :** Résultats de l'enquête, août 2011

**Commentaire :** Dans ce tableau, nous constatons que les enquêtés qui ont suffisamment d'informations sur les COOPEC, représentent 60% des enquêtés; Ceux qui ont d'informations suffisantes sur les IMF représentent 20% des enquêtés. Les enquêtés qui ont des informations sur les mutuelles de crédits représentent 13%. Enfin 20% des enquêtés ont des informations sur d'autres institutions de crédits que les IMF et COOPEC.

## 5.2. Formation en matière de microfinance

A ce propos, nous avons demandé aux enquêtés s'ils ont déjà bénéficié d'une formation quelconque organisée en matière de crédit par les IMF, COOPEC ou autres.

Pour cette question, les enquêtés ont fourni les réponses suivantes comme prévoient les deux tableaux par rapport à ces fréquences :

**Tableau IV: Formation en matière de crédit pour les bénéficiaires.**

Réponse	Fréquence	Pourcentage
Oui	37	37
Non	63	63
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

**Source :** Résultats de l'enquête, août 2011

**Commentaire :** De par les réponses des enquêtés, ce tableau renseigne sur la moindre proportion ayant bénéficié de la formation soit 37 % et dont 63% n'ont aucune formation y relative.

### 5.3. Le crédit

Nous avons posé aux enquêtés la question suivante : Avez-vous déjà sollicité et obtenu d'un crédit auprès d'une IMF ou COOPEC (et autres organisations financières) pour l'année 2011 ?

S'agissant de cette question, la tendance se dégage de ce tableau, de la manière ci-dessous :

**Tableau V : crédits bénéficiés au cours des trois dernières années (2009-2011)**

Réponses	Fréquence	Pourcentage
Oui	64	64
Non	36	36
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

**Source :** Résultats de l'enquête, août 2011

**Commentaire :** Considérant le présent tableau, il ressort des réponses des enquêtés que 64% ont déjà sollicité et obtenu des crédits et 36% n'ont jamais sollicité ou obtenu de crédit durant les trois dernières années.



Aussi avons-nous demandé aux enquêtés pour quelle échéance, pour organiser quelle activité et avec quel pourcentage (taux d'intérêt), ils ont sollicité un crédit auprès d'une IMF ou COOPEC. A propos de cette question les éléments de réponses repris dans le tableau ci-contre, ont révélé ce qui suit :

**Tableau VI. La finalité des crédits sollicités par les bénéficiaires auprès des IMF, COOPEC et autres.**

Réponses	Fréquence	Pourcentage
Construction d'une maison, taux d'intérêt $\geq$ 5%( 6 mois)	17	17
Achat d'une parcelle, taux d'intérêt $\geq$ 5 %( 6 mois)	34	34
Pour une activité génératrice de revenu, taux d'intérêt $\geq$ 5%( 6 mois)	13	13
N'ont pas reçu de crédits	36	36
<b>Total</b>	<b>64</b>	<b>100</b>

**Source :** Résultats de l'enquête, août 2011

**Commentaire :** Les différentes tendances qui se dégagent de ce tableau, montrent que les bénéficiaires du crédit sollicité auprès des IMF, COOPEC et autres affectent le fonds à des activités non parfois génératrices de revenu dont la fréquence est de 34 soit 34%, suivi de celle de la construction avec 17 soit 17% et enfin, celle génératrice de revenu qui semble occuper la dernière position.

Une des conditions pour bénéficier d'un crédit demandé est le fait d'avoir un compte dans l'institution où l'on sollicite ce crédit. C'est ainsi que nous avons demandé aux enquêtés s'ils ont un compte au sein d'une IMF ou COOPEC de la place.

Concernant cette question, les enquêtés ont donné les réponses reprises dans le tableau suivant.

**Tableau VII. Mobilisation des épargnes**

Réponses	Fréquence	Pourcentage
Oui	73	73
Non	27	27
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

**Source :** Résultats de l'enquête, août 2011

**Commentaire :** Ce tableau démontre la mobilisation des épargnes des institutions financières concernées suite à la volonté des bénéficiaires ayant ouvert les comptes. Ainsi 73% ont déclaré avoir un compte au sein d'une IMF ou COOPEC. Néanmoins, 27% de la population enquêtée a avoué qu'elle ne possède pas un compte. Autrement dit, elle n'est pas en mesure d'épargner.

#### 5.1.1. Problèmes liés aux crédits obtenus

Nous avons d'abord demandé aux enquêtés, les difficultés sont rencontrées souvent dans leurs activités pendant l'année 2011. Les réponses retenues sont présentées dans le tableau suivant :

**Tableau VIII. Difficultés face aux activités des bénéficiaires**

Réponses	Fréquence	Pourcentage
Insuffisance du capital	43	43
Insécurité	21	21
Manque de marché	18	18
Salaire insuffisant	13	13
Autres à préciser : paiement d'un intérêt moratoire	5	5
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

**Source :** Résultats de l'enquête, août 2011

**Commentaire :** Ce tableau montre les difficultés quotidiennes auxquelles se bute la population de la Ville de Goma en matière de crédit. C'est à ce titre que les éléments révélés prouvent l'insuffisance du capital qui trône avec 43%, suivi de l'insécurité soit 21%, du manque de marché qui vient à la troisième position avec 18% des répondants, du salaire insuffisant qui occupe l'avant dernière position avec 13%, Et enfin, 5% des enquêtés connaissent d'autres difficultés dont le manque d'une garantie matérielle, d'un gage ou d'une hypothèque.

Ceci nous a poussé à poser la question suivante aux enquêtés : « Parmi les problèmes liés à l'obtention du crédit, lesquels rencontrez-vous ? »

Les déclarations des enquêtés sont représentées dans le tableau comme suit :

**Tableau IX. Les problèmes liés à l'obtention du crédit**

Réponses	Fréquence	Pourcentage
Taux d'intérêt élevé	23	23
Echéance de paiement à court terme (CT)	22	22
Absence des avantages y relatifs	9	9
Exigence d'un intérêt monétaire	41	41
Autres (garantie matérielle, gage, hypothèque,...)	5	5
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

**Source :** Résultats de l'enquête, août 2011

**Commentaire :** Le tableau relatif à l'obtention du crédit face aux problèmes des bénéficiaires reflète l'expression de tendance en rapport avec les contraintes liées à leurs activités relatives à l'intérêt moratoire soit 41%, accompagnés par l'échéance à court terme, 22% après celles observées à la deuxième phase en rapport par le taux d'intérêt élevé pour une valeur de 23%, en terminant par celles aux effets secondaires pour 5%. Par ailleurs, nous avons demandé aux enquêtés quelle a été

l'incidence du crédit obtenu (bénéficié) sur l'activité préconisée en 2011. Les tendances se sont révélées dans le tableau ci-dessous :

**Tableau X. Incidence du crédit obtenu**

Réponses et Activités		Fréquence	%
Logement	Positif	100	100
<b>Total</b>		<b>100</b>	<b>100</b>
Niveau de vie (sociale)	Positif	68	68
	Négatif	32	32
<b>Total</b>		<b>100</b>	<b>100</b>
Autres activités	Positif	68	68
	Négatif	32	32
<b>TOTAL</b>		<b>100</b>	<b>100</b>

**Source** : Résultats de l'enquête, août 2011

**Commentaire** : Ce tableau résume les différentes activités réalisées de manière positive, négative et nulle. S'agissant des éléments de réponses à l'activité relative au logement, la fréquence obtenue est de 100 soit 100% c'est-à-dire la réalisation de façon positive ; du point de vue du niveau de vie : de manière positive la fréquence 68 soit 68% et déclaration négative 32, soit 32% et, pour d'autres activités qui manifestent les tendances comprises au numéro 2 du tableau.

En outre, il ressort de ce tableau qu'aucune activité n'est considérée comme nulle.

**Tableau XI. Maximum et Minimum de crédit accordé par les IMF ou COOPEC**

Réponses	Fréquence	Pourcentage
50-250\$	8	8
250-500\$	8	8
500-1000\$	16	16
1000-2000\$	28	28
2000 et plus	40	40
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

**Source :** Résultats de l'enquête, août 2010

**Commentaire :** Il ressort de ce tableau que, le privilège est souvent accordé aux bénéficiaires sollicitant un grand montant de 2000 dollars us et plus équivalent à 40%, suivi de celui de 28%, ensuite vient celui de 16% pour en finir avec ceux Ex acquo de 8% pour les petites activités.

Pour accéder à un crédit ; il y a des préalables exigés par les IMF comme nous le montre le tableau suivant.

**Tableau n°XII : Les préalables de crédit auprès des IMF ou COOPEC**

Réponses	Fréquence	Pourcentage
Durée de remboursement	8	8
Mouvement de compte	12	12
Garantie morale et Matérielle (gage ou hypothèque)	64	64
Augmenter la part sociale jusqu'à 10% du montant sollicité	16	16
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

**Source :** Résultats de l'enquête, août 2011

**Commentaire :** Le présent tableau oriente la réflexion sur l'opportunité d'obtenir un crédit auprès des IMF ou COOPEC de la place. Ceci se justifie par la volonté accordée par les responsables par rapport à la tendance des bénéficiaires dont le privilège lié à la garantie demeure capital avec 64% ; suivi de l'augmentation de 10% de la part sociale du montant envisagé soit 16% ; complété parfois par le mouvement du compte à 12% aboutissant par l'échéance du remboursement à 8%.

## **5. INTERPRETATION DES RESULTATS**

Au vu des résultats de l'enquête réalisée auprès de ces institutions financières et auprès des bénéficiaires, nous avons fait les constats suivants :

- Les institutions financières de micro-crédit reconnaissent l'autorité de la BCC dans sa fonction de contrôle en tant qu'autorité financière nationale.
- Le Décret-loi N°0004/2001 du 31 janvier 2001 relatif au régime des opérations en monnaie nationale et étrangères en RD Congo régit le fonctionnement les COOPEC est appliqué. Par contre les IMF continuent de fonctionner selon l'instruction N° 01 modifié du 18 Décembre 2005 relative à l'activité et contrôle des IMF par la Banque Centrale en attendant que la loi soit promulguée.
- chaque institution applique le taux d'intérêt à son gré au détriment des bénéficiaires de crédit. Les taux appliqués vont de 3 à 5% pour une échéance à C.T.
- En principe, les institutions de micro-finance et COOPEC ne devraient pas conditionner l'octroi des crédits par une garantie matérielle comme dans le système bancaire classique. Mais force est de constater que, dans la plupart des cas nos institutions de crédit exigent une garantie surtout hypothécaire qui peut être un bien immobilier ou un terrain. Ce qui est en contradiction avec leur mission, celle de faciliter l'accès aux crédits à des personnes sans garantie matérielle c'est-à-dire les pauvres.

- Enfin, l'on remarque un certain clientélisme dans l'octroi des crédits qui est parfois donné en fonction de certaines affinités voire la corruption (opération retour).

## **CONCLUSION**

Eu égard à tout ce qui précède, les différentes expériences d'analyse indiquent qu'il n'y a rien d'automatique à voir un programme de micro-crédit réduire les discriminations entre les riches et les pauvres. Le cercle vicieux illustré précédemment laisse parfois place à des contraintes plus pernicieuses car le critère le plus observé concernant les IMF, COOPEC ou ONG à volet crédit, est sans aucun doute le taux de remboursement des créances ; l'échéance écourtée ; la garantie morale et matérielle (gage ou hypothèque) ; l'intérêt moratoire, l'agio, ... considéré souvent comme significatif de la meilleure gestion des dites institutions dans le cadre du portefeuille de risque pour l'opérationnalisation du fonds de roulement.

En effet, l'exploit est d'autant plus salué que la clientèle, généralement caractérisé par un faible revenu et aucune garantie, est particulièrement risquée.

Par conséquent, les pratiques en matière de taux d'intérêt débiteur sont polarisés entre deux comportements : le premier comportement consiste à offrir des conditions préférentielles par rapport au marché et à la nature des risques encourus, cela a ensuite des répercussions sur l'autonomie financière de l'institution ; le second consiste à considérer que le plus important est de sortir les pauvres de l'exclusion bancaire, même s'ils doivent supporter des coûts élevés en terme d'intérêt. L'insuffisance de culture d'une gestion rationnelle laisse à désirer de la part des bénéficiaires des micro-crédits qui se mettent à dépenser parfois sans compter, à utiliser la somme perçue à la satisfaction d'autres besoins non planifiés sans tenir compte parfois du critère de remboursement.

C'est pourquoi, les petites augmentations de revenu peuvent nécessiter un surcroît de travail considérable qui doivent cumuler les activités domestiques et celle de

micro entreprise ou d'une exploitation quelconque, une fois que la volonté politique manifeste du gouvernement congolais est bien orientée de manière objective et surtout sans complaisance dans tous les secteurs de la vie nationale, et de façon spécifique les institutions de micro-finance, COOPEC et autres dans le cadre d'appui au secteur dynamique communautaire.

## BIBLIOGRAPHIE

1. BLODEAU, N., 2002 « La micro-finance. Un outil de développement durable ? »,In *Etudes*, Paris, septembre
2. COHEN, M. 2001, *Connaître la clientèle des IMF. Outils d'analyse pour les praticiens de la micro-finance* USAID/AIMS, septembre
3. GENTIL, D. et SERVET, J.-M. (dir.) 2002, « Micro-finance : petites sommes, grands effets ? », *Revue Tiers Monde*, vol. 43, n° 172, pp. 729-890
4. GENTIL, D. et SERVET, J.-M. (dir.), 2002 « Micro-finance : petites sommes, grands effets ? », *Revue Tiers Monde*, vol. 43, n° 172, pp. 729-890
5. LELART, M. 2002, membre du Réseau Entrepreneuriat de l'Agence universitaire de la francophonie (AUF), CNRS-Université d'Orléan,
6. MORVANT-ROUX, S., *Processus d'appropriation des dispositifs de micro-finance : un exemple en milieu rural mexicain*, thèse de doctorat en sciences économiques, Université,
7. Rapport synthèse de la formation de gestionnaires des COOPECs sur les principes internationaux de gestion des COOPEC, PNUD/UNOPS, Goma septembre 2006, inédit
8. Rapport annuel 2011, Mairie de Goma



## **STRATEGIE MARKETING POUR LA PROMOTION DES SERVICES HOTELIERS A GOMA « Cas des Grands Restaurants »**

**SALUMU MULENDA (1), KATSANA BAHATI (2) et LOBELA SALAKUTU (3)**

(1) et (2) tous Assistants à l'ISC Goma  
(3) Chef de Travaux à l'ISC Goma

### **RESUME**

*Si les hôtels et restaurants de Goma se dotent de quelques stratégies marketing génériques concertées dans le cadre de leur comité professionnel provincial pour l'hôtellerie, ils réussiront à relancer leurs activités jadis prospères mais paralysées par la situation politico-économique qui secoue la RDC depuis plus d'une décennie.*

### **INTRODUCTION**

La satisfaction des besoins constitue le fondement de la production des biens et services faits à partir de la combinaison des facteurs dits de production. Parmi ces facteurs, le travail, qu'il soit manuel ou mécanisé, apparaît comme le facteur le plus déterminant.

Les besoins de l'homme sont diversifiés bien que les autres anthropologues, sociologues et psychologues les aient typés en grande classification, tels sont Abraham MASLOW, F. HERZBERT, FREUD, etc.

Parmi les besoins, physiologiques et ceux de loisir occupent une place de choix. Dans les loisirs, les besoins de manger et de boire sont présents. C'est pourquoi la restauration est classée parmi les services connexes à l'hôtellerie. La ville de Goma nous a servi de champs d'investigation pour étudier les problèmes relatifs à la stratégie marketing applicable aux services hôteliers tels qu'exploités par les grands hôtels.

En effet, la ville de Goma, de par sa situation géographique, peut être considérée comme étant une ville touristique en raison des sites qu'elle renferme. Sa situation proche des frontières de la République Démocratique du Congo et le Rwanda, Goma possède des sites touristiques comme les volcans éteints, endormis ou actifs. Ces sites sont susceptibles d'attirer de nombreux visiteurs.

Il en est de même des lacs d'effondrement de l'Est qui sont le Lac Kivu, le petit lac noir à Buhimba, le lac vert, le parc national des Virunga, le Mont Goma, etc. Tous ces sites touristiques sont susceptibles d'attirer de nombreux visiteurs comme par le passé. Ils doivent être accueillis dans des hôtels où ils peuvent dormir et manger.

Cependant, depuis un certain temps, c'est-à-dire, peu avant l'année 1994, année de l'arrivée massive des réfugiés Rwandais dans l'ex- Zaïre l'on a assisté impuissant à la destruction de certains sites du territoire congolais et à Goma. Et depuis lors, les hôtels, tout comme les restaurants se sont trouvés presque sans visiteurs parmi lesquels les touristes.

En effet, il a été évalué à 184 touristes en 2003 et à 1.264 touristes en 2004. Le nombre des clients dans les principaux restaurants de classe de Goma a également subi presque la même allure.

De plus, l'éruption du volcan Nyiragongo du 17 janvier 2002 a eu des conséquences très néfastes sur la vie socio-économique endommageant notamment certains sites, tels que les Hôtels Jambo, Lumamba, Murara, centre d'accueil Vakariya (au Nord point signers), centre d'accueil protestant Tuneko, ainsi que leurs restaurants.

Actuellement, le pays cherche à redresser son économie à partir d'une exploitation rationnelle de ses ressources et une planification stratégique semble être la piste indispensable pour y aider. La planification stratégique est tellement importante que nous ne pouvons pas nous y soustraire si nous voulons maîtriser le futur.

Parmi les ressources potentielles du Congo, figurent les sites touristiques que sont particulièrement les hôtels et restaurants, objet de la présente étude. Après que nous avons observé les phénomènes relatifs à l'exploitation des sites touristiques dans la ville de Goma, chef-lieu de la Province du Nord-Kivu, il

semble que les entreprises exploitant les activités de tourisme à Goma se heurtent à une série de difficultés qui accentuent la baisse de leur revenu. C'est particulièrement les cas des entreprises œuvrant dans les secteurs hôteliers et de restauration.

Cette situation s'accroît considérablement en cette période de guerre où l'insécurité gagne de plus en plus dont les milieux ruraux et empêche l'accessibilité aux sites touristiques.

Cet état des choses dont les causes sont à chercher, n'épargne guère les services de restauration à Goma et nous avons été amenés à nous poser quelques questions au sujet de la stratégie marketing pouvant être appliquée par les entreprises en vue de relancer les activités touristiques à Goma.

1. Pourquoi les hôtels et restaurants de Goma n'ont-ils pas encore réussi à relancer leurs activités malgré la fin de la guerre qui a déchiré le Congo depuis 1996 ? En d'autres termes, comment les hôtels et restaurants organisent-ils leurs services ?

2. Quelle est la stratégie à mettre en place pour inciter la population locales à fréquenter les hôtels et restaurants au cas où les touristes ne viendraient pas à Goma ?

Au vu des questions posées dans la problématique, nous formulons les hypothèses de travail en ces termes :

- 1) Les hôtels et restaurants de Goma manqueraient des stratégies marketing génériques pour relancer ces activités malgré les guerres successives qui secouent cette partie de l'Est du Congo.
- 2) Ensuite, la stratégie à mettre en place pour inciter la population locale à fréquenter les hôtels et restaurants au cas où les touristes ne viendraient pas serait l'organisation des séances de formation par les institutions spécialisées sur les stratégies génériques portant sur la segmentation du marché, le ciblage et le positionnement de l'offre.

Le choix de ce sujet est motivé par le souci de contribuer à l'identification et l'explication des causes de la baisse de recettes provenant des services hôteliers, tant du côté de l'Etat que des exploitants. Le tourisme est une question qui intéresse bon nombre de chercheurs dans le monde en tant que base de développement économique des nations. Sur le plan pratique, cette étude constituerait un cadre de référence non seulement pour les dirigeants des entreprises du secteur hôtelier, mais aussi pour les responsables des services publics concernés. Ceux-ci pourraient y puiser des suggestions pouvant permettre de maîtriser les effets de la crise qui frappe leur système de travail. Managers, nous sommes ne pouvons pas croiser les bras devant la problématique relative au bon fonctionnement des services hôteliers, Hôtels et restaurants qui sont de véritables entreprises au service du développement économique et social de notre pays.

Pour vérifier les hypothèses de notre travail et pour répondre ainsi aux questions soulevées dans la problématique, nous faisons recours aux méthodes analytique, descriptive et explicative appuyées des techniques documentaires et d'interview réalisées auprès des hôtels et/ ou restaurants de Goma.

Nous avons limité nos recherches sur les hôtels et restaurants exerçant leurs activités dans la ville de Goma, en retenant la période allant de 2002 à 2004, le choix de cette période se justifie par le fait que c'est la période pendant laquelle beaucoup d'hôtels ont été détruits par la lave du volcan Nyiragongo et c'est cette période qui a été marquée par la réunification du pays.

## **CHAPITRE I. LES SITES TOURISTIQUES A GOMA**

### **I. PRESENTATION DE LA VILLE DE GOMA**

La ville de Goma est située à l'Est de la République Démocratique du Congo, au Sud de l'Equateur ; entre 9° 14' et 10° 41' de latitude sud.

Elle s'étend sur une superficie de 64,5 kilomètre carrés.

Elle est couverte par la lave au relief onduleux au pied du volcan Nyiragongo.

Ses limites sont :

- Au Nord : le Territoire de Nyiragongo ;

- Au Sud : le Lac Kivu ;
- A l'Est : la République Rwandaise
- A l'Ouest : le Territoire de Masisi et le Parc National des Virunga.

Sa localisation dans les hautes terres orientales au bord du lac Kivu, à proximité du Parc National des Virunga et du Rwanda, son statut de chef-lieu de la Province du Nord-Kivu, enfin au pied de la chaîne volcanique des Virunga font de la ville de Goma non seulement un centre à vocation touristique, mais aussi un pôle de développement qui ne fait qu'attirer des personnes de tous les horizons.

### ***Climat***

Le climat de la ville de Goma est purement du type tempéré à tendance humide par sa situation à une haute altitude de 1.550 m, dans l'enceinte de la chaîne des montagnes volcaniques, influencé également par la présence du lac Kivu à 1.460 m d'altitude. La température moyenne est de 20,5°C et les précipitations moyennes annuelles s'élèvent à 1.500 mm.

## **II. HISTORIQUE DU TOURISME A GOMA**

Sur tout le territoire national, les premières heures de l'indépendance ont été marquées par des troubles, donc l'insécurité. Les menaces et les sécessions émergeaient de toutes les parties du Congo, fomentées par l'ancienne métropole et d'autres impérialistes avides d'innombrables ressources du pays. De même, la guerre devenait tellement préoccupante qu'il était impossible de songer à la vie économique. Il y a eu ralentissement dans certains secteurs économiques et sommeil dans d'autres. Le tourisme n'était pas épargné de tous ces maux.

Après l'indépendance, les blancs qui venaient exclusivement pour le tourisme ont sensiblement restreint leur randonnée au Congo, car rien n'y était rassurant.

Le tourisme a été de ces secteurs délaissés durant les premières années de l'indépendance. L'Etat ne pouvait pas disposer des ressources suffisantes pour son essor vu la multiplicité des préoccupations. On avait l'espoir que tout allait reprendre avec l'avènement de la deuxième République en 1965.

Le tourisme fit l'objet d'une attention particulière. Cette volonté de l'Etat se traduit par la réinsertion du tourisme au nombre de secteurs prioritaires du plan de développement socio-économique. C'est dans la période de 1967 à 1971 que les premiers efforts de développement du tourisme ont été consentis.

Le président MOBUTU du Zaïre à l'époque a indiqué les grandes lignes du tourisme zaïrois (Congolais), le 30 juin 1969.

Au 16 août de la même année, on avait vu naître le commissariat général du tourisme. Depuis lors, l'augmentation des touristes et des recettes a été observée.

Quelques investissements substantiels ont été réalisés. Nous pensons spécialement à la construction de l'aéroport de Goma, achevé le 18 mars 1978, grâce aux efforts fournis par l'Etat et des privés dans le secteur touristique.

Cette infrastructure a semblé prendre vie.

Un redressement progressif et modéré s'est fait sentir et laisser espérer un avenir promoteur.

A partir de 1990, début des guerres dans la région des grands lacs et début des tracasseries politiciennes et insécurité totale dans notre Province du Nord-Kivu, l'afflux touristique a diminué. En 1994, avec l'arrivée massive des réfugiés Rwandais jus qu'en 1999, le tourisme est presque mort car aucun touriste ne pouvait se hasarder dans un milieu où sa vie serait en danger.

### ***Les principaux sites touristiques à Goma***

La ville de Goma, de par sa situation géographique, peut être considérée comme étant une ville à vocation touristique suite aux sites dont elle regorge.

**Tableau I. Les principaux sites touristiques à Goma.**

N°	SITES	LOCALISATION	SPECIFITE
1	Mont Goma	Goma	Vue panoramique
2	Lac vert	Goma	Tourisme des loisirs
3	Plage de KITUKU	Goma	Vue panoramique
4	Plage du peuple	Goma	Tourisme des loisirs
5	Champ des laves aux environs de l'aéroport	Goma	Tourisme culturel
6	Lac Kivu	Goma	Tourisme scientifique
7	Les hôtels et motels	Goma	Tourisme des loisirs
8	Les volcans éteints et actifs	Goma	Tourisme scientifique

**Source :** Notre enquête sur le terrain

**Commentaire :**

Ce tableau des sites touristiques communiqués par la division provinciale du tourisme, montre que la ville de Goma contient six principaux sites recensés et agréés comme sites touristiques par les services spécialisés dans ce domaine. Les hôtels et motels sont également des sites touristiques autant qu'ils présentent certaines particularités suivant un style plutôt rustique rappelant le mode de vie de certaines populations rurales de la province, calebasse, masques à l'intérieur de certains hôtels, végétation plantée autour des hôtels propres au Nord-Kivu, matériaux de construction tirés des milieux champêtres (pierres pour l'ornement, construction, bois spéciaux, ...). Mais notons encore que le volcan Nyiragongo, qui surplombe la ville de Goma, provoque une certaine curiosité de touristes et visiteurs et constitue ainsi, à part les laves, un véritable site touristique. Le Nyiragongo est pour Goma ce que la montagne pelée, en Martinique est pour la ville de S<sup>t</sup> Pierre.

Pour mieux comprendre le potentiel actuel du tourisme à Goma, il convient d'examiner son évolution historique. Certains hôtels sont autorisés à fonctionner comme tel, mais ne sont pas classés car n'ayant pas encore rempli certains critères du standing social d'un hôtel à base de la quelle il serait classé .

**Tableau II. Répartition géographique et capacité d'accueil des hôtels**

Localisation	Etablissement	Catégorie	Capacité				
			CS	CD	APP	Suite	Nbr lits
1	Hôtel Karibu	4 étoiles	-	43	11	9	126
2	Hôtel Grands Lacs	4 étoiles	2	45	4	1	97
3	Hôtel la Frontière	4 étoiles	-	24	4	-	52
4	Hôtel Papyrus	NHSE	-	20	2	-	40
5	Hôtel Guest-house Ishango	4 étoiles	3	26	4	-	65
6	Hôtel Lola	4NHSE					
7	Hôtel Lumamba	4NHSE	-	6			12
8	Hôtel Victoria	4NHSE					20
9	Hôtel Murara	4NHSE	14	13			40
10	Hôtel Macho kwa Macho	4NHSE					
11	Hôtel California	4NHSE	23				23
12	Hôtel Ihusi	4 étoiles	10	40	20	10	130
13	Hôtel VIP Palace	4 étoiles	8	24			22
14	Hôtel Nyira	3 étoiles	9	21	4	5	30
15	Hôtel le Chalet	3 étoiles	9	20	4	5	30
16	Hôtel Stella Matutina Lodge	3 étoiles	6	10	2	1	30
17	Hôtel Bar Tropicana	NHSE	5	5			20
18	Hôtel Bungwe Guest	NHSE					10
19	Hôtel Soki Toto	NHSE	18	5			28
20	Hôtel Fleur de lys	NHSE	15	5			30

**Source : Division provinciale (NK) Goma**



## **CHAP.II. ETUDE DES PROBLEMATIQUES RELATIVES A LA STRATEGIE MARKETING POUR LA PROMOTION DES SERVICES DE RESTAURATION A GOMA**

Dans cette partie du travail, il est question d'esquisser ce qui suit :

- Présenter l'enquête menée sur le terrain,
- Décrire les techniques utilisées pour recueillir les données sur le terrain,
- Présenter les données reçues au cours de l'enquête,
- Faire l'analyse de ces données pour enfin en interpréter les résultats,
- Tenter de faire un essai d'élaboration stratégique face au problème lié à la promotion des services rendus par les restaurants à Goma.

### **I. PRESENTATION DE L' ENQUETE**

Pour récolter les renseignements relatifs aux opinions des acteurs de restauration dans la ville de Goma, nous avons procédé par une enquête par sondage.

Cette enquête a été réalisée pendant deux mois auprès des exploitants de grands restaurants implantés dans la ville de Goma, ces derniers constituant notre population de base.

Nous avons dressé une liste de grands hôtels obtenus auprès de la division provinciale du tourisme. Cette liste comprend vingt hôtels qui sont soit homologué, sans étoiles, soit homologuées avec étoiles. Cette liste est présentée dans le tableau 3 ci-dessous :

**Tableau III. Liste des hôtels restaurants implantés au mois d'avril 2006.**

N°	Désignation	Etat d'homologation	Nombre d'étoiles
1	Hôtel Karibu	HE	4
2	Hôtel Grands Lacs	HE	4
3	Hôtel la Frontière	HE	4
4	Hôtel Guest House Ishango	HE	4
5	Hôtel Lola	NHSE	SE
6	Hôtel Lumamba	NHSE	SE
7	Hôtel Victoria	NHSE	SE
8	Hôtel Murara	NHSE	SE
9	Hôtel Soki Toto	NHSE	SE
10	Hôtel Macho kxwa Macho	NHSE	SE
11	Hôtel Ihusi	HE	4
12	Hôtel VIP-Palace	HE	4
13	Hôtel Nyira	HE	3
14	Hôtel Stella Matutina	HE	3
15	Hôtel le Chalet Lodge	NHSE	3
16	Hôtel Bar Tropicana	NHSE	-
17	Hôtel Bungwe Guest House	NHSE	-
18	Hôtel Fleur de Lyse	NHSE	-
19	Hôtel Papyrus	NHSE	-
20	Hôtel California	NHSE	-

**Source :** *Division provinciale du tourisme Nord-Kivu.*

**Commentaire :** Ce tableau montre la liste des hôtels-restaurants implantés à Goma au mois d'avril et leurs états d'homologation.

## II. TECHNIQUE DE RECUEIL DES DONNEES

Pour récolter les données utiles à la vérification des hypothèses de notre travail, nous avons eu recours à la technique du questionnaire. La technique d'interview menée auprès des responsables de la division provinciale du tourisme a aussi servi à cette fin.

Après avoir présenté les techniques de récoltes des données. Il sied de présenter les données récoltées sur le terrain.

## III. PRESENTATION DES DONNEES

Tableau IV. Présentation des statistiques relatives au tourisme de 1990 à 2004.

Années	Nombre des touristes	Observations
1990	-	Instabilité politique due à la démocratisation du Zaïre
1991		Idem
1992		Période de surabondance politique
1993	1364	Conférence nationale souveraine
1994	1539	L'arrivée massive des réfugiés Rwandais
1995	472	Idem
1996		Guerre de libération du Congo
1997		Idem
1998		Guerre du Rassemblement Congolais pour la Démocratie
1999		Idem
2000		La destruction méchante de la diversité biologique du site du patrimoine mondial
2001		Idem
2002		L'éruption volcanique
2003	184	La réunification du pays
2004	1264	Idem
TOTAL	4813	

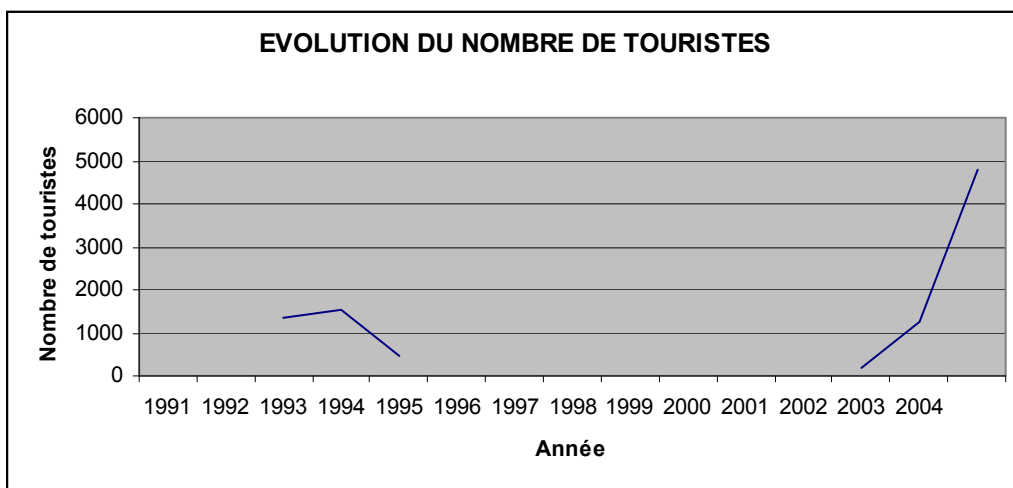
Source : Division provinciale du Tourisme Nord-Kivu

Le tourisme au PNVI et sur l'étendue de la province du Nord-Kivu est resté fermé dès le mois d'août 1998. Cette situation a été due à l'insécurité généralisée causée par des inciviques mai-mai et interahamwe.

Ceux-ci volent, pillent, tuent dans le secteur du PNVi.

Néanmoins, il a été constaté une accalmie relative dans le secteur des gorilles surtout dans le groupement de Jomba. Il incombe de réorienter les réflexions sur la réouverture du tourisme à Jomba au PNVi, compte tenu des réalités actuelles. L'année 2000 aura été une année dure pour le PNVi car caractérisée par la destruction méchante de la diversité biologique du site du patrimoine mondial.

La lecture du tableau indique le total des touristes qui ont visité la province du Nord-Kivu de 1990 à 2004, nous pouvons présenter cette évolution sous forme d'un graphique.



Nous constatons que la courbe qui marque l'évolution du nombre des touristes présente une discontinuité. Des années 1990 à 1992, la ville n'aurait pas connu de touristes. A l'année 1993, on a enregistré brusquement 1354 touristes venus à Goma. Ce chiffre s'était amélioré à l'année 1994 avec un effectif de 1539 touristes avant de connaître une chute libre en 1995 avec 472 touristes. La situation va ensuite s'améliorer au cours de l'année 2004 quand la Province va connaître la présence de 1264 touristes.

En termes de moyenne annuelle, nous pouvons dire que Goma n'a connu que 321 touristes. Comme le montre le calcul ; cette moyenne de visite est très

faible et ne peut pas contribuer à la promotion de l'industrie hôtelière et par conséquent aux services de restauration.

Comparativement aux autres sites touristiques des pays de l'Est de la République Démocratique du Congo, on voit que le nombre des touristes venus de Goma représente les proportions suivantes :

- Le 1/9 des touristes venant annuellement de Kampala
- Le 8/9 des touristes venant de Kigali.

Cependant, la situation du tourisme constatée à l'année 2004 montre une certaine reprise des activités. Cette reprise des activités en 2004 peut s'expliquer par la fin de la guerre à la suite de l'accord global et inclusif signé à Sun City en République Sud Africaine en 2003. Cela en dépit des poches d'insécurité signalées par ci par là en certains coins de la Province du Nord-Kivu.

#### ***IV. ANALYSE DES DONNEES ET INTERPRETATION DES RESULTATS D'ENQUETE PAR QUESTION***

Notre questionnaire est composé de dix-huit questions posées aux responsables de cinq grands restaurants de Goma. Nous avons choisi cette catégorie d'enquêtes en raison de leur savoir-faire dans ce métier. Ce dont un touriste a besoin ; répétons-le, c'est de bonnes conditions d'accueil logement satisfaisant et besoin de sécurité, et une alimentation satisfaisante, besoins physiologiques naturels. Telles sont les raisons qui nous ont poussé à choisir comme population d'étude les restaurations d'une certaine classe remarquable.

##### ***Technique de dépouillement***

Pour faire le dépouillement des résultats, nous avons utilisé la technique de tirs à plat.

## 1. Variable d'identification de l'établissement

**Tableau V. Identification de l'enquête**

Question	Item	Nombre	Pourcentage
Quelle est la dénomination de votre établissement	- Hôtel restaurant	5	100

Source : Notre enquête sur le terrain

Le dépouillement de cette question a permis de constater ce qui suit :

- 5 établissements sont des restaurants purs,

En somme, tous les établissements enquêtés sont des restaurants qui sont notre cible d'étude.

## 2. Mode d'exploitation

**Tableau VI. Mobile d'exploitation de l'activité**

N° Question	Item	Nombre	%
(2) Pourquoi avez-vous choisi de créer un hôtel ?	a. Intuition	1	20
	b. Expérience	1	20
	c. Esprit d'entreprise	3	60
(15) Etes-vous confiant dans les efforts déployés par le pouvoir public pour relancer les activités hôtelières ?	- Oui	5	100
	- Justification assurance de pouvoir public	2	40
	-Garant de la sécurité	2	40
	réduction des taxes	1	20

**Source** : Notre enquête sur le terrain

***Interprétation :***

La lecture de ce tableau montre que 60% des responsables de grands restaurants de Goma se sont lancés dans cette activité en raison de leur esprit d'entreprise, 20 % le font par pure intuition enfin 20 % ont été conduits par l'expérience vécue.

Le pourcentage de 100 de répondant à l'item (15) de ce tableau montre que les entrepreneurs du secteur hôtels-restaurants de Goma ont l'espoir que l'Etat congolais est capable de leur garantir de bonnes conditions d'exercice de leurs activités.

En d'autres termes, ils ont confiance dans l'action des pouvoirs publics de la République Démocratique du Congo pour ramener la paix au pays et relancer le secteur hôtelier.

Bref : ils espèrent en l'environnement politico légal qui leur présente de riches opportunités

Les répondants espèrent notamment que l'Etat congolais leur offrira des conditions sécuritaires favorables à l'exercice de leurs activités.

En gestion stratégique, l'analyse de l'environnement externe, surtout l'environnement politico-légal, est un élément très important car les attraits de l'environnement, c'est-à-dire les opportunités, sont l'un des éléments essentiels d'un plan marketing et par conséquent d'une stratégie marketing.

C'est pourquoi, nous analysons cette variable dans cette étude.

### 3. Variable couple produit offert-place

**Tableau VII. Variable couple produit place**

N° Question	Item	Nombre	%
(3) En quoi l'emplacement vous est-il favorable ?	-Au bord du lac Kivu	2	40
	-Sécurité et éclairage permanent	1	20
	- Indécis	1	20
	- Centre ville	1	20
(7) Quels sont les différents services organisés ?	- Hôtel-Restaurant :	5	100
(8) Parmi les services lequel est plus avantageux que les autres ?	- Hôtel	3	60
	- Restaurant-hôtel-bar	2	40
	Car :		
	Charges plus de réduites	1	20
	Indécis	2	40
(10) Votre hôtel est-il homologué avec étoile ?	- Oui	4	80
	- Non	1	20
(11) Votre hôtel est-il Homologué ?	- Sans étoile	1	20
	- Avec 3 étoiles	1	20
	- Avec 1 étoile	1	20
	- Autres	2	40

Source : Notre enquête sur le terrain

#### **Interprétation :**

La lecture des données contenues dans ce tableau montre que la qualité des services rendus par les entreprises hôtelières et restaurants à Goma tient d'abord au choix de l'emplacement : la place.

Ainsi, 40% des exploitations ont choisi le bord du lac Kivu et respectivement 20 % ont choisi le lieu de sécurité et l'éclairage, le centre ville, 20% sont indécis.

Nous lisons encore que 60 % des exploitants préfèrent l'hébergement à la restauration grâce aux recettes plus élevées et les charges plus réduites.



Par ailleurs, 40 % des hôtels-bars interrogés sont homologués sans étoile.

Ces chiffres prouvent à suffisance que les hôtels-restaurants de Goma fournissent assez d'efforts pour être compétitifs, c'est-à-dire améliorer la qualité du service rendu.

L'homologation est une condition nécessaire pour rendre un hôtel important et un restaurant viable aux yeux de la clientèle.

En définitive, nous pouvons conclure que les entreprises hôtelières et de restaurant de Goma développent une stratégie de croissance intensive qui consiste à offrir à sa clientèle actuelle les services actuels (pénétration du marché) et parfois les produits actuels à une clientèle nouvelle (stratégie d'extension du marché). Ces entreprises ne sont pas dotées de stratégies de diversification qui consiste à offrir les produits destinés à une nouvelle clientèle.

**Tableau VIII. Etudes de la variable « Stratégie des entreprise »**

N° Question	Item	Nombre	%
(16) Etes-vous en contact avec l'IST	- Oui	3	60
	- Non	2	40
	- Types des relations entretenues		
	- Stage	3	60
	- Indécis	2	40
(18) Avez-vous quelques stratégies envisagées ?	Oui, lesquelles ?		
	-Amélioration service publicité/formation	2	40
	- Communication	1	20
	- Extension	2	40

Source : Notre enquête sur le terrain.

La lecture du tableau confirme que les entreprises hôtelières de Goma recourent plus à une stratégie de croissance intensive qui consiste soit en une pénétration du marché ( offrir le produit actuel à la clientèle actuelle, soit en la stratégie de développement du produit ( offrir les nouveaux produits améliorés ) à la clientèle.

Nous avons constaté à l'issue de notre enquête que ces entreprises veulent installer des cybercafés dans leurs installations, par souci de faciliter la communication aux clients, soit elles cherchent à améliorer la qualité des services offerts.

Dans notre enquête, nous n'avons pas entendu une seule entreprise faire allusion au recours au service de recherche et de développement, condition de réussite d'une entreprise en marketing il s'agit de rechercher de nouveaux besoins insatisfaits afin de trouver des produits nouveaux pour le satisfaire.

Ni même ces entreprises n'ont évoqué la possibilité d'attirer les Congolais d'autres coins du pays autres que Goma à s'intéresser au tourisme national.

Nous n'avons non plus entendu une seule entreprise faire allusion à la segmentation du marché du ciblage et de la position du marketing stratégique.

L'institut supérieur de tourisme qui est une institution technique créée par l'Etat pour aider les entreprises à se développer est rarement consulté par les entreprises qui ne le contactent qu'à 60 % que pour les relations académiques en faveur des étudiants stagiaires et non dans le cadre du consulting en matière stratégique. Il en est de même des relations supposées entre entrepreneurs par les entreprises avec la FEC dans le cadre de la définition des stratégies marketing.

En conclusion les entreprises hôtelières et restaurants de Goma ignorent jusqu'à présent les stratégies marketing de base, segmentation du marché, ciblage et positionnement de l'offre ; base d'une véritable diversification ( un service nouveau à une clientèle nouvelle qu'on peut trouver grâce à un recours à une segmentation du marché). Ni l'Etat n'est sollicité ( Division Provinciale du Tourisme), l'INCC, ni l'ISTou ( Institut spécialisé de l'Etat pour la promotion du tourisme), ni la FEC, en ce qui concerne l'étude des stratégies marketing car dans leurs réponses, ces entreprises n'évoquent nulle part leur participation à des séminaires de formation qui leur seraient offerts par ces trois institutions.

## **CONCLUSION GENERALE ET SUGGESTIONS**

Nous voici au terme de notre travail intitulé « La stratégie marketing pour la promotion des services hôteliers à Goma ».

Nous sommes partis de la question de savoir pourquoi les entreprises hôtelières et/ou exploitant les activités des grands restaurants à Goma n'ont pas réussi à relancer leurs activités à ces jours, bien que la guerre soit officiellement finie en République Démocratique du Congo, le nombre des touristes qui était accueillis au cours de l'année 2004 n'étant que de 1.264 et étant tous des étrangers.

Pour répondre à cette préoccupation nous avons formulé les hypothèses selon lesquelles :

Les hôtels et restaurants de Goma manqueraient des stratégies marketings efficaces pour relancer ces activités malgré les guerres successives qui secouent cette partie de l'Est du Congo.

Ensuite, la stratégie à mettre en place pour inciter la population locale à fréquenter les hôtels et restaurants au cas où les touristes ne viendraient pas serait l'organisation des séances de formation par les institutions spécialisées sur les stratégies génériques portant sur la segmentation du marché, le ciblage et le positionnement de l'offre.

La vérification de ces hypothèses a nécessité le recours à une approche méthodologique basée sur les méthodes analytique, descriptive et explicative appuyées des techniques documentaires et d'interview basée sur le questionnaire que nous avons adressé à un petit échantillon de grands établissements hôteliers et restaurants étant donné la taille de la population étudiée. Notons que nous avons choisi d'étudier les grands restaurants et hôtels et non des petits établissements qui ne sont pas très fréquentés par des touristes.

En adoptant cette démarche, nous sommes arrivés à la conclusion que les établissements de ce secteur à Goma manquent des stratégies génériques (pas de

segmentation du marché, pas de ciblage et positionnement de l'offre), pour conquérir le marché du tourisme qu'ils ignorent.

En effet, même la formation en cette matière en faveur des entreprises n'a pas été signalé par les enquêtés, formations qui leur serait donnée par les institutions spécialisées tels que les consultants de l'ISTou, de la FEC , à travers la comité professionnel pour l'hôtellerie ou encore la division provinciale du tourisme.

Il semble que ces entreprises ne sollicitent pas ces services pour une formation en marketing.

En définitive, ces établissements ne font pas recours à des stratégies de diversification et ignorent ainsi, le recours à une clientèle locale.

A titre de suggestion, nous pouvons retenir ce qui suit :

1. Organisation des séminaires de formation pour la recherche des marketings en faveur des établissements ;
2. Etude du marché local du tourisme pour suppléer la demande étrangère qui a parfois peur de venir en République Démocratique du Congo faute de sécurité ;
3. Sensibilisation des touristes potentiels et étrangers par Internet selon le site à identifier.

## **BIBLIOGRAPHIE**

1. Abraham Maslow, 1983, motivation and personality, 3<sup>e</sup> édition, miffin, company, Boston, pg 274.
2. Maxime CRENER et B. MONTER, 1971, principe de management. Ed Presse de l'université du Québec, Montréal, pg 163.
3. WWF/PEVI KACHECHE, 2005, Rapport de stage.
4. Division Provinciale du Tourisme Goma, 2004, Rapport annuel.

## TABLE DES MATIERES

LE COMMERCE INFORMEL DES PRODUITS AGRO-PASTORAUX DANS LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE« CAS DU GROUPEMENT DE BASHALI KAEMBE » -----	3
EVALUATION THEORIQUE DE LA CONSOMMATION D'HUILE DE PALME ET HUILE VEGETALE DANS LE TERRITOIRE DE MASISI. (MASISI centre et NYABYONDO centre) 2011- 2012-----	22
LA CULTURE DU MANIOC FACE A L'INSECURITE ALIMENTAIRE EN TERRITOIRE DE RUTSHURU ; GROUPEMENT DE BUKOMA -----	36
CONTRIBUTION DE LA CULTURE DE TABAC (NICOTIANA TABACUM) AU LE DEVELOPPEMENTSOCIO-ECONOMIQUE DANS LE TERRITOIRE D'ARU, PROVINCE ORIENTALE.-----	51
LES DROITS SUCCESSORAUX DE LA FEMME CHEZ LES BAHAVU D'IDJWI EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO : ANALYSE DES CAUSES D'EXCLUSION ET PROPOSITION DE SOLUTION -----	64
IMPACT DES ACTIVITES DE DEBOISEMENT SUR L'ENVIRONNEMENT DU TERRITOIRE DE MASISI : SECTEUR OSSO/BANYUNGU-----	85
LE ROLE DES IMF ET DES COOPEC DANS LA REDUCTION DE LA PAUVRETE DANS LA VILLE DE GOMA -----	96
STRATEGIE MARKETING POUR LA PROMOTION DES SERVICES HOTELIERS A GOMA « Cas des Grands Restaurants » -----	119
TABLE DES MATIERES-----	139

## **GUIDE AUX AUTEURS ET AUX LECTEURS**

### **MANUSCRITS :**

- 1) Les drafts seront écrits en français ou en anglais sur papier A4 (21x 29.6 cm).
- 2) L'original et les deux copies du draft ainsi que l'original et les deux copies des figures sont recommandés.
- 3) L'emploi des unités exprimées en système international (SI) est recommandé
- 4) Les drafts à double interligne devront obligatoirement comporter la présentation suivante :
  - a) Titre
  - b) Nom (s) et affiliation (s) de (s) l'auteur (s).
  - c) Un résumé (abstract) (pas plus de 500 mots). Si le texte est en français, le résumé doit être en anglais et vice – versa.
  - d) Les mots clefs (pas plus de cinq).
  - e) Introduction.
  - f) Matériel et méthodes, description du milieu (pour les études sur terrain).
  - g) Résultats.
  - h) Discussions et conclusion.
  - i) Remerciements (si c'est nécessaire).
  - j) Références.
  - k) Discussions et conclusion.
- 5) La Revue Bulletin de l'Environnement et de Développement (BULDEV) se réserve le droit de retourner aux auteurs pour révision, les articles acceptés.
- 6) Un article est accepté pour publication dans la Revue BULDEV, s'il est original, non publié ailleurs et s'il n'est pas soumis simultanément à une autre revue

### **TABLEAUX ET FIGURES :**

- 1) Un tableau ne doit pas excéder la surface écrite d'une page.

- 2) Lorsqu'on a grand nombre de données à mettre dans un tableau, le mieux serait d'essayer de les diviser en deux ou plusieurs tableaux de manière cohérente.
- 3) Les tableaux seront numérotés en chiffres romains en suivant leurs successions dans le texte. Celui-ci contiendra les références de tous les tableaux (ex : Tableau I, Tableau II, etc.)
- 4) Chaque tableau aura un bref et seul titre explicatif qui sera placé juste avant le tableau en question.
- 5) Toutes les figures seront présentées séparément ne dépassant pas une page de format A4, et non dépliant.
- 6) Les figures seront numérotées en chiffres arabes en suivant leur chronologie dans le texte. Une référence sera faite dans le texte pour chaque figure, par exemple : Fig.1, Fig.2, etc.

## **REFERENCES**

1. Toutes les références faites dans le texte devront être présentées dans une liste des références directement après le dit texte. Les drafts devront être soigneusement vérifiés pour s'assurer si l'orthographe des noms de l'auteur et dates sont les mêmes dans le texte que dans la liste des références. Le nom de l'auteur et de l'éditeur sera écrit en majuscule.

2. Dans un texte faites références au nom de l'auteur (sans initial) et l'année de publication devra suivre- si nécessaire –par une petite référence aux pages appropriées.

Exemples : « depuis Peterson (1967) a démontré que .... Ce ci est d'accord avec les résultats obtenus récemment (Dubois 1969 ; pp. 20-26).

3. Si une référence est faite dans un texte pour publications écrites par plus de 2 auteurs ; le nom du 1<sup>er</sup> auteur devra pas être employé suivi de « et al. ». Cette indication ne devra pas être employée cependant dans la liste des références ; ici les noms des auteurs et co-auteurs doivent être écrits en entier.

4. Les références dans un texte doivent être arrangées dans un ordre chronologique. La liste des références devra être arrangée alphabétiquement suivant les noms des

auteurs et chronologiquement par auteur. Si le nom de l'auteur dans une liste est aussi mentionné avec le co-auteur, l'ordre suivant devra être employé :

- Les publications d'un seul auteur seront arrangées suivant les dates de publication ;
- Publications d'un seul auteur avec un seul co-auteur ;
- Publications de l'auteur avec plus d'un co-auteur.

5. Le système suivant devra être employé pour l'arrangement des références :

- a) Pour les périodes : CARTIER, M. 1988, Auteur des notions de profit et de marché, la naissance de la pensée économique chinoise. Revue européenne des sciences sociales, t. 26, n°82, 1988, pp57-65
- b) Pour des symposiums édités, éditions spéciales, etc. publiées dans un périodique. SIMON, J.E, CHARLES, D., CEBERT, E. GRANT, L., JANICK, J. and WHIPKEY, A. promising aromatic and medicinal. Pp522-526. In J. Janick and J.E Simon (éds.) *Advances in new crops*. Timber Press, Portland, OR,
- c) Pour les publications à l'Internet.  
SEPASAL= Royal Botanical Gardens, Kew (1999) Survey of economic plants for Arid and Semi – Arid Lands (SEPASAL) database. Published on the Internet; <http://www.rlgkew.org.uk/ceb/sepasa//Internet>,

6. Les noms des périodiques devront être écrits en entier ou abrégé tout en employant la liste internationale des abréviations de mots des titres de périodiques, ou le guide bibliographiques pour éditeurs et auteurs (The American Chemical Society, 1974).

7. Pour des publications dans une autre langue que le français, le titre original est à maintenir, et l'annotation telle (en Russie) ou (en Grec).

8. Concernant une communication personnelle, les deux mots sont suivis par l'année ; e.g: « (J. McNary. Pers. Commun., 1968) »

NB : les articles ne doivent pas dépasser 20 pages, figures et tableaux compris